



Investir dans les populations rurales

République du Congo

Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales (PD-PAC)

Rapport de conception de projet - Version finale

Rapport principal et appendices

Date du document: 21/07/2015

No. du Projet: 1659

No. du rapport: [Insérer le numéro du rapport]

Division Afrique de l'Ouest et du Centre
Département gestion des programmes

Table des matières

Sigles et acronymes	iii
Carte de la zone du projet	vi
Résumé	x
Cadre logique	xvi
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national et développement rural	1
B. Justification d'une intervention du FIDA	2
II. Description du projet	5
A. Zone d'intervention et groupe cible du projet	5
Tableau 1 : Données démographiques sur la zone du projet	5
B. Objectifs de développement et indicateurs d'impact	8
C. Effets et Composantes	9
D. Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA	27
III. Execution du projet	28
A. Approche	28
B. Cadre organisationnel	29
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	32
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	33
E. Supervision	34
F. Identification et atténuation des risques	34
IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du projet	35
A. Coûts du projet	35
B. Financement du projet	35
C. Résumé des avantages et analyse économique	36
D. Durabilité	38

Appendices

Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural	41
Appendice 2: Pauvreté, ciblage et parité hommes-femmes	47
Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés	53
Appendice 4: Description détaillée du projet	55
Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution	75
Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et apprentissage et gestion des savoirs	79
Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement	83
Appendice 8: Passation des marchés	95
Appendice 9: Coût et financement du projet	99
Appendice 10: Analyse économique et financière	101
Appendice 11: Manuel d'exécution du projet - version préliminaire	109
Appendice 12: Respect des politiques du FIDA	111
Appendice 13: Teneur du fichier "cycle de vie" du projet	113

Sigles et acronymes

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	FCFA
1,00 Euro	=	655,957 FCFA
1,00 USD	=	600 FCFA

POIDS ET MESURES

Système métrique

1 are = 100m²

SIGLES ET ACRONYMES

APMY	Association des pêcheurs de Mambili-Yengo
ATC	Agence transcongolaise de communication
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CAA	Centrales d'achat agricole
CAHM	Centre agropastoral et halieutique de Moundzéli
CCIER	Centre communautaire des incubations des entreprises rurales
CCP	Centre communautaire de pêche
CD	Compte désigné
CDP	Comité départemental de pêche
CLP	Comité local de pêche
CRHM	Centre de recherche hydrobiologique de Mossaka
CVDG	Comité villageois de développement et de gestion
DD	Directeur départemental
DDA	Directeur départemental de l'aquaculture
DDA	Directeur départemental de l'agriculture
DDP	Directeur départemental de la pêche
DDPA	Direction départementale de la pêche et de l'aquaculture
DGPC	Direction générale de la pêche continentale
DRF	Demandes de retrait de fond

DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DGE	Direction Générale de l'Economie
EDS	Enquêtes de la démographie et de la santé
ECOM	Enquêtes Congolaises sur les Ménages
ENSAF	Ecole nationale supérieure d'agronomie et de foresterie
FAAB	Ferme agropastorale Aimé Bininga
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAOA	Ferme agropastorale Oyo Akondo
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FMI	Fonds monétaire International
FIDA	Fonds international de développement agricole
FSA	Fonds de soutien à l'agriculture
GCS	Groupe de caution solidaire
GIEC	Groupement d'intérêt économique et communautaire
IDH	Indice de développement humain
IPN	Indice de pauvreté nationale
IMF	Institutions de micro-finance
MPA	Ministère de la pêche et de l'aquaculture
MEFPPPI	Ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration
MUCODEC	Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit
NESS	Note d'évaluation environnemental et social
OM	Opérateurs de marchés
PDARP	Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales
PD-PAC	Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIPC	Programme intérimaire post-conflit
PLD	Plans locaux de développement
PNOK	Parc national d'Odzala-Kokoua
PPM	Plan de passation des marchés
PTBA	Plan de travail et budget annuel
RDC	République démocratique du Congo
RAF	Responsable administratif et financier
RGA	Recensement général de l'agriculture
RGPH	Recensement Générale de la population et de l'Habitat
RPSE-GC	Responsable de la programmation, du suivi-évaluation et de la gestion des connaissances
SAF	Service administratif et financier
SAO	Stade d'autonomie organisationnelle
SPA	Secteur de la pêche et de l'aquaculture

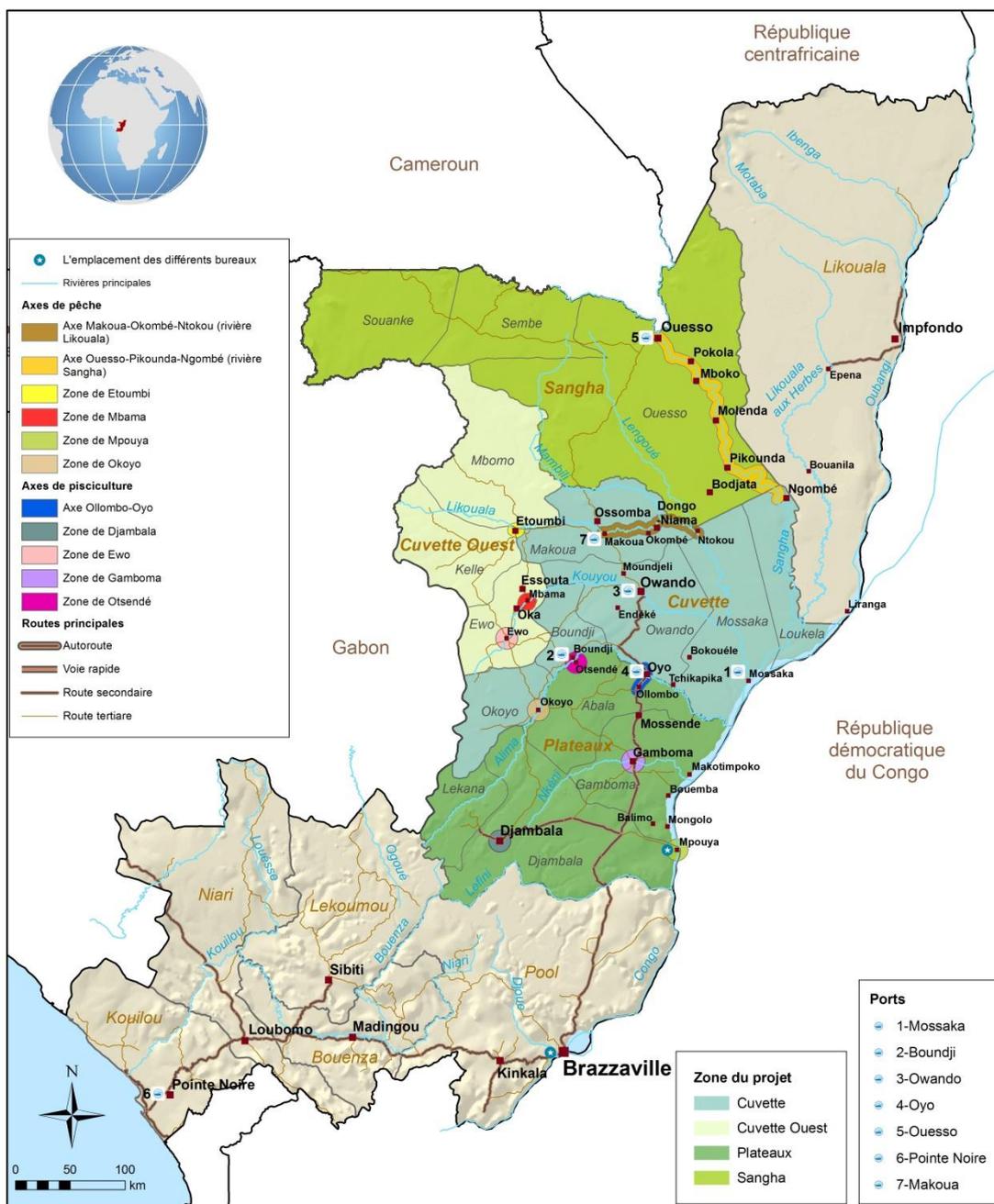
SSE	Système de suivi-évaluation
TCP	Programme de coopération technique
TDR	Termes de référence
UCP	Unité de coordination de projet

Carte de la zone du projet

République du Congo

Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales (PD-PAC)

Rapport de conception finale

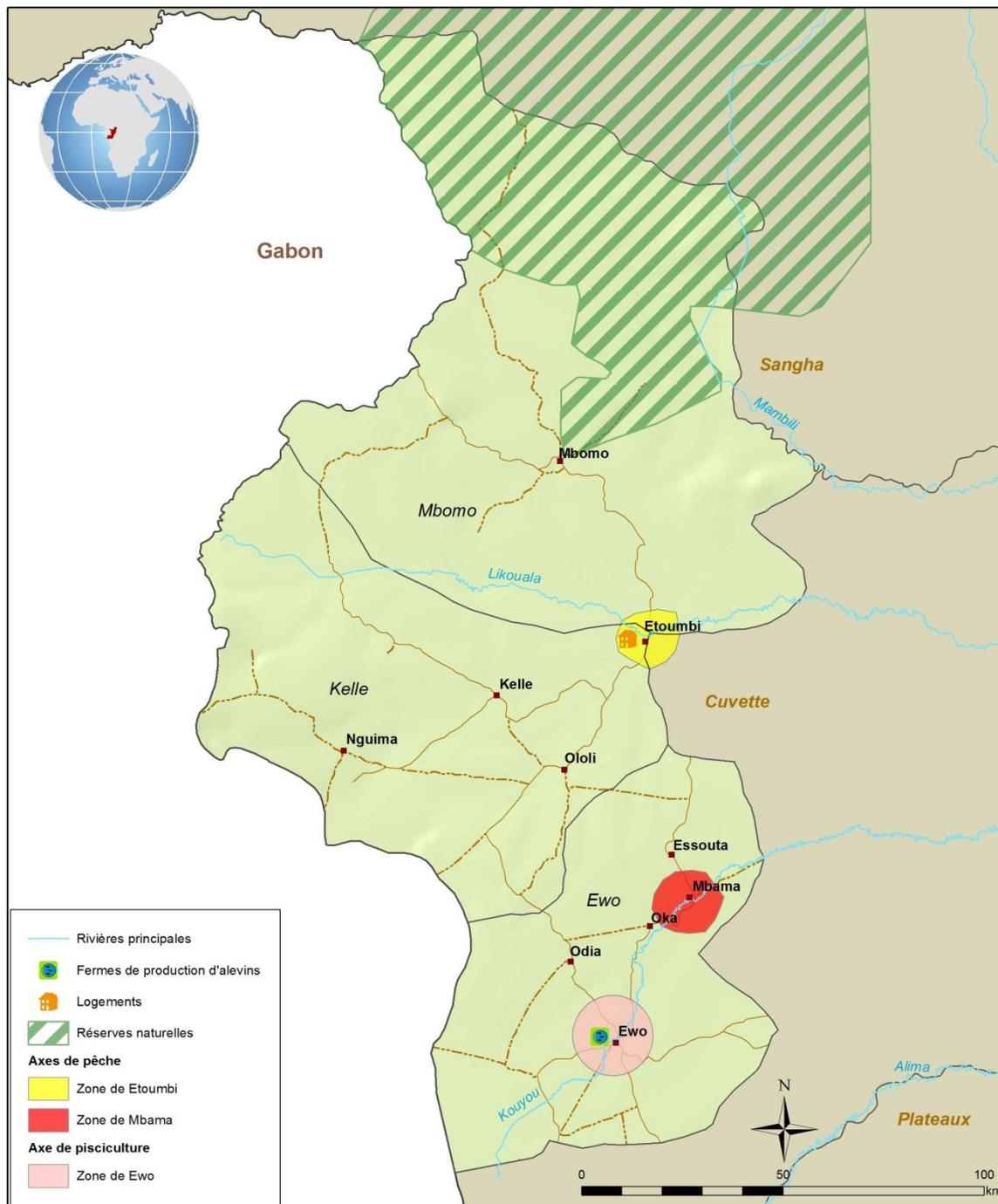


Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
 Source: FIDA | 08-06-2015

République du Congo

Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales (PD-PAC)

Cuvette Ouest



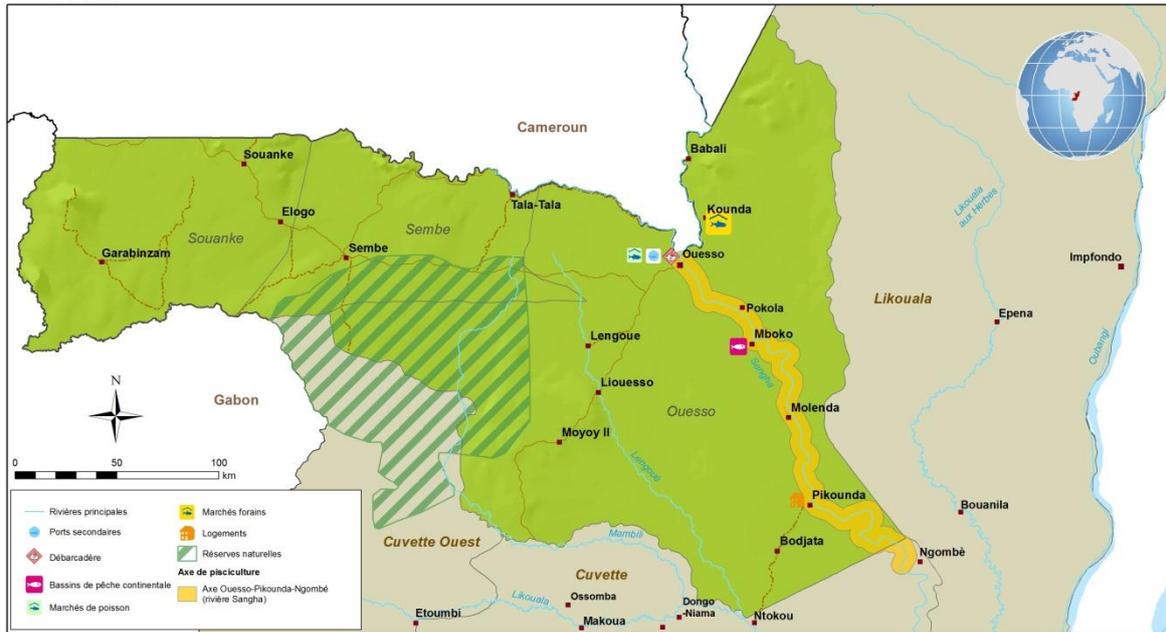
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 11-06-2015

République du Congo

Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales (PD-PAC)

Sangha



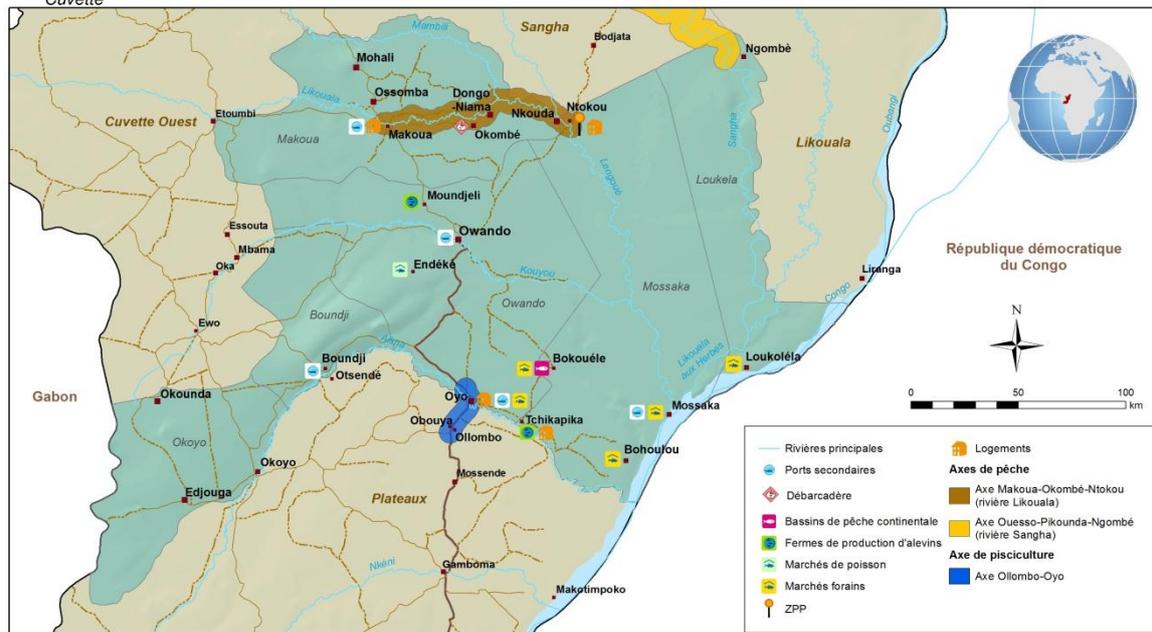
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 11-06-2015

République du Congo

Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales (PD-PAC)

Cuvette



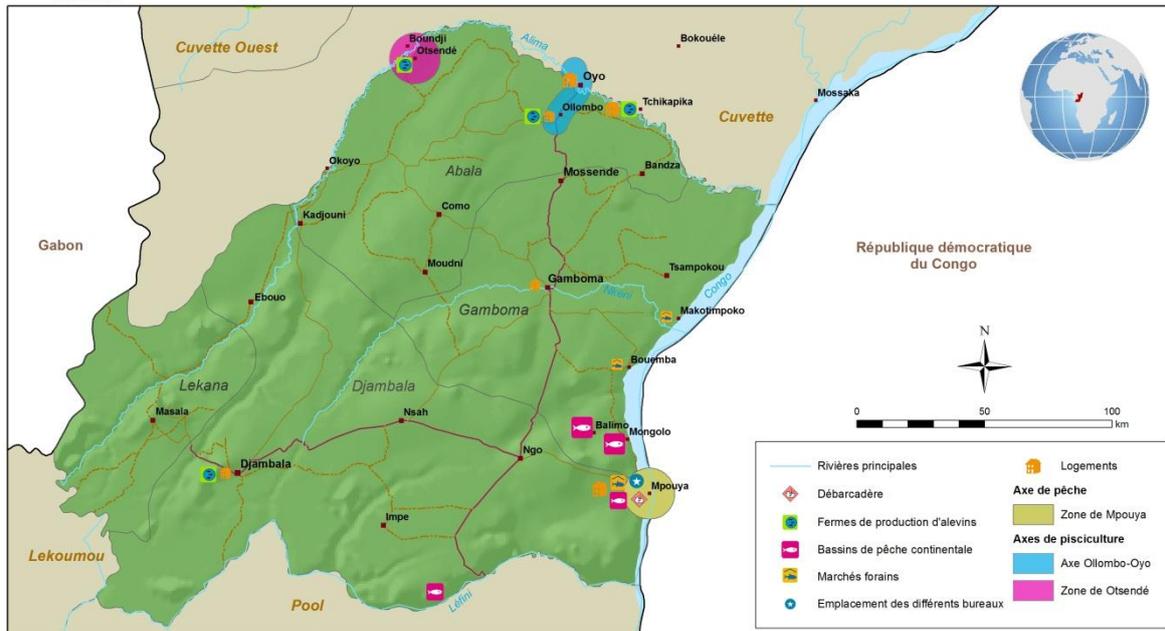
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 11-06-2015

République du Congo

Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales (PD-PAC)

Plateaux



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
 Source: FIDA | 11-06-2015

Résumé¹

Le Programme d'options stratégiques pays (COSOP) 2010-2014 du FIDA s'aligne parfaitement sur les objectifs et l'orientation stratégique de l'Etat congolais. Pour la période 2010-2014, le FIDA finance un Programme pays, poursuivant l'objectif du COSOP 2010-2014. Durant cette période, deux projets ont été clôturés et deux projets sont actuellement en cours d'exécution, le Projet d'appui au développement des filières au Congo (PADEF) qui s'achèvera en 2018 et le projet de développement rural dans les départements du Pool, de la Sangha et de la Likouala (PRODER 3) qui s'achèvera en 2015. Le PD-PAC va démarrer en 2016 en capitalisant les acquis des projets passés et des projets en cours. Les outils de gestion des savoirs permettront de valider et d'intégrer les résultats pertinents du PADEF dans le PD-PAC au fur et à mesure de son exécution.

La logique du Projet. Le Projet vise l'évolution progressive des petits pêcheurs, des petits pisciculteurs et de leurs organisations, d'une situation d'activités de subsistance, vers des activités rentables orientées vers le marché. Le changement fondamental attendu est l'augmentation des revenus, l'autonomisation organisationnelle et fonctionnelle des groupements capables en toute autonomie, de se procurer les facteurs de production à moindre coût, de produire et de livrer aux opérateurs de marché les quantités et les qualités requises de poissons à des prix raisonnables. Cet objectif sera atteint de manière progressive en prenant en compte la diversité de situation qui prévaut dans les différentes zones d'intervention du Projet (niveau de technicité, d'équipement et d'organisation des pêcheurs et des pisciculteurs).

L'Approche d'appui aux groupements. Le Projet part du principe que les groupements doivent fournir des services à leurs membres. Le Projet prendra comme levier les fonctions économiques qui ont un impact sur la situation matérielle des petits pêcheurs et pisciculteurs, pour favoriser les fonctions d'autonomie organisationnelle que sont les fonctions de gouvernance et les fonctions syndicales (négociation, représentation, plaidoyer). Il reste entendu qu'en raison de la différence de contexte qui prévaut entre les quatre départements cibles, la nature et l'intensité des appuis à apporter aux groupements seront différentes selon qu'on se trouve à Ewo (localité plus avancée en matière de promotion des groupements) ou dans des autres endroits où le processus de structuration est moins avancé.

La mise à l'échelle. Le Projet fera la mise à l'échelle de modèles déjà conçus et appliqués avec succès (approches, processus, investissements, paquets techniques, etc.) par de précédents projets. Il va promouvoir particulièrement la monoculture semi intensive de Tilapia et de Clarias, simple à gérer et avec une bonne rentabilité même à petite échelle. En deuxième lieu, le modèle de pisciculture en cages flottantes expérimentée à Mossaka par le PNUD et le Gouvernement, sera répliqué d'une manière progressive et réaliste sur la base des études complémentaires dans des zones favorables pré-identifiées afin de garantir les succès techniques et économiques au profit des populations cibles.

Zone d'intervention. Le PD-PAC interviendra dans quatre départements, à savoir: (i) les Plateaux; (ii) la Cuvette; (iii) la Cuvette ouest et (iv) la Sangha. Pour des raisons d'efficacité et d'impact, le Projet

¹ Composition de la mission: Les personnes suivantes ont participé à la mission de conception finale du PD-PAC: M. Simon Rietbergen, Chef de mission, FAO, Mme Adriane Del Torto, ACPM, FIDA (Task Manager), M. Hervé Bru, Spécialiste Pêche, M. Jean Samba, Biologiste des Pêches, Spécialiste en aménagement des pêcheries, M. Bertrand Lanoiselée, Spécialiste en Aquaculture, M. Boniface Kadimonikako, Spécialiste en Aquaculture, M. Ibro Manomi, Economiste, FAO, M. Norman Messer, Spécialiste en Institutions, FIDA ; et Mme Anne Wessling, Spécialiste en Microfinance. La mission a reçu un appui important de la part de Mme Rasha Omar, CPM, M Richard Bouka, CPO, des différentes directions départementales et secteurs, des bureaux pays FIDA et FAO à Brazzaville pour la logistique, ainsi que du Département de la Pêche de la FAO à Rome.

sera mis en œuvre dans des «zones de concentration» qui ont été déterminées moyennant l'application d'une stratégie de ciblage décrite ci-dessous.

La stratégie de ciblage. Le PD-PAC sera doté d'une stratégie de ciblage inclusive permettant d'atteindre à la fois: i) les acteurs de la filière pêche et pisciculture les plus vulnérables (ciblage socioéconomique); et ii) les sites d'intervention prioritaires (ciblage géographique) dans les quatre départements retenus. Afin d'atteindre son objectif, le projet devra renforcer les maillons les plus faibles dans les chaînes de valeur de la pêche et de la pisciculture. A cette fin, le projet ciblera: a) les zones où la pêche et la pisciculture constituent des activités économiques prioritaires ; b) les zones de forte concentration de pauvreté ; c) les zones où l'impact de l'exode rural est important; et d) les zones qui fournissent des services pour les chaînes de valeur de la pêche et de la pisciculture. Une fois ces zones déterminées, les bénéficiaires directs seront sélectionnés: a) selon leur niveau de pauvreté ; b) en appliquant une discrimination positive envers les groupes vulnérables (voire aussi stratégie genre ci-dessous) ; et c) en privilégiant l'auto-sélection volontaire par les pêcheurs et les pisciculteurs répondant à un ensemble de critères socioéconomiques qui seront élaboré de manière participative.

La stratégie genre. La stratégie genre sera basée sur une approche intégrale et transversale pour une prise en compte efficace des questions de genre (sexes, âges et statuts) dans la mise en œuvre des différentes composantes et activités du PD-PAC. Elle sera ouverte et flexible au regard des réalités sociales et culturelles des zones ciblées tout en restant attentive aux mutations profondes en cours dans la division traditionnelle du travail entre hommes et femmes. Ainsi la stratégie genre s'appuiera sur une double démarche: i) d'appui pro actif, constructif et argumenté aux différentes composantes, (ii) de filtre de l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre des activités du projet sur la base de la prise en charge des intérêts suivant les sexes, les statuts et âges des bénéficiaires. De plus, le Projet a prévu les actions suivantes: (a) la fixation de quotas de participation des femmes dans des activités spécifiques du projet; (b) le financement d'un(e) collaborateur (trice) en animation rurale, expérimentée en questions de genre et capable de jouer efficacement un rôle d'appui et de filtre au niveau de l'UCP; (c) le financement prioritaire d'activités qui auront un impact direct sur les conditions de vie des femmes et des jeunes pour leur insertion dans la chaîne de valeur de la filière; et (d) la désagrégation par sexe et par âge des indicateurs de suivi-évaluation pour des activités spécifiques du projet.

L'objectif du PD-PAC est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des pêcheurs et pisciculteurs, grâce au développement de la filière des produits halieutiques. L'objectif spécifique du projet est d'améliorer durablement la production halieutique pour augmenter les revenus des petits pêcheurs et des petits pisciculteurs.

Le Projet aura quatre composantes:

Composante 1 –Développement de la chaîne de valeur de la pêche continentale (5,50 millions USD soit environ 31,3% des coûts totaux du projet). L'objectif de la composante est d'augmenter les revenus des pêcheurs par la mise en place d'une gestion durable des pêcheries, une pêche plus productive et une amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits. La composante appuiera directement environ 5000 pêcheurs.

Les interventions du Projet porteront sur l'information, la sensibilisation et les actions de concertation des acteurs de la filière, l'appui à la gestion durable des pêcheries, l'appui à la transformation et la commercialisation du poisson et l'accès aux services financiers de proximité ainsi que l'appui à l'entrepreneuriat rural.

La campagne d'information visera à sensibiliser les principaux acteurs de la filière, les organisations de base et les autorités locales afin de les informer sur l'objectif, l'approche et les modalités de mise en œuvre du projet. Des réunions annuelles de concertation seront organisées au niveau

départemental pour faire un état des lieux de la filière et formuler ou mettre à jour le plan d'action de la filière. Les activités de sensibilisation et les réunions de concertation concerneront également la composante 2.

L'appui à la gestion durable des pêcheries permettra de promouvoir une pêche responsable dans la zone du projet. Les activités principales comprendront: l'organisation des acteurs de la pêche, la mise en place d'un système de collecte des données sur la pêche, l'élaboration des plans de cogestion des pêcheries, la création des cadres de concertation locale pour la surveillance et la gestion des pêcheries, la diversification des activités des pêcheurs et l'échange des filets de pêche prohibés par des engins réglementaires (trémails).

L'appui à la transformation et la commercialisation du poisson comprendra: l'amélioration des techniques de transformation des produits de la pêche, l'amélioration de la commercialisation du poisson frais, l'amélioration des équipements utilisés pour le transport du poisson vivant, l'appui au développement des unités de transport de produits halieutiques et la construction de débarcadères et marchés de poissons.

L'accès aux services financiers de proximité et à l'entrepreneuriat rural concernera la facilitation de l'accès aux services financiers adaptés aux pêcheurs pris individuellement et ceux organisés au sein des groupements, et l'appui au montage de projets bancables.

Le PD-PAC encouragera et appuiera les porteurs de projets économiquement rentables liés à l'activité de la pêche. Par exemple, la promotion des petites unités de production de glace à écailles et de fabrique de filets maillants dérivants. Ces porteurs de projets peuvent être des groupements, des coopératives, des acteurs positionnés en amont ou en aval de la filière, afin de leur fournir les meilleures conditions d'accéder aux opportunités d'affaire. Les activités structurantes que le projet entreprendra avec les Etablissements de MicroFinance (EMF) et les pêcheurs et pisciculteurs nécessitant des crédits sont résumées sous la Composante 2, ou les investissements et les besoins de crédit seront plus importants.

Composante 2 – Développement de la pisciculture commerciale (4,27 millions USD soit 24,3% des coûts totaux du projet). Les interventions du Projet porteront sur l'appui technique aux petits pisciculteurs possédant des étangs de moins de 8 ares et à leurs organisations afin de favoriser le passage d'une pisciculture de subsistance à une pisciculture rentable orientée vers le marché.

La composante appuiera directement 500 pisciculteurs actifs y compris l'extension de leur exploitation de 8 à 20 ares. Ces pisciculteurs seront sélectionnés sur une base volontaire parmi le groupe cible du projet. Il va promouvoir particulièrement la monoculture semi intensive de Tilapia et de Clarias, simple à gérer et avec une bonne rentabilité même à petite échelle. Elle appuiera également une centaine (100) de jeunes pisciculteurs porteurs de projets piscicoles. Le projet ciblera quatre (4) pôles de développement piscicoles où seront développées des activités pilotes: Djambala-Gamboma-Ollombo dans le département des Plateaux, Tchikapika-Oyo-Obouya-Owando-Makoua dans la Cuvette, Ewo-Okoyo-Mbama-Etoumbi dans la Cuvette-Ouest et Ouesso dans la Sangha. Au démarrage du projet, les actions pilotes de pisciculture seront menées à Ewo (Cuvette-Ouest) et Owando (Cuvette). Pour l'expérimentation de l'élevage de poisson en cages flottantes, les zones de Ntokou et Mambili seront retenues comme premières zones pilotes. Une étude d'identification des sites favorables sera réalisée pendant la première phase du projet. Le démarrage de cette activité dépendra de la disponibilité de farine de poisson dans la zone retenue.

L'appui technique aux pisciculteurs comprendra: la formation en techniques innovantes de pisciculture; la facilitation des relations avec les entreprises privées et publiques actives dans la production d'alevins et d'aliment de qualité; la promotion de la pisciculture en cages flottantes et en enclos dans la zone de Mambili et de Ntokou; l'organisation des forums d'échange entre les parties

prenantes de la filière; la facilitation des relations avec les entreprises privées et publiques qui ont initié sous contrôle scientifique une expérimentation concluante dans l'élevage en étang de certaines espèces locales de poissons d'eau douce, très prisés sur le marché mais dont certaines sont de moins en moins capturés par les pêcheurs (monpongo, mboto, mbéssé, machoiron, congo ya sika).

Le projet apportera un appui ponctuel dans la diffusion de ces innovations auprès des pisciculteurs afin de leur permettre d'élargir le marché et de diversifier les espèces à élever. L'élevage des espèces locales pourrait éventuellement servir au repeuplement des plans et cours d'eau qui en auront besoin, et suivant les protocoles en vigueur dans le pays.

L'organisation des pisciculteurs comprendra: l'appui à la création et la consolidation des groupements de pisciculture, la formation des membres des groupements en gestion commerciale et organisationnelle, appui à la structuration de la demande des pisciculteurs et au développement des services et produits financiers mieux adaptés pour favoriser l'accès aux services financiers de proximité.

Même s'il y a des Etablissements de MicroFinance (EMF) dans la plupart des villes et communes de la zone du projet, l'accès aux services financiers reste très limité pour les pêcheurs et les pisciculteurs. Aucune EMF n'offre des produits et services adaptés aux besoins des pisciculteurs et pêcheurs, mais certaines institutions offrent des produits et services suffisamment flexibles pour y répondre. L'accès au crédit est sérieusement entravé par l'exigence de garantie physique et morale. Le projet se positionnera donc comme catalyseur pour améliorer l'accès au financement des populations vivant de la pêche ou la pisciculture à travers une amélioration de l'offre des services financiers ainsi que une meilleure structuration de la demande.

Pour améliorer l'accès des pêcheurs et des pisciculteurs aux services financiers de proximité le Projet envisage de réaliser les actions principales suivantes: sensibilisation des groupes-cible concernant le rôle des services financiers dans l'amélioration de leurs activités; appuyer les EMF à mieux adapter les produits aux besoins des populations cibles; identifier et appuyer les opportunités de financement vertical à l'intérieur des filières; initier une étude de faisabilité pour le développement des nouveaux produits notamment du leasing, de l'épargne-intrant et de la micro-assurance santé; appuyer les pisciculteurs et les autres acteurs de la filière (y compris les groupes de femmes et de jeunes) pour la création des PME dans la filière susceptibles de créer un véritable avantage concurrentiel; négocier l'établissement d'un mécanisme d'appui aux pisciculteurs et pêcheurs avec les EMF pour un financement partagé (20:30:50 pour bénéficiaires, projet et EMF respectivement) pour financer du matériel contribuant à la rentabilité de l'activité de pisciculture, de pêche et de commerce de poisson d'eau douce.

Composante 3 –Renforcement des capacités du Ministère de la pêche et de l'aquaculture (3,27 millions USD soit 18,6% des coûts totaux du projet, y compris un don du FIDA de 0.5 millions). Le PD-PAC contribuera à l'effort de renforcement des capacités du MPA à travers un appui institutionnel ciblé en matière de planification et de suivi évaluation sectoriel au niveau central ainsi qu'aux directions départementales de la pêche et de l'aquaculture (DDPA) qui sont en ce moment sous équipées en termes de personnel et de moyens techniques et financiers.

Les capacités des DDPA impliquées dans la mise en œuvre du Projet seront renforcées à travers : (i) la construction de bureaux et de logements et l'achat de moyens de transport (véhicules, motos, canots et hors bords) et fournitures de bureau, (ii) le recrutement et le déploiement de personnel qualifié dans les zones de concentration des pêcheurs et des pisciculteurs, et l'intégration de ce personnel à la fonction publique après la revue à mi-parcours et sous condition de leur bonne performance; (iii) le recyclage des cadres existants en matière de pêche et pisciculture. A cette fin, le Gouvernement du Congo établira un accord de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie (ENSAF) pour une formation continue de ses agents.

Pour préparer le MPA et ces directions départementales (DDPA) à contribuer efficacement à la mise en œuvre du Projet, les formations commenceront en 2015 avec des fonds du gouvernement afin d'assurer un bon démarrage du PD-PAC en 2016. De plus, un don² d'un montant équivalent à 500 000 USD financé par la division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA sera signé en même temps que l'accord de prêt, pour entamer le renforcement des capacités institutionnelles du MPA avant que le projet ne commence.

Composante 4 - Coordination, suivi-évaluation, gestion des savoirs (4,54 millions USD soit 25,8% des coûts totaux du projet). La mise en œuvre du Projet se fera en respectant les principes de: (i) efficacité de la chaîne de commandement, (ii) efficience dans la gestion; et (iii) principe de subsidiarité. La coordination du Projet sera alors assurée par une unité de coordination (UCP) à laquelle le gouvernement accordera l'autonomie de gestion administrative et financière. Elle sera basée à Brazzaville avec un pôle technique (antenne) regroupant le personnel technique à Makoua. Les directions départementales de la pêche et de l'aquaculture installées à Ewo, Owando, Mpouya, Djambala et Ouessou seront responsables pour la coordination quotidienne des activités du projet sur le terrain.

En matière de gestion des savoirs, le Projet appuiera la collecte et la diffusion d'informations utiles aux acteurs de la filière aux niveaux local, départemental et national, ainsi que la capitalisation des résultats et méthodes mises en œuvre par les projets du FIDA. A cet effet, des manuels de formation, des guides de bonnes pratiques, des fiches techniques, des posters, des vidéos, des émissions radio seront produits et diffusés, le site web FIDA Afrique sera régulièrement mis à jour.

Un système de suivi-évaluation y compris le suivi participatif sera mis en place pour servir d'outil d'aide à la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution du PD-PAC. Il permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du Projet, mais également de mesurer ses effets et impacts.

Mise en œuvre. Le projet sera mis en œuvre en plusieurs phases distinctes : (i) phase préparatoire financée par le don du FIDA, avant l'entrée en vigueur du PD-PAC lui-même (environ 6 mois); (ii) première phase, qui se focalisera sur un nombre réduit de zones géographiques et de thèmes techniques, pour tenir compte des capacités limitées du MPA (environ 24 mois) ; (iii) deuxième phase, qui couvrira les autres zones géographiques et thèmes techniques du projet, et durant laquelle le projet facilitera l'implication des Etablissements de Micro Finance dans le financement de l'extension de la pisciculture et la mise à échelle des autres investissements dont la rentabilité financière aura été démontrée (environ 4 ans).

Un don pour le renforcement des capacités du MPA sera mis à disposition par le FIDA pour un montant d'USD 500 000. Ce don sera approuvé par le Président du FIDA après l'approbation du PD-PAC. L'objectif du Don est de renforcer les capacités du MPA afin d'accélérer le démarrage du PD-PAC suite à son approbation par le FIDA. Les objectifs principaux du don sont i) le recrutement du personnel du projet (UCP) avec l'aide d'un cabinet international de recrutement, ii) la formation du personnel du MPA recruté à l'UCP qui sera actif dans la mise en œuvre du projet en planification, en passation des marchés, en gestion financière, en leadership etc, iii) préparer les manuels et les différents plans de travail et leur appropriation au niveau de l'UCP iv) s'assurer de la ratification de l'accord de financement du PD-PAC et la premier décaissement, iv) le recrutement du personnel d'appui, v) le lancement des appels d'offre pour les différents partenaires et les premiers contrats (travaux et mobilier, matériel informatique) à mettre en œuvre dès la mise en vigueur du prêt PD-PAC. Un calendrier détaillé des activités est indiqué dans la description du don qui se trouve dans le document de travail n. 10.

² Un don semblable a été préparé pour le Ghana.

L'exécution du Projet se réalisera avec l'appui de deux types d'opérateurs: (i) des partenaires stratégiques dont la FAO avec qui l'UCP signera un protocole d'accord (UTF –Unilateral Trust Fund) et (ii) des prestataires de services privés. Les partenaires stratégiques sont ceux qui assurent des fonctions directes de service public ou de l'appui aux services publics, comme la FAO. Ils seront chargés de l'appui-conseil et de la formation dans la mesure où leurs effectifs le permettent. Les prestataires de services privés seront chargés de la fourniture de tous les autres biens et services. Certains sont déjà identifiés (par exemple les différentes fermes qui produiront les alevins et l'aliment amélioré) et d'autres seront recrutés sur une base compétitive et liés au Projet par des contrats annuels de performance et seront responsables de l'exécution des travaux qui leur seront confiés mais aussi de la collecte des indicateurs de réalisation pour alimenter en ligne la base de données de suivi du Projet. Toutes les activités seront mises en œuvre par l'UCP et les différentes Directions Départementales et Secteurs qui assureront les activités sur le terrain. Tous les acteurs travailleront en étroite collaboration avec le MPA, le FIDA, le PADEF et les autres projets de développement pour créer des synergies et échanges.

Les coûts totaux: Les coûts totaux du Projet sont estimés à 17,57 millions d'USD sur une période de 6 ans. Les coûts de base sont de 15,74 millions d'USD auxquels s'ajoutent 0,12 millions d'USD de provisions pour imprévus physiques, soit 0,66% du coût total, et 1,71 millions d'USD de provisions pour hausse des prix, soit 9,72% du coût total. Les taxes y sont incluses, pour un montant total de 1,48 millions d'USD, soit 8,4% du coût total. Enfin, les investissements représentent environ 80,0% des coûts totaux et les coûts récurrents 20,0% des coûts totaux. Le FIDA contribuera au financement du Projet par un prêt à hauteur de 7,70 millions d'USD soit 43,9% du coût total du Projet et un Don de 500 000 USD pour le renforcement des capacités du MPA et la mise en place de l'Unité de coordination du projet. L'OPEP y contribuera quant à elle à hauteur de 3,17 millions d'USD soit 18,1% du coût total du Projet. La FAO contribuera au projet pour un montant équivalent à 0,22 millions d'USD. Le Gouvernement contribuera au financement du Projet pour un montant total de 3,52 millions d'USD dont 1,48 millions d'USD en termes de renonciation aux droits, impôts et taxes sur les biens et services qui seront acquis par le projet. La contribution des bénéficiaires est estimée à 2,46 millions d'USD, soit 14,0% du coût total (main-d'œuvre pour la construction des infrastructures de mise en marché et l'aménagement et réhabilitation des étangs, part des bénéficiaires pour l'acquisition des intrants piscicoles subventionnés en partie par le Projet).

L'impact principal du PD-PAC sera une augmentation des revenus des petits pêcheurs, des petits pisciculteurs et des autres acteurs de la filière et de surcroît une amélioration de leurs conditions de vie. Le taux de rentabilité interne financier (TRIF) relatif à l'exploitation type petit pêcheur s'établit à 62% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 14%, s'élève à 325 000 FCFA. Les taux de rentabilité interne financiers calculés pour les modèles d'exploitation type petit pisciculteur individuel et type groupement de petits pisciculteurs sont respectivement de 44% et de 35%. Les VAN générées par ces deux modèles de pisciculture sont respectivement de 450 000 FCFA et 2 230 000 FCFA. Le Projet touchera directement environ 5000 pêcheurs artisanaux, 200 petits pisciculteurs individuels et 50 groupements de petits pisciculteurs (soit environ 600 pisciculteurs en total) répartis dans les quatre départements cibles. Les bénéficiaires indirects sont les familles des petits pêcheurs et petits pisciculteurs, les commerçants de poisson et les vendeurs d'intrants piscicoles et des équipements de pêche, un total de 22 400 personnes. Le projet présente une rentabilité économique satisfaisante, avec un taux interne de rentabilité économique (TRIE) de 14,7% et une valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital social de 6,5%, de 4 371 millions de FCFA, soit 6,6 millions USD.

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables y inclus les indicateurs RIMS*	Sources d'informations	Risques et Hypothèses
<p>Objectif global : Améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des pêcheurs et pisciculteurs grâce au développement de la filière des produits halieutiques</p>	<p>*% Malnutrition chronique infantile est réduite de x% à y% ** *% Indice d'accumulation des biens augmente de x% à y%** *Durée de la période soudure réduite de x à y mois**</p>	<p>Enquêtes anthropométriques au démarrage et achèvement du projet</p>	<p>Contexte sociopolitique et économique stables</p>
<p>Objectif spécifique : Améliorer durablement la production halieutique pour augmenter les revenus des pêcheurs et des pisciculteurs</p>	<p>Marges de la capture augmentent de 50%/an/pêcheur Marge de l'exploitation piscicole moyenne augmente de 30% à 50% Nbre de ménages bénéficiaires : 5.600 (5.000 pêcheurs et 600 pisciculteurs)</p>	<p>Enquête socio-économiques de base et d'achèvement Statistiques sur la pêche et aquaculture collectées par les DDPA</p>	<p>Amélioration de la réalisation des investissements structurants contenus dans le Plan National de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (2011-2020) Participation des jeunes dans les métiers de pêche et de pisciculture Disponibilité de ressources en eau et d'espaces piscicoles (foncier aquacole)</p>
<p>Effet 1 : La chaîne de valeur de la filière pêche est renforcée et structurée par l'introduction de pratiques et de technologies efficaces et durables de capture et de transformation.</p>	<p>La capture des pêcheurs bénéficiaires passe de 2.700 tonnes à 4.600 tonnes par an Ratio de poisson vendu fumé descend de 85% à 70% de la capture</p>	<p>Etudes thématiques Rapports de DDPA Rapports des impôts collectés Fiche synoptique par maillon de la chaîne</p>	<p>Adaptation des pêcheurs des technologies efficaces et durables, participation des pêcheurs à l'élaboration des plans de co-gestion et respect des plans et de leur mise en œuvre.</p>
<p>Produit 1.1. *Les capacités des pêcheurs et leurs associations sont renforcées et se concertent pour une meilleure gestion des pêcheries et un meilleur fonctionnement de la filière</p>	<p>*1.000 pêcheurs formés en techniques de pêche et montage des filets, dont 40% jeunes et 30% de femmes *20 groupements de pêcheurs renforcés et impliqués dans la co-gestion des pêcheries</p>	<p>Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA Rapports RGA Rapport d'enquête</p>	<p>Les pêcheurs et leurs associations voient l'intérêt d'avoir une approche filière pour les ressources halieutiques et en conséquence, jouent un rôle plus actif dans la diffusion des techniques améliorées de capture, d'accès aux intrants de pêche et aux marchés ainsi</p>

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables y inclus les indicateurs RIMS*	Sources d'informations	Risques et Hypothèses
	Élaboration et mise en œuvre de plans de co-gestion et ZPP:3 Mise en place d'un système de collecte de données	Plans de gestion des savoirs Fiche synoptique par maillon de la chaîne	qu'un rôle dans la gestion de la ressource halieutique en définissant les règles du jeu et en renforçant –celles-ci
Produit 1.2 *L'amélioration de la commercialisation des produits halieutiques	500 de Femmes formées et équipées dans la transformation améliorée Nbre de débarcadères aménagés : 4 Nbre de marchés aménagés : 4 Nbre de chaîne d'unités de glace installés:4	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA Contrats/marchés passés/réalisés Rapport d'enquête Plans de gestion des savoirs	Adoption de la glace et bonne gestion/entretien des unités mis en place aussi pour les débarcadères et les infrastructures de marché Les pêcheurs continuent à fumer le poisson dès sa capture au lieu d'utiliser la glace pour favoriser la vente du frais La résistance des femmes à utiliser des fours améliorés pour le fumage du poisson
Effet 2 : L'accès durable des petits producteurs piscicoles aux intrants (alevins/aliment amélioré) et aux itinéraires techniques économiquement rentables sont améliorés	*Nombre de pisciculteurs ayant adopté les techniques et espèces améliorées: 520	Enquête thématique Rapport MPA Rapport RGA	Les itinéraires techniques proposés sont adaptés aux pisciculteurs de la zone de projet et s'approchent de leurs aspirations
Produit 2.1. Les capacités des pisciculteurs et leurs associations sont renforcées en itinéraires techniques et en gestion/organisation	*600 pisciculteurs formés 50 groupements renforcés Taux de participation aux formations: femmes 30% et jeunes 40 %	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA Fiches synoptiques	Les associations de pisciculteurs jouent un rôle actif dans la diffusion des techniques améliorées et accès aux intrants de production. Le changement de la mentalité des pisciculteurs
Produit 2.2. La capacité de production d'alevins et des aliments composés est améliorée.	85% des pisciculteurs appuyés utilisent les alevins améliorés 85% des pisciculteurs adoptent l'aliment amélioré	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA Rapports de compte	Les exploitations privées de production d'alevins ont achevé l'installation des écloseries et ont le capital nécessaire pour le fonctionnement rentable de leurs exploitations

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables y inclus les indicateurs RIMS*	Sources d'informations	Risques et Hypothèses
		d'exploitation	Les fabriques pour l'aliment sont disponibles
Effet 3. Les capacités de pilotage et d'appui conseil du MPA sont renforcées en équipements et en personnel qualifié.	*Les agents nécessaires sont recrutés et formés	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA	Ratification et mise à disposition dans les délais du budget du gouvernement Prise en charge effective de la mise en œuvre du projet
Produit 3.1. Les capacités techniques et institutionnels des services déconcentrés de l'État (DDPA et secteurs) sont renforcées le suivi sectoriel.	Nbre de DDPA équipées: 4 Nbre de secteurs équipés : 7 Nbre des agents pêche et aquaculture qualifiés recrutés : 11 Une évaluation annuelle des performances est menée par un cabinet externe à partir de l'année 2 (5)	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA Evaluation des performances	Mise à disposition des fonds du MPA dans les directions et recrutement et déploiement des agents sur le terrain Formation continue avec ENSAF appréciée par MPA et les étudiants
Produit 3.2. Les capacités de pilotage et d'appui des agents du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture sont renforcés (agents formés)	*Nbre Ateliers techniques production: 4 Nbre d'ateliers formation administrative: 1 Une évaluation annuelle des performances est menée par un cabinet externe à partir de l'année 2 (5) :2	Rapports de suivi de projet Rapports de DDPA PC/rapports d'atelier Rapports de mission Plan de gestion des savoirs	Recrutement de prestataires adéquats et adhésion des agents aux différentes activités.

Légende

*Indicateurs RIMS

**Les valeurs seront renseignées lors de l'enquête de base

NB. Tous les indicateurs seront désagrégés par sexe et âge dans la mesure du possible

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national et développement rural

Contexte économique général

1. La République du Congo est un pays à revenu intermédiaire. Son revenu par habitant (en USD courant) s'élève à 2660 USD (Banque Mondiale, 2013). Le pays a connu un taux de croissance de 5,8% en moyenne sur les 5 dernières années. L'inflation a été modérée sur la période et elle est estimée à 3,7% (FMI 2013). L'économie est dominée par le secteur pétrolier qui représente aujourd'hui 60% du PIB, 90% des exportations et 80% des recettes de l'Etat. Les autres secteurs contribuant à la croissance économique du pays sont le secteur minier, les produits forestiers et les travaux³ publics.
2. L'incidence de la pauvreté dans le pays a été réduite de 50,7% en 2008 à 46,5% en 2011. Cependant le taux de pauvreté atteint 70% dans les zones rurales. Le coefficient GINI est de 47.3⁴. On estime que 33% de la population du Congo est rurale et que 70% des ménages ruraux vivent de l'agriculture. Le secteur agricole représente 35% des emplois et contribue à 3,4% du PIB (Banque Mondiale, 2011). Le secteur de la pêche et de l'aquaculture concerne environ 15% de la population rurale et contribue à 2,7% du PIB (FAO, 2005).

Contexte de la pêche et de la pisciculture

3. La pêche et l'aquaculture constituent une niche prioritaire pour le Gouvernement du Congo et une occasion d'investissement intéressante puisque les ressources halieutiques nationales sont actuellement sous-exploitées et la consommation de poisson au Congo est supérieure à la moyenne mondiale. Elle est estimée à 25,5 kg/habitant/an et la demande nationale est de 100 000 tonnes/an environ, satisfaite en majorité par les importations. Pour favoriser la croissance du secteur, le Gouvernement a mis en place une stratégie de développement du secteur en 2011, les Plans d'actions de développement durable de la Pêche et de l'Aquaculture (2011 à 2020), et la Lettre de politique de la pêche et de l'aquaculture en juillet 2013. Il existe également une loi sur la pêche et l'aquaculture continentales datant de 2010 qui organise ces deux activités.
4. En 2012, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) a organisé en collaboration avec le FIDA et la FAO, un atelier national consultatif pour élaborer les directives mondiales de la FAO pour garantir les pêches artisanales durables. Les principaux résultats attendus de la stratégie d'ici 2020 sont l'augmentation des captures de la pêche continentale à plus de 30.000 tonnes, l'augmentation du rendement de l'aquaculture, la conservation des pêcheries pour un meilleur rendement des pêches et la contribution du secteur à la réduction de la pauvreté. Les questions de gouvernance qui freinent le développement du secteur sont l'absence d'un cadre réglementaire qui organise la participation des pêcheurs dans la gestion et la conservation des ressources halieutiques et qui clarifie les droits d'accès des communautés aux pêcheries.

Contexte politique et institutionnel

5. Le PD-PAC est aligné aux orientations stratégiques du Gouvernement congolais dans le secteur de la pêche et de la pisciculture. Les différents cadres d'orientation sont définis par:
 - (a) La lettre du Président de la République sur la politique de la pêche et de l'aquaculture en République du Congo de juillet 2013;
 - (b) Les stratégies et plans d'actions pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture (2011-2020);

³ Financés principalement par des prêts venant de la Chine (Economist intelligence Unit)

⁴ Dernier coefficient disponible par la Banque Mondiale 2005

- (c) Le Plan National de Développement (PND) 2012-2016 comme cadre d'opérationnalisation du projet de société de Monsieur le Président de la République «le Chemin d'Avenir».
6. En ce qui concerne la pêche, le plan d'actions repose sur: i) le renforcement du cadre institutionnel et juridique ; ii) le renforcement des infrastructures, des capacités humaines et techniques; et iii) la promotion de la gestion responsable et durable des pêches. Le plan d'actions pour le développement durable de l'aquaculture repose sur: i) le renforcement des services d'appui ; ii) l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production; et iii) la professionnalisation du sous-secteur.

B. Justification d'une intervention du FIDA

7. Les principales raisons qui justifient une intervention du FIDA dans les quatre départements ciblés sont:
8. **Pauvreté.** Les zones ciblées sont de zones à forte concentration de petits pêcheurs et pisciculteurs qui vivent principalement de leur activité. Même si ces activités sont peu capturées dans les statistiques nationales, ce sont ces petits producteurs qui approvisionnent les principales villes dans la partie Nord du pays (Ouessou, Owando, Ewo, Oyo, Makoua, Gamboma, Djambala) et la ville de Brazzaville en poissons frais, fumés et salés-séchés. Le dernier recensement général de la population humaine (RGPH) du Congo, qui date de 2007, révèle que sur quelques 500 000 milles personnes dans les 4 départements cibles du projet, environ 160.000 seraient des hommes et des femmes de 15-34 ans, tranche d'âge généralement plus vulnérable à la pauvreté que la moyenne. Selon l'enquête congolaise auprès des ménages (Ecom 2011), 75,6% de la population de la zone du projet vit en dessous du seuil de la pauvreté, contre 46,5% au niveau national et 32,3% dans les zones urbaines. La pauvreté touche plus les ménages dirigés par des femmes. En effet, 58,2% de femmes chef de ménages sont pauvres contre 48,8% des chefs de ménage hommes et 33,2% des ménages congolais sont dirigés par des femmes. Certains groupes sociaux ont une vulnérabilité accentuée, comme les populations autochtones, estimées à quelques 12 000 personnes dans la zone du projet. Un effort particulier sera fait pour assurer que les pêcheurs.
9. Malheureusement, il y a peu de données sur les revenus actuels des pêcheurs et des pisciculteurs dans la zone du projet. Le revenu moyen du petit pêcheur dans la zone d'intervention n'est estimé qu'à 40.900 FCFA par mois. Il est très en deçà du salaire minimum officiel fixé à 90 000 FCFA par mois.
10. Dans certaines zones, les pêcheurs souffrent d'une diminution de la capture, qui a un impact négatif sur leurs revenus. Cette diminution est due: (i) aux perturbations climatiques qui ont décalé la saison d'étiage et de crues des cours d'eau; (ii) à l'extension des aires protégées dans des bassins importants de pêche limitant ainsi l'accès des pêcheurs aux dites zones; (iii) à la pêche dans les zones de frayères; (iv) à l'occupation de certains plans d'eau par les plantes envahissantes ; (v) à la pression démographique exercée par les pêcheurs étrangers qui accèdent aux pêcheries en territoire congolais et qui utilisent des engins de pêche prohibés.
11. Cela ne signifie pas toutefois que les stocks de poissons soient insuffisants, ni qu'une surexploitation généralisée a été constatée. Cela varie par endroit, ce qui est aussi vrai pour la pauvreté des pêcheurs. La condition économique peu favorable des pêcheurs est plutôt une conséquence du manque d'organisation de la filière, thème que le PD-PAC adresse en priorité.
12. Même si les prix de poisson au niveau des consommateurs ont augmenté, la situation des pêcheurs reste précaire. Le poisson est de plus en plus fumé (un poisson fumé perd au moins 25% de sa valeur pondérale). Les pêcheurs tentent de s'adapter en complétant leurs activités de pêche avec la production vivrière, ou en recourant à l'exode rural. Une gestion rationnelle des ressources halieutiques et une meilleure valorisation des produits, peuvent augmenter la production de la pêche continentale.

13. **Marché.** La demande de poissons frais, fumé et salé est très importante dans le pays, où la consommation moyenne nationale de poisson est estimée à près de 26 kg/habitant/an. La pêche continentale permet de ravitailler en poisson les régions riveraines aussi bien que les centres urbains ; Brazzaville est ainsi alimentée en partie par les prises faites dans le Pool, les Plateaux, et les deux Cuvettes. Le poisson est le plus souvent fumé pour assurer sa conservation plus que sa valorisation. Les pêcheurs vendent leurs paniers de poissons fumés à des commerçants venus par le fleuve ou bien les transportent eux-mêmes jusqu'à la capitale. On dénombre environ 31 000 pêcheurs continentaux au Congo qui produisent actuellement de l'ordre de 36 000 tonnes par an, production qui est cependant loin de satisfaire la demande de la population, puisque 40 000 tonnes de poisson sont importées chaque année.
14. Le poisson est principalement commercialisé à Brazzaville ainsi que dans les villes secondaires. Des exportations ont été également signalées en direction du Gabon et particulièrement de Franceville, mais il y a également des importations de poissons-séchés en provenance de ce pays. Des commerçants de Brazzaville se déplacent pour acheter en gros (mallettes de poissons fumés, bassines et demi fût de poissons vivants).
15. **Opportunité de développer la pêche et la pisciculture.** Le secteur de la pêche et de l'aquaculture a un véritable potentiel de création de richesses et d'emplois dans les quatre départements ciblés. Ce secteur joue un double rôle stratégique, comme pourvoyeur de protéines sur le plan de la sécurité alimentaire et comme contributeur à la création d'emplois et de revenus en milieu rural. En effet, le poisson fournit presque 50% des besoins en protéines d'origine animale pour les populations congolaises.
16. La pêche connaît, cependant, des difficultés de développement. Les organisations des pêcheurs sont très peu structurées et n'ont pas d'accès au crédit. Le manque de statistiques fiables sur la pêche rend difficile une gestion rationnelle des ressources. L'enclavement des zones de pêche et le manque de chaîne de froid font que la quasi-totalité des captures soit transformée par fumage et, en faible pourcentage, par salage-séchage au moyen des techniques traditionnelles. A l'insuffisance des unités de transport des produits halieutiques pour la commercialisation du poisson s'ajoute le manque de débarcadères et de marchés appropriés de poissons. Il y a également des problèmes plus localisés. Le manque de collaboration avec les gestionnaires des parcs nationaux d'Odzala-Kokoua et Ntokou-Pikounda dans les départements de la Sangha et de la Cuvette limite l'activité des pêcheurs se trouvant dans ces parcs où la circulation des personnes est strictement contrôlée.
17. Malgré ces difficultés, la pêche présente des atouts importants de développement en raison de : i) un potentiel halieutique indéniable et des conditions climatiques favorables ; ii) l'existence d'un savoir faire local des acteurs de la pêche ; iii) la demande nationale en poisson dépassant l'offre ; iv) la volonté des acteurs de la pêche de préserver et mieux gérer la ressource.
18. A l'heure actuelle, l'activité piscicole dans la zone du Projet est discontinuée et peu rentable. Ceci est dû principalement à : i) l'étroitesse des exploitations piscicoles dont la superficie est dans la plupart des cas inférieure à 8 ares ; ii) une faible maîtrise des techniques de production ; et iii) un coût élevé de l'aliment et de la main d'œuvre représentant environ 20% des coûts variables de production. Des modèles de production établis lors de la conception du PADEF et ceux de la mission de conception détaillée projettent une augmentation du rendement des étangs piscicoles de 2 à 4 t/ha/an et une marge brute de USD 6600/ha/an avec l'utilisation des techniques appropriées, de l'aliment amélioré et des alevins de qualité.
19. Une intervention en faveur de la pisciculture orientée vers le marché est à la fois une opportunité de diversification des activités des pêcheurs afin de remédier à la baisse de capture et un moyen de renforcer les capacités de production de petits pisciculteurs actifs pour qu'ils contribuent à l'augmentation de l'offre de poisson dans le pays et de surcroît de contribuer à la réduction du déficit annuel de 40 000 tonnes de poissons qui est actuellement satisfait par les importations.

20. Étant donné que la demande en poisson est très élevée au Congo et la production avec des bonnes techniques est potentiellement rentable, il existe d'excellentes opportunités de mise à échelle des activités piscicoles. En tout premier lieu, la monoculture semi intensive de Tilapia et de Clarias, simple à gérer et avec une bonne rentabilité même à petite échelle, a un potentiel économique important. Dans des endroits favorables, l'élevage en cages flottantes expérimenté à Mossaka par le PNUD, présente également des opportunités pour rentabiliser au mieux les exploitations piscicoles. La mise à échelle de ces techniques accompagnée d'un meilleur accès aux services financiers peut significativement améliorer l'offre de poissons et générer des emplois en milieu rural.
21. **La valeur nutritionnelle du poisson est une autre raison pour investir dans ce secteur.** Le poisson fait partie du régime alimentaire choyé par les congolais. Le poisson et les produits halieutiques sont une source importante de nutriments et font partie d'un régime alimentaire sain recommandé par les spécialistes de la santé. A l'exception de certaines espèces, le poisson contient peu de acides gras saturés, peu d'hydrates de carbures et peu de cholestérol. Le poisson est une source importante de protéines, mais offre aussi une gamme de micronutriments essentiels tels les vitamines D, A et B, des minéraux (calcium, iode, zinc, fer, selenium) et des acides gras polyinsaturés omega-3, éléments qui ont tous un effet important sur le développement cérébral, sur les défenses immunitaires et sur la santé générale. Des petites quantités de poisson peuvent avoir un effet bénéfique nutritionnel. Il existe des preuves sur les effets bénéfiques de la consommation du poisson pour la prévention des maladies du cœur, des accidents vasculaires cérébraux, sur la santé mentale et la dégénération maculaire liée à l'âge. Le poisson peut aussi avoir des effets favorisant la croissance des enfants et des nourrissons. Les femmes sont aussi encouragées à manger du poisson durant les grossesses afin de favoriser le développement cérébral du fœtus.
22. **Les enseignements tirés des interventions précédentes du FIDA au Congo.** Ces interventions étaient beaucoup plus axées sur l'agriculture avec des composantes pêche et pisciculture dont pour certains projets les activités n'ont jamais été mises en œuvre. Le saupoudrage des activités dans différentes zones ne permet pas d'atteindre le nombre de ménages pauvres bénéficiaires attendus, ni de contribuer à l'impact, ni de garantir la durabilité du Projet. D'où la nécessité de concentrer les activités du projet dans une zone plus réduite afin de répondre aux besoins de la population cible. L'approche filière adoptée par le Projet qui intègre les aspects en amont et en aval se veut une approche complète et verticale qui vise la prise en compte de tous les maillons de la chaîne.
23. **La mise en application des directives de la FAO sur la pêche continentale.** L'intervention dans la zone du projet se justifie également par l'engagement du MPA soutenu par le FIDA de mettre en application les « Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté » développées par la FAO⁵. Ces directives mettent un accent tout particulier sur l'utilisation responsable des ressources halieutiques pour garantir des pêches artisanales durables. Un autre texte clé pour guider la mise en œuvre du projet est le « Code de Conduite pour une Pêche Responsable », qui a été adopté par tous les membres de la FAO y compris le Congo le 31 octobre 1995. Le code contient un ensemble de principes et de prescriptions promouvant les pratiques durables et responsables de la pêche et de l'aquaculture.⁶ En plus, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) a démarré la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture (2011-2020).

⁵ <http://www.fao.org/3/a-i4356f.pdf>

⁶ <http://www.fao.org/docrep/005/V9878F/V9878F00.HTM>

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible du projet

Caractéristiques générales.

24. Le PD-PAC interviendra dans quatre (4) départements ruraux du Nord du pays (les Plateaux, la Cuvette, la Cuvette ouest et la Sangha) qui tout en présentant les caractéristiques communes se différencient sur un certain nombre d'aspects. Ces quatre départements s'étendent sur une superficie totale de 169 050 km² soit près de 50% du territoire national pour une population estimée à 489 372 habitants ou environ 122 000 ménages représentant 16% de la population totale du Congo.(les détails démographiques au niveau des départements sont présentés dans l'appendice 2).

Tableau 1 : Données démographiques sur la zone du projet

Départements	Population Résidente	Pop. Masculin	Pop. féminine	Pop. Masculine 15-34 ans	Pop. Féminine 15-34 ans	Superficie Km ²	Densité hab/km ²
Plateaux	174.591	84.446	90.145	26.533	27.824	38 400	6
Cuvette	156.044	76.373	79.671	24.827	26.422	48 250	3
Cuvette Ouest	72.999	35.538	37.461	12.330	12.747	26 600	2,8
Sangha	85.738	42.746	42.992	14.139	15.755	55 800	1,1
Total	489 372	239 103	250269	77829	82748	169 050	

Source : RGPH 2007

25. La densité moyenne de la population est très faible dans la zone du projet et sa répartition inégale; la population est concentrée dans les chefs lieu de district et répartie dans des villages le long des axes routiers et des cours d'eau. Cette population tire le maximum de revenu de la pêche, de la chasse, de la pisciculture, de l'élevage et de l'agriculture. La pluriactivité est pratiquée dans toute la zone visée par le projet, mais ce n'est que dans le département de la Cuvette que es activités de pêche constituent la principale source de revenus de la population.
26. La zone est dotée d'énormes potentialités halieutiques, qui ne sont que partiellement exploitées. Ces potentialités sont: (a) le réseau hydrographique dense très favorable aux activités de pêche; (b) l'existence d'un savoir-faire dans les activités de pêche et de pisciculture et d'une jeunesse motivée; (c) la disponibilité en terres pour la pisciculture; (d) une forte demande intérieure de poissons frais, fumés et salés; (e) le transport par route et par la voie fluviale favorisent l'évacuation des produits vers les grandes villes du pays. Tout surplus des produits issus du Projet devrait être facilement commercialisé.
27. Le réseau fluvial représente 3 705 km de voies navigables aboutissant d'une part au port de Brazzaville, de l'autre aux ports secondaires de la Cuvette (Boundji, Mossaka, Owando, Makoua, Oyo) et le port de Ouesso dans la Sangha. Sur une partie du réseau, la navigation doit s'interrompre pendant la période des basses eaux.
28. Le régime hydrique est caractérisé par deux périodes de basses eaux (janvier à mars et juillet à septembre), une période intermédiaire d'avril à juin et une période de hautes eaux avec une inondation de zones importantes de la Cuvette d'octobre à décembre, ayant une forte influence sur l'activité de la pêche dans le département. Trois types de végétation existent liés au climat: une savane herbeuse sur les Plateaux, des forêts inondées et marécageuses dans les deux Cuvettes et des forêts inondées dans les départements de la Sangha.
29. D'une superficie d'environ 145 000 km², le bassin de la cuvette s'étend sur les départements: Cuvette, Cuvette-ouest, Likouala et Sangha. Il est formé principalement de neuf cours d'eau: la Sangha (500 km), et son principal affluent la Likouala-aux-Herbes (350 km); la Likouala-Mossaka (475 km), et ses trois principaux affluents, la Mambili, la Bokiba et le Kouyou; l'Oubangui qui borde la cuvette sur près de 500 km; l'Alima, longue également de 500 km, mais

moins importante du point de vue de la pêche ; le fleuve Congo, qui draine sur sa rive droite les eaux de toutes les rivières citées ci-dessus et borde la cuvette sur près de 350 km.

30. Dans les quatre départements ciblés la pêche est pratiquée de façon artisanale dans le fleuve Congo, les rivières susmentionnées et les petits plans d'eau.

Stratégie d'intervention et phasage des activités

31. Pour les activités de pêche, le projet interviendra sur les axes: Ouessou-Pikounda-Ngombée, Makoua-Okombé-Ntokou, Etoumbi-Mbama et à Mpouya. Pour ce qui concerne les actions pilotes de pisciculture commerciale, les axes Djambala-Gamboma-Ollombo dans le département des Plateaux, Tchikapika-Oyo-Obouya-Owando-Makoua dans la Cuvette, Ewo-Okoyo-Mbama-Etoumbi dans la Cuvette-ouest et Ouessou dans la Sangha seront priorités.
32. Le PD-PAC opérera d'une manière progressive. Il commencera les deux premières années dans les départements de la Cuvette (pêche et pisciculture), de la Cuvette-ouest (pisciculture) et de la Sangha (pêche) avec des activités de recensement, de sensibilisation et de formation, avant de se lancer dans l'appui des activités plus complexes et demandant des contributions plus importantes des bénéficiaires. Afin de se rassurer que le gouvernement soit pleinement associé aux interventions du projet dès le départ, les activités de renforcement des capacités des directions départementales (DDPA) devront démarrer dès 2015 dans ces trois départements avec les fonds du MPA.
33. La sélection des trois départements susmentionnés pour la première phase du projet a été effectuée sur la base d'une série de critères liés au contexte de mise en œuvre du projet, comme l'accessibilité physique, la présence de groupements de producteurs ainsi que des fournisseurs d'intrants et de services, et d'autres opportunités de partenariat avec le secteur privé. Le phasage des activités du projet est résumé dans le tableau 2 ci-dessous .

	Pêche Continentale	Pisciculture
Phase 0	Mise en place des systèmes de collecte de données (recensement des pêcheurs) Études sur les ZPP, les infrastructures les modalités de gestion Activités pêche sur Sangha uniquement puisque les partenariats avec les compagnies privées sont déjà identifiées Échange de filets sur tous les départements Sensibilisation des populations des départements cibles	Recensement des pisciculteurs et identification des besoins en infrastructures et en formations Sensibilisation des populations Activités dans Cuvette et Cuvette-Ouest
Phase 1	Sur la base des études effectués en phase 0, commencer les actions sur la pêche continentale dans la Cuvette et Cuvette Ouest Formations pour la commercialisation (fours améliorés, glace, Construction des débarcadère et des infrastructures de marché.	Réhabilitation des étangs des pisciculteurs existants Créer des liens entre les pisciculteurs et les producteurs d'alevins et d'aliments
Phase 2	Mise à échelle des activités de la phase 1, consolidation des résultats et durabilités des activités avec les comités de gestion et les DDPA Développement des services de microfinance pour une meilleure durabilité des activités	Appliquer les activités et les leçons de la phase 1 à toute la zone du projet et affiner les relations entre les acteurs de la chaîne au niveau des 4 départements cibles Développement des services de microfinance pour une meilleure durabilité des activités

34. Comme la cogestion des pêcheries constitue une innovation pour le Congo, sa mise en place sera progressive, consultative et adaptative.

35. **Articulation avec le PADEF.** Le Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF) appuie entre autres le développement de la filière des ressources halieutiques et a également programmé des appuis à la pêche et la pisciculture pour un montant total de 4,97 millions USD, dont 33% financé par FIDA et 67% financé sur fonds de contrepartie. Le tableau suivant résume les principales complémentarités entre le PADEF et le PD-PAC.

Domaines de comparaison	PADEF	Présent projet
Zone d'intervention pour la pêche – continuité géographique	Mossaka – Liranga Makoua Makotimpoko	Zones en amont des sites sélectionnés par PADEF : Ouesso-Pikounda-Ngombée, Makoua-Okombé-Ntokou, Etoumbi-Mbama Mpouya
Zone d'intervention pour la pisciculture – couverture de la zone Sud du pays par PADEF et de la zone Nord par PD-PAC	Axe Hinda – Mvouti – Dolisie dans le département de Niari et Kouilou Axe Mindouli – Kinkala dans le département de Pool	Djambala-Gamboma-Ollombo dans le département des Plateaux Tchikapika-Oyo-Obouya-Owando-Makoua dans la Cuvette Ewo-Okoyo-Mbama-Etoumbi dans la Cuvette-Ouest Ouesso dans la Sangha
Activités de pêche : articulées autour du CCP dans PADEF et autour d'une approche intégrée le long de la filière dans PD-PAC	Aménagement et gestion durable des zones de pêche dans le rayon des CCP Mise en place des centres communautaires de pêche (CCP) Renforcement des capacités des pêcheurs en techniques de pêche, transformation et co-gestion des CCP Accès des pêcheurs au financement Bénéficiaires : 100 groupements regroupant 3600 pêcheurs	Activités similaires au PADEF mais avec un accent plus grand sur la pêche responsable, la valorisation du poisson, la mise en place des infrastructures nécessaires de commercialisation (fabrique de glace, débarcadères, etc..) et la mise en relation des groupements de pêcheurs avec les institutions de finance. Pas de construction CCP envisagée. Bénéficiaires : 200 groupements regroupant 5000 pêcheurs environ
Activités de pisciculture : utilisation du matériel didactique dans les 2 projets, réplique des expériences réussies d'accès aux alevins et aliments	Réhabilitation de la station piscicole domaniale de la Djoumouna (production alevins et formations) Appui aux unités de production d'aliments et installation de nouvelles unités Formation des pisciculteurs Bénéficiaires : 248 pisciculteurs	Appui similaire au PADEF en matière de formation des pisciculteurs et facilitation de leurs accès aux alevins et aliments de poissons. Stratégie de projet est de mettre pisciculteurs en relation avec fournisseurs d'alevins et d'aliments. Création de partenariats entre groupements appuyés par PADEF dans production mais et soja et les associations de pisciculteurs et fabrique d'aliments de poisson. Introduction de la technique des cages flottantes. En plus de tilapia du Nil et du clarias, introduction de multiplication des alevins des espèces de poisson local. Bénéficiaires : 600 pisciculteurs
Gestion de projet	Capitalisation des pratiques administratives, suivi évaluation, financières et passation des marchés Echange des matériels didactiques, données de suivi évaluation et performances des activités	

Stratégie de ciblage

36. Le PD-PAC sera doté d'une stratégie de ciblage inclusive permettant d'atteindre à la fois: i) les acteurs de la filière pêche et pisciculture les plus vulnérables (ciblage socioéconomique); et ii) les sites d'intervention prioritaires (ciblage géographique) dans les quatre départements retenus. Afin d'atteindre son objectif, le projet devra renforcer les maillons les plus faibles dans les chaînes de valeur de la pêche et de la pisciculture. A ce fin, le projet ciblera: a) les zones où la pêche et la pisciculture constituent des activités économiques prioritaires ; b) les zones de forte concentration de pauvreté ; c) les zones où l'impact de l'exode rural est important; et d) les zones qui fournissent des services pour les chaînes de valeur de la pêche et de la pisciculture.
37. Une fois ces zones déterminées, les bénéficiaires directs seront sélectionnés: a) selon leur niveau de pauvreté ; b) en appliquant une discrimination positive envers les groupes vulnérables (voire aussi stratégie genre ci-dessous) ; et c) en privilégiant l'auto-sélection volontaire par les pêcheurs et les pisciculteurs répondant à un ensemble de critères socioéconomiques qui seront élaboré de manière participative.
38. Le groupe cible principal du PD-PAC est constitué des ruraux pauvres actifs (petits pêcheurs, petits pisciculteurs, femmes commerçantes), capables de mettre à profit les opportunités qui leur seront offertes par le projet. Cette population était estimée en 2007 à environ 183.000 personnes dans les 4 départements, sur une population totale de la zone d'à peu près 490.000 personnes. (RGPH 2007)
39. Cette population caractérisée par une extrême pauvreté, vit en majorité en milieu rural. Elle fait partie de ces 4,2% des ménages congolais qui ont un accès limité aux services sociaux, aux infrastructures et aux marchés. Il est estimé un revenu moyen mensuel du pêcheur très pauvre à 31 400 FCFA, tandis que celui du pêcheur pauvre est de 49 200 FCFA⁷. C'est dans cette catégorie où se trouvent la plupart des femmes vulnérables, des jeunes et des populations autochtones, que le projet s'efforcera d'atteindre avec des interventions appropriées.

Stratégie genre.

40. La stratégie genre sera basée sur une approche intégrale et transversale pour une prise en compte efficace des questions de genre (sexes, âges et statuts) dans la mise en œuvre des différentes composantes et activités du PD-PAC. Elle sera ouverte et flexible au regard des réalités sociales et culturelles des zones ciblées tout en restant attentive aux mutations profondes en cours dans la division traditionnelle du travail entre hommes et femmes. Ainsi la stratégie genre s'appuiera sur une double démarche: i) d'appui pro actif, constructif et argumenté aux différentes composantes, (ii) de filtre de l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre des activités du projet sur la base de la prise en charge des intérêts suivant les sexes, les statuts et âges des bénéficiaires. De plus, le Projet a prévu les actions suivantes: (a) la fixation de quotas de participation des femmes dans des activités spécifiques du projet; (b) le financement d'un(e) collaborateur (rice) en animation rurale, expérimentée en questions de genre et capable de jouer efficacement un rôle d'appui et de filtre au niveau de l'UCP; (c) le financement prioritaire d'activités qui auront un impact direct sur les conditions de vie des femmes et des jeunes pour leur insertion dans la chaîne de valeur de la filière; et (d) la désagrégation par sexe et par âge des indicateurs de suivi-évaluation pour des activités spécifiques du projet.

B. Objectifs de développement et indicateurs d'impact

41. **Objectifs.** L'objectif global du Projet vise à améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des pêcheurs et pisciculteurs grâce au développement de la filière des produits halieutiques dans la zone d'intervention. L'objectif spécifique du projet est d'améliorer

⁷Cf. document de projet du PADEF

durablement la production halieutique pour augmenter les revenus des pêcheurs et des pisciculteurs.

42. Réalisations et indicateurs. Les réalisations et indicateurs du projet sont détaillés dans le cadre logique aux pages xiii-xiv.

C. Effets et Composantes

Composante 1. Développement de la chaîne de valeurs de la pêche continentale (5.50 millions USD soit 31.3% des coûts totaux du projet)

43. L'objectif de la composante est d'augmenter l'offre en poisson par la mise en place d'une gestion durable des pêcheries afin d'assurer la préservation et la survie des écosystèmes, une pêche plus productive et une amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits. La composante appuiera environ 5000 pêcheurs directement.
44. La composante comprend les axes stratégiques suivantes: i) information et sensibilisation; ii) actions de concertation; iii) appui à la gestion durable des pêcheries; iv) appui à la transformation et la commercialisation du poisson ; v) facilitation de l'accès aux services financiers de proximité et appui à l'entrepreneuriat rural.
45. La composante pêche commencera dans les départements de la Cuvette et de la Sangha, pour s'étendre à la Cuvette-Ouest et aux Plateaux en troisième année. Dans chaque département retenu, la composante se déroulera en 3 phases successives, selon les principes énoncés en paragraphes 32-33. Une description détaillée des 3 phases est contenue dans l'Appendice 4.
46. **Information.** Une campagne de sensibilisation sera organisée en année 1 et année 2 au niveau départemental et villageois. Elle visera à sensibiliser les principaux acteurs de la filière, les organisations de base et les autorités locales afin de les informer sur l'objectif, l'approche et les modalités de mise en œuvre du projet.
47. **Actions de concertation.** Chaque année durant 2 jours, le projet organisera dans chaque département une réunion de concertation sous forme d'atelier entre les acteurs de la filière. L'atelier permettra de préparer un Plan d'action de la filière. En 2016, ces réunions démarreront dans la Cuvette (pêche et pisciculture) la Cuvette-Ouest (pisciculture) et la Sangha (pêche). Les réunions sur la pêche et sur la pisciculture seront tenues séparément, comme les groupes-cibles sont différents.
48. Ces réunions annuelles permettront de: (i) faire un état des lieux de la filière et formuler ou mettre à jour le plan d'action de la filière; (ii) formuler des recommandations sur les améliorations à apporter à l'environnement réglementaire et institutionnel; (iii) évaluer de façon participative l'efficacité et l'impact du projet. Elles regrouperont tous les acteurs de la filière et favoriseront l'implication des jeunes dans la priorisation des activités de la filière. Les femmes suivant les maillons de la filière où elles sont impliquées seront parties prenantes de ces réunions. La direction départementale de la pêche et de l'aquaculture se servira des recommandations de ces réunions pour préparer le plan de travail et budget annuel (PTBA) départemental.
49. Les activités de sensibilisation et les réunions de concertation concerneront aussi la composante 2, pisciculture.

Appui à la gestion durable des pêcheries

50. Ce volet comprend les activités suivantes et l'accompagnement du PD-PAC pour ces activités sera assuré dans le cadre de l'Accord de partenariat avec la FAO:
51. **Organisation des acteurs de la pêche.** Les associations des pêcheurs sont souvent peu fonctionnelles. Il sera nécessaire d'appuyer les organisations de pêcheurs pour mieux les organiser, dans un premier temps, et de tenter d'en créer (là où elles n'existent pas encore) dans les villages de la zone du projet ou il y a un vrai engouement pour le faire, dans un

- second temps, dans la perspective de constituer des structures faitières aptes à s'insérer dans le processus de cogestion des pêcheries. Ces organisations seront appuyées à travers l'animation et la formation de leurs membres. Elles seront les principaux interlocuteurs du projet et de l'administration des pêches dans les villages. Au moins 20 organisations de pêcheurs seront appuyées pour devenir des véritables structures faitières dans la zone du projet.
52. Le projet financera les services d'animation et de formation nécessaires à la constitution et au renforcement de ces organisations. Il s'agit de : i) la campagne de sensibilisation sur l'intérêt et les bénéfices pour les pêcheurs de se constituer en association et/ou groupement ; ii) l'appui à la constitution et à l'organisation des associations et/ou groupements de pêcheurs ; iii) la formation des membres des associations et/ou groupements en gestion organisationnelle et commerciale ; et iv) le suivi/accompagnement dans la gestion des organisations. L'ensemble des activités sera sous-traité à un prestataire de services spécialisé dans le domaine du développement organisationnel et de l'analyse genre sélectionné en année 1 par appel d'offres.
53. **Mise en place d'un système de collecte des données sur la pêche.** La première priorité sera accordée à la mise en place, dans la zone du projet, de structures et de plans permettant de collecter à intervalles réguliers les données indispensables à la préparation de plans d'aménagement participatifs des pêcheries. Pour ce faire, une enquête-cadre sera d'abord réalisée pour faire un recensement complet des éléments principaux des pêcheries (pêcheurs, pirogues et engins de pêche, villages) et établir un système d'échantillonnage. Ensuite, une enquête d'évaluation des captures sera réalisée dans la zone du projet par des enquêteurs choisis spécifiquement pour ce travail, formés et équipés (avec une balance, un seau et du petit matériel nécessaires à la prise de notes) au niveau des sites (villages et campements de pêcheurs) sélectionnés.
54. Les résultats de l'enquête seront traités et analysés par des consultants spécialisés (biostatisticien et informaticien). Compte tenu de l'exécution en cours du projet «Recensement Général de l'Agriculture» (RGA) appuyé techniquement par le Département des pêches de la FAO, l'encadrement de cette activité sera confié à la FAO.
55. A partir de l'année 1, le projet financera également la mise en place d'un système de collecte participatif et de traitement des données sur la pêche.
56. Inventaire et étude des habitats essentiels des espèces. Les zones de pêche protégées (ZPP) sont utilisées pour préserver la durabilité des ressources et des habitats essentiels, comme les nourriceries et les zones de reproduction ou les voies de migration des espèces. Si elles sont respectées, les ZPP protègent les espèces sédentaires, tiennent une partie du stock à l'écart de la pression exercée par la pêche et offrent un refuge à la biomasse des reproducteurs, de façon à permettre le repeuplement des zones de pêche adjacentes, grâce à la migration des poissons ou à la dispersion des juvéniles. Comme il s'agit d'une nouvelle démarche pour le pays, cette expérience sera pilotée en trois zones propices seulement.
57. Afin de déterminer les zones de pêche à protéger d'une exploitation inconsidérée, une cartographie participative des habitats essentiels sera d'abord réalisée avec l'aide des communautés de pêcheurs concernés. Ensuite, des schémas de conservation de ces environnements, éventuellement par la création de ZPP seront étudiés dans la zone du projet. Ces ZPP seront choisies sur consensus des acteurs de la pêche des zones concernées. La zone de pêche de Ntokou dans le département de la Cuvette est retenue comme première zone pilote. L'étude sera effectuée par un bureau d'études sélectionnées par appel d'offres.
58. A partir de l'année 2, le projet financera des études pour réaliser des cartographies participatives des habitats essentiels dans la zone du projet et la création de 3 ZPP soit une ZPP par année pour les 3 premières années.
59. Formation et accompagnement des acteurs de la pêche dans la mise en place et la gestion des ZPP. Il est à noter que la réussite des actions de mise en place et de gestion des ZPP est

- conditionnée par l'expérience des acteurs de la pêche. Pour ce faire, le projet accompagnera les acteurs de la pêche dans la mise en place et la gestion des ZPP. Le projet financera des ateliers de formation, le suivi technique et l'appui-conseil. La formation sera assurée par un prestataire de service spécialisé dans le domaine, sélectionné par appel d'offres.
60. Etudes techniques et participatives pour instaurer des périodes de repos biologique. Actuellement, aucune mesure de gestion – autre que l'élimination des méthodes de pêche destructrices convenue par certaines communautés de pêcheurs – ne permet de réduire l'intensité de la pêche et de sauvegarder les pêcheries. En outre, il y a des époques où le poisson se trouve en mauvais état, notamment après le frai; le repos biologique permettrait au poisson de récupérer et de fournir par la suite une prise totale plus importante et d'une grande valeur. Il pourrait donc être nécessaire d'instaurer un repos biologique toutes espèces couvrant la période correspondant à la reproduction des poissons pour la sauvegarde des pêcheries. Pour ce faire, des études techniques et participatives sont nécessaires pour évaluer la nécessité des repos biologiques et leur faisabilité socio-économique.
 61. En année 2, le projet financera des études qui permettront de mieux cerner la nécessité des périodes de repos biologique du poisson et les opportunités d'assurer le soutien des pêcheurs qui devraient les mettre en œuvre. Ces études seront confiées à un prestataire de services sélectionné par appel d'offres.
 62. Elaboration de plans de cogestion des pêcheries. Le projet mettra en œuvre une approche de prudence dans la gestion des ressources halieutiques en introduisant le concept de cogestion pour une gestion durable des ressources halieutiques. Il financera l'élaboration de plans de cogestion des pêcheries. Ces plans seront élaborés avec la collaboration de toutes les parties prenantes (services techniques de la pêche, collectivités locales, chefs traditionnels, chefs de village, organisations des acteurs de la pêche et autres) pour gérer l'activité de pêche de façon durable. Ces plans délimiteront les zones à aménager et organiseront aussi l'exploitation et la surveillance des pêcheries. Pour élaborer ces documents, il sera nécessaire de passer par un certain nombre d'étapes. Ces plans seront conçus pour trois ans.
 63. Un cahier des charges qui fixe les règles de gestion sera ensuite réalisé pour chaque plan de cogestion des pêcheries et distribué aux parties prenantes. Ce cahier des charges constitue un résumé des principaux points du plan, notamment ceux concernant les mesures de gestion. Il stipule aussi le rôle des cadres de concertation pour la surveillance et la gestion des pêcheries, les modalités de collecte des contributions financières pour le fonctionnement des cadres de concertation, les mesures particulières de protection, de gestion et de surveillance, sans oublier les sanctions.
 64. A titre pilote, la zone de pêche de Ntokou dans le département de la Cuvette est retenue en année 1 comme première zone pour l'élaboration d'un plan de cogestion des pêcheries. Le projet financera l'appui d'un consultant spécialisé en gestion/aménagement participatif des pêches pour l'élaboration de ce plan.
 65. Conception des cadres de concertation locale pour la surveillance et la gestion des pêcheries. La création de cadres de concertation participe à la traduction en actes concrets la volonté de gestion durable des pêcheries. Ceux-ci constituent des piliers pour l'implication des différents acteurs des collectivités locales dans la surveillance et la gestion des pêcheries. La surveillance des pêcheries s'effectuera selon une stratégie basée sur deux piliers : au niveau village, les Comités Villageois de Développement et de Gestion (CVDG) qui utilisent la cohésion et la pression sociales pour que la réglementation soit respectée seront mobilisés ; au niveau district (zone de pêche), un comité local de pêche (CLP) sera mis en place dans chaque district concerné pour le suivi du respect de la réglementation en vigueur. Outre ces deux structures, un comité départemental de pêche (CDP) qui est appelé à être l'organe de coordination pour une participation des élus locaux et des représentants d'autres parties prenantes au plan de cogestion sera mis en place dans chaque département concerné.

66. Le projet financera l'appui d'un consultant spécialisé en développement communautaire et aspects institutionnels pour : i) identifier en collaboration avec les populations locales et les agents des directions départementales et des secteurs de la pêche les villages et campements de pêcheurs devant abriter les comités villageois de gestion; ii) identifier les contraintes relatives à la mise en place des comités de surveillance et de gestion des pêcheries et proposer des solutions ; iii) proposer le système de fonctionnement et de suivi-évaluation desdits comités ; iv) identifier les intervenants desdits comités ; et (v) proposer divers types de renforcement de capacité nécessaires pour accompagner les organisations des acteurs de la pêche et les agents des directions départementales et des secteurs de la pêche sur les montages financiers pour le financement des activités afin d'assurer le bon fonctionnement desdits comités. Ces activités seront menées à titre pilote dans la zone de pêche de Ntokou en année 1 pour être ensuite dupliquées dans d'autres zones de pêche en année 2 et 3.
67. Le projet mettra à la disposition des comités locaux de pêche, au niveau district (zone de pêche), des équipements pour la surveillance et un budget de fonctionnement pour les sorties durant les activités de démarrage.
68. Diversification des activités des pêcheurs. Le projet mettra en place un programme de promotion des activités génératrices de revenus (AGR) destiné aux femmes et aux jeunes. Une étude sera réalisée en année 2 par un consultant pour répertorier les AGR rentables que le projet pourra soutenir avec l'appui éventuel des Etablissements de MicroFinance (EMF). L'étude examinera aussi les possibilités d'introduire de nouvelles AGR dans la zone du projet, en se focalisant sur les AGR qui pourraient générer des revenus compensatoires pendant les éventuelles périodes de repos biologique susmentionnées.
69. Echange des filets de pêche prohibés. Le projet mettra en place un programme pour que les pêcheurs remettent délibérément leurs filets de pêche interdits en échange des filets réglementaires, entre autres des trémails qui permettent de capturer un pourcentage plus important des grosses prises qui sont bien valorisées par le marché. En année 2, le programme démarrera dans les départements de la Cuvette et de la Sangha et pourra bénéficier à 2000 petits pêcheurs. Il se poursuivra en année 4 dans les deux autres départements avec l'échange de 2000 filets tramails. Ce programme sera piloté sur le terrain par les chefs de secteur et les équipes d'animateurs qui seront censés récupérer les engins de pêche interdits, les faire inspecter par les directeurs départementaux avant de les brûler afin d'éviter toute réutilisation. Des actions de formation à la pêche au trémail (avec séances de démonstration pratique) et à la confection de ces filets seront réalisées par un consultant. Cette opération concernera au moins 4000 petits pêcheurs.
70. Le projet financera l'acquisition d'un lot de 4000 filets trémails, les actions de formation sur leur utilisation et leur confection ainsi que le programme des activités génératrices de revenus pour réduire durablement la pression sur les ressources (à titre pilote à Tokou dans la Sangha et à Mambili dans la Cuvette).

Appui à la transformation et la commercialisation du poisson

71. Ce volet comprenant les activités suivantes:
72. **Amélioration des techniques de transformation du poisson.** Le projet accompagnera l'introduction de fours de type Chorkor (portables) et Thiaroye (non portables) et de préférence fabriqués en matériaux locaux pour améliorer la qualité du poisson fumé, réduire le coût de fabrication et rendre cette technologie facilement appropriable. En préparation de cette activité et en vue des échecs antérieurs de l'introduction de cette technologie, il sera important de faire un bilan du pourquoi de la non appropriation de cet outil d'une part, et de travailler avec les commerçantes pour voir si elles seraient prêtes à conclure des partenariats avec les pêcheurs sur ce point, afin de recevoir un produit mieux et plus vite fumé. Le projet financera l'appui d'un consultant spécialisé en traitement du poisson pour la formation des responsables de

- groupements (avec séances de démonstration pratique), le suivi et la diffusion de la technique ainsi que l'achat de 100 fours améliorés (dont une partie portables) à titre de démonstration.
73. Le projet accompagnera également l'introduction de séchoirs solaires et de claies surélevées pour améliorer le séchage du poisson. Cela nécessitera des actions de formation avec les femmes actives dans la transformation du poisson sur les techniques de salage, séchage (avec séances de démonstration pratique) et la construction de ces types d'équipements.
74. Le projet financera en année 2 et 4, l'achat de 80 claies surélevées et la construction de 40 séchoirs solaires pour les opérations de démonstration. Les actions de formation seront destinées aux responsables de groupements.
75. **Amélioration de la commercialisation du poisson frais.** Il s'agit d'introduire l'utilisation de la glace pour mieux valoriser la commercialisation du poisson frais. A titre pilote, des unités de production de glace à écailles seront installées dans 3 zones où l'électricité et l'eau potable sont disponibles (Pokola/Ngombe, Ntokou, Mpouya), de préférence au profit des comités de marchés de la place et/ou des groupements de pêcheurs ; ces derniers pourront déléguer la gestion et l'entretien des machines à un privé expérimenté à travers une convention claire définissant les responsabilités de chaque partie, notamment en matière de prise en charge des frais de fonctionnement et de réparation des installations, ainsi que les prix auxquels la glace pourra être vendue. Le lancement de cette activité, y inclus la formation des groupements bénéficiaires, puis son suivi seront assurés par un consultant spécialisé.
76. Cette activité pourrait également intéresser les Etablissements de MicroFinance (EMF), dans la deuxième phase du projet.
77. Le projet financera en année 2 et 4, l'appui d'un consultant spécialiste en traitement et commerce du poisson pour la formation des responsables de groupements sur les techniques améliorées de conservation du poisson par la glace (avec séances de démonstration pratique) et l'achat de 200 caisses isothermes à titre de démonstration pour optimiser l'utilisation de la glace.
78. **Amélioration des équipements utilisés pour le transport du poisson vivant.** Il s'agit de promouvoir l'utilisation de récipients appropriés pour faciliter le transport du poisson vivant et satisfaire aux règles d'hygiène.
79. Le projet financera l'appui d'un consultant spécialisé pour la vulgarisation de l'utilisation de ces récipients auprès de commerçantes locales concernées et l'achat d'un lot de 2000 récipients à titre de démonstration. L'acquisition des récipients sera financée par les ressources propres des commerçantes locales et/ou des crédits qu'elles auront contractés auprès des Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC) ou autres EMF.
80. **Appui au développement des unités de transport des produits halieutiques.** Le projet accompagnera la multiplication des unités de transport des produits halieutiques sur les lieux de production et l'amélioration du système de collecte des produits. Il financera l'appui d'un consultant spécialisé pour le développement des unités de transport des produits halieutiques et apportera, à travers les crédits qu'ils auront contractés auprès des EMF dans leur localité, un appui aux commerçantes locales et aux transporteurs privés pour l'acquisition des embarcations motorisées pour le transport des produits halieutiques.
81. **Construction de débarcadères et marchés de poissons.** Le projet financera la construction de 4 débarcadères (Ouessou, Okombé, Mpouya et une localité à déterminer) et de 4 marchés de poissons (Ouessou, Endéké, Brazzaville et une localité à déterminer). Le choix des emplacements à l'édification de ces infrastructures sera convenu avec les acteurs de la pêche, les autorités locales et les opérateurs durant les activités de démarrage, puis confirmée au début de la première année d'exécution. Chaque débarcadère comprendra un quai en maçonnerie muni d'un ponton flottant, qui peut monter et descendre au rythme des mouvements ou régimes des eaux, où l'on amarre les pirogues et l'on décharge les captures.

Le quai comportera des latrines et sera doté de facilités (adduction d'eau, électricité, dispositif de gestion des déchets) permettant à la production débarquée d'être traitée dans des conditions sanitaires conformes. Il serait souhaitable que le débarcadère soit proche du marché. Le marché comportera également des latrines et sera doté de facilités. Une étude sera menée en année 1 par un consultant spécialisé en travaux de constructions portuaires et des marchés pour la conception des designs des infrastructures types. Le consultant proposera des solutions pour l'approvisionnement en eau et électricité et celles concernant l'élimination des déchets ainsi que les types et dimensions des équipements et moyens de manutention. Il préparera les coûts détaillés de chacune des composantes des ouvrages et des équipements mécaniques. Les infrastructures seront cédées aux collectivités locales qui confieront leur gestion à des opérateurs, moyennant un cahier de charges qui indiquera clairement leurs responsabilités (p.e. collecte de redevances) et qui sera élaboré pendant la phase préparatoire.

Accès aux services financiers de proximité et à l'entrepreneuriat rural.

82. Les principaux constats sur l'accès aux services financiers qui ont été relevés pendant la préparation du projet sont:
- Dans la plupart des villes et communes visitées, on retrouve les EMF ;
 - Aucune EMF n'offre des produits et services adaptés aux besoins des pisciculteurs et pêcheurs, mais certaines institutions offrent des produits et services suffisamment flexibles pour y répondre ;
 - Le produit/service le plus fréquemment utilisé par les pisciculteurs, pêcheurs et commerçants de poisson est l'épargne (dépôt à vue) ;
 - L'accès au crédit est sérieusement empêché par l'exigence de garanties physique et morale ;
83. De manière générale, le projet doit se positionner comme catalyseur pour améliorer l'accès au financement des populations vivant de la pêche ou la pisciculture à travers une amélioration de l'offre des services ainsi que une meilleure structuration de la demande.
84. Pour améliorer l'accès des pêcheurs et des pisciculteurs aux services financiers de proximité le Projet envisage de réaliser les actions suivantes:
- i. inciter les pisciculteurs, pêcheurs, et autres acteurs de la filière à ouvrir des comptes dans les établissements de micro finances au niveau local (MUCODEC, Caisses d'équité, etc.);
 - ii. appuyer les EMF pour mieux adapter les produits aux besoins des populations cibles ;
 - iii. vulgariser auprès des directions départementales, les secteurs, et les groupements de pêcheurs et pisciculteurs de la zone du projet les conditions d'octroi de crédit, le canevas d'élaboration des projets validé par les EMF;
 - iv. identifier et appuyer les opportunités de financement vertical à l'intérieur d'une filière;
 - v. initier une étude de faisabilité pour le développement des nouveaux produits notamment du leasing des équipements; de l'épargne-intrant et de la micro-assurance santé, au bénéfice des pisciculteurs, pêcheurs et commerçants du poisson d'eau douce de la zone du projet.
85. **Un mécanisme d'appui financier aux pisciculteurs et pêcheurs** : négocier avec les EMF pour un financement partagé (20:30:50) du matériel qui contribuent à la rentabilité de l'activité de pisciculture, de pêche et de commerce de poisson d'eau douce :
- i. Le mécanisme d'appui financier aux organisations de producteurs sera tripartite, faisant intervenir un octroi de crédit d'un EMF (50%), une subvention du PD-PAC (30%) et une contrepartie des bénéficiaires (20%). Les pourcentages pourront aussi être adaptés

- selon l'objet du financement, par exemple, si le(s) client(s) peu(ven)t fournir une garantie leur contribution pourra baisser et la part de l'EMF pourra augmenter. Les modalités détaillées de ce mécanisme seront négociées dès la première année du projet.
- ii. Ce mécanisme permettra aux bénéficiaires de développer une relation de client avec un EMF, de créer un historique de crédit, d'apprendre à négocier et à gérer un financement avec les remboursements, d'accéder à d'autres produits comme l'épargne ou le crédit individuel (éventuellement du leasing ou de l'assurance si l'EMF en développe).
 - iii. Il permet au PD-PAC d'élargir le nombre de producteurs halieutiques ayant accès au financement et de travailler sur d'autres aspects plus « soft » de leur renforcement sachant qu'ils peuvent trouver le financement auprès d'une EMF. Un tel mécanisme de subvention est pertinent dans la mesure où il s'inscrit dans la durée et n'engendre pas de distorsions sur le marché.
 - iv. Les critères d'accès assouplis au crédit doivent être négociés par EMF mais de manière générale, ils doivent prendre en compte i) la définition de l'objet (paiement d'une main d'œuvre pour l'extension des étangs, l'achat des intrants, l'achat des isothermes pour transporter le poisson, l'achat de pirogue et d'autres équipements, etc.) ; ii) les conditions assouplies surtout au niveau des garanties.
 - v. Un groupe, association ou individuel ne peut que bénéficier une fois de l'appui du projet (subvention) et doit respecter les règles d'adhésion de l'EMF.
86. **Financement par la filière pêche elle-même:** à l'intérieur de la filière de la pêche, il existe également des opportunités de financement non-négligeables. Les commerçantes de poisson développent déjà des relations de confiance avec les pêcheurs et elles pratiquent souvent les avances en nature (équipement et matériel) aux pêcheurs contre une future quantité de poisson. De cette manière, les pêcheurs arrivent à renouveler leurs matériels avec un minimum de déplacement. Le projet devait travailler avec les pêcheurs et commerçantes afin d'identifier les risques et les difficultés de ces services et par la suite aider à mieux les structurer.
87. **L'appui à l'entrepreneuriat rural.** Le spécialiste en animation rurale de l'UCP appuiera les pêcheurs (et leurs associations) qui en font la demande, pour développer des projets d'entrepreneuriat de pêche, une fois la rentabilité financière démontrée (par exemple créer une unité de production de glace, une unité de montage de filets dérivants) et pour monter des dossiers susceptibles de recevoir des financements.
88. Le PD-PAC encouragera et appuiera également les jeunes et femmes porteurs de projets bancables, impliqués dans la chaîne de valeur de la filière. Ces porteurs de projets peuvent être des groupements, des coopératives, des acteurs positionnés en amont ou en aval de la filière, afin de leur fournir les meilleures conditions d'accéder aux opportunités économiques.

Composante 2. Développement de la pisciculture commerciale (4,27 millions USD soit 24.3% des coûts totaux du projet)

89. L'objectif de la composante est de : (i) promouvoir une pisciculture commerciale qui vise le profit, avec la mise en œuvre de techniques adaptées aux différents types de sites et de pisciculteurs dans le cadre de filières locales fiabilisées pour les approvisionnement et le marché ; (ii) proposer la pisciculture comme une activité de diversification pour les communautés de pêcheurs.
90. Cette composante cible au moins 600 pisciculteurs qui élèvent le Tilapia ou le Clarias (ou les deux) dont 500 petits pisciculteurs actifs et 100 jeunes pisciculteurs qui seront aidés à s'installer dans la zone de projet.
91. Dans chaque département retenu, la composante se déroulera en 3 phases successives, selon les principes énoncés en paragraphes 32-33. Une description détaillée des 3 phases est contenue dans l'Appendice 4.

92. Le système d'élevage sera la monoculture semi-intensive de l'*Oreochromis niloticus* et/ou de *Clarias gariepinus* selon les besoins du marché, produits à partir d'alevins achetés auprès d'ecloseries modernes et nourris avec des aliments composés performants. Afin de promouvoir dans la zone du projet une pisciculture commerciale visant la rentabilité, des prestataires de service, au moins un par département, seront identifiés pour produire les intrants piscicoles (alevin et aliment) à commercialiser auprès des pisciculteurs, et dispenser l'assistance technique nécessaire pour leur bonne utilisation. Des pisciculteurs modèles ou associations de pisciculteurs existants sélectionnés par département, bénéficieront d'une formation technique et seront appuyés par le projet en intrants piscicole de relance de l'activité. Ces derniers accompagnés par les cadres de l'administration de proximité permettront de relever le challenge.
93. Les axes d'intervention du projet en pisciculture sont dans les Plateaux (Djambala – Gamboma – Ollombo), dans la Cuvette Ouest (Ewo – Mbama – Etoumbi et Ewo – Okoyo), dans la Cuvette (Tchikapika - Oyo – Obouya – Owando – Makoua), et dans la Sangha à Ouesso. En outre, le département de la Cuvette aura la particularité d'abriter l'activité d'élevage de poissons en cages flottantes sur les rivières de la Mambili et de la Likouala Mossaka dans la zone de Ntokou, suite à une étude de faisabilité et à l'assurance de l'approvisionnement en aliment amélioré.
94. Les activités de la composante vont se dérouler suivant trois axes stratégiques à savoir: (i) Axe appui technique aux pisciculteurs ; (ii) Axe Information et sensibilisation et (iii) Axe appui à l'organisation des pisciculteurs.
95. Ces activités se dérouleront successivement au cours du projet, et la validation de certaines étapes sera un préalable indispensable au passage au point suivant, par exemple, il est indispensable de s'assurer de la possibilité d'approvisionner les pilotes en aliment avant de lancer des démonstrations de production en cages.

Axe 1 - appui technique aux pisciculteurs et acteurs de la filière

96. Les activités de cet axe concernent les pisciculteurs, les pêcheurs désireux de diversifier leur activité. Le projet jouera un rôle de facilitateur dans la réalisation de ces activités relatives à la production d'intrants piscicoles (alevins et aliments), dans la formation technique des pisciculteurs et dans la mise au point et la diffusion de nouvelles techniques de production.

Renforcement des capacités techniques des pisciculteurs

97. La réussite d'entreprises piscicoles, ayant un statut de PME rentables et durables, dépendra principalement de la rentabilité des activités de production des poissons marchands. Pour assurer cette condition, il sera important d'appuyer les pisciculteurs producteurs de poissons marchands à mettre en place des exploitations piscicoles sur des bases économiquement rentables. Le principe est de se reposer sur un groupe de pisciculteurs déjà en place pour les aider à optimiser la gestion de leur site, créant ainsi des référentiels technico-économiques qui seront la base d'un développement ultérieur.
98. Dans un premier temps, l'appui incitatif du projet à ces piscicultures, consistera à les encadrer, les former et les aider à exploiter au mieux les infrastructures dont elles disposent pour l'élevage de *Tilapia* et *Clarias* ; et les suivre au plan technique pendant les deux premiers cycles de production (maximum 18 mois). La contribution du projet aux frais opérationnels consistera essentiellement à couvrir une partie ou la totalité du coût des études et suivi des travaux de construction et de premier fonctionnement.
99. Au cours de la première phase, qui durera deux ans, pour ce groupe de pisciculteurs modèles disposant d'infrastructure et de main d'œuvre, la succession chronologique des opérations sous cette activité d'utilisation optimale des alevins et grossissement est la suivante:
- A. Identifier les pisciculteurs désireux et capables de développer des PME piscicoles de *Tilapia* et de *Clarias* comme entreprises commerciales durables;

- B. Etablir un contrat entre le projet et chaque promoteur pour définir les obligations et les droits de chaque partie;
 - C. Appuyer la remise en état des infrastructures d'élevage, la formation continue des promoteurs identifiés en techniques d'élevage et de gestion commerciale des PME de Tilapia, etc.;
 - D. Organiser des visites de formation/perfectionnement des promoteurs à l'extérieur du pays, notamment dans des pays sub-sahariens où la pisciculture s'est développée (Nigéria, Ouganda, Burkina etc.) ;
 - E. Organiser la récolte et l'analyse continue, sur 3 à 4 cycles de production, des données sur la faisabilité technique et économique des PME suivies;
 - F. Promouvoir la publication/vulgarisation des résultats pour utilisation par tous les intéressés;
 - G. Récolter les données technico-économiques et élaborer et diffuser des guides sur la production commerciale de poissons marchands dans différents systèmes de production.
100. L'appui incitatif du projet à ces PME de production de poissons marchands consistera à couvrir une portion des frais d'achats d'intrants pendant les deux ou trois premiers cycles de production. Cette aide permettra essentiellement d'accéder à des alevins et des aliments de qualité et sera décroissante d'un cycle à l'autre.
101. En phase 2 de développement : l'implication des autres pisciculteurs existants et des nouveaux pisciculteurs, la succession chronologique des opérations est assez similaire à celles des pisciculteurs modèles, avec néanmoins quelques spécificités, du fait qu'il s'agit d'acteurs nouveaux auprès de qui le projet doit renforcer le suivi et la formation, et d'un volet de génie piscicole qui devra être développé pour assister les projets de construction ou d'agrandissement:
- A. Identifier les nouveaux pisciculteurs désireux et capables de développer des PME piscicoles de Tilapia comme entreprises commerciales durables ;
 - B. S'assurer de la disponibilité d'intrants en quantité suffisante ;
 - C. Etablir des contrats entre le projet, les pisciculteurs modèles et les nouveaux pisciculteurs pour définir les obligations et les droits de chaque partie ;
 - D. Appuyer la mise en place des étangs et assurer une formation continue des promoteurs identifiés en techniques d'élevage et de gestion commerciale des PME de Tilapia, commercialisation des poissons, entre autres;
 - E. Organiser des visites de formation des promoteurs dans les autres districts du pays où la pisciculture se développe, et à l'extérieur du pays (un pays Africain);
 - F. Organiser la récolte continue sur 3 à 4 cycles de production et analyser les données sur la faisabilité technique et économique des PME suivies ;
 - G. Appuyer la publication des résultats pour utilisation par tous les intéressés ;
 - H. Récolter les données technico-économiques, élaborer et diffuser des guides sur la production commerciale de poissons marchands dans différents systèmes de production.

Mise en place de la production d'alevins dans la zone PD-PAC

102. Au cours de la phase préparatoire, le projet identifiera et appuiera dans chacun des quatre départements des piscicultures capables de produire des alevins de qualité pour répondre à la demande commerciale des petits pisciculteurs proches. Moyennant une mise à niveau technique préalable, avec un suivi approfondi et un petit appui financier incitatif de départ, la production et la distribution d'alevins pourra être maîtrisée pour en faire une activité

- économiquement rentable, et s'insérer ainsi dans les chaînes de valeur locales, permettant aux petits pisciculteurs de s'approvisionner au meilleur coût.
103. L'appui financier du projet auprès de ces acteurs sera limité à un appui technique, des actions de formation et de visites, ainsi qu'une aide pour l'acquisition de géniteurs sélectionnés auprès de collègues étrangers. Ces fermes profiteront aussi indirectement des subventions partielles apportées à leurs clients (les petits pisciculteurs) pour l'achat des alevins pendant les premiers cycles de démonstration. La meilleure rentabilité de l'exploitation, liée à une demande grandissante d'alevins devrait suffire à équilibrer rapidement les budgets.
104. Dans tous les cas, avant la mise en place de chaque producteur d'alevins sélectionné, un contrat sera établi entre les responsables du projet et la pisciculture en vue de définir clairement les obligations et droits de chaque partie sur les alevins qui y seront produits.
105. La chronologie des opérations sous cette activité de mise en place des centres de production privée d'alevins est la suivante :
- A. Identifier les piscicultures en mesure de développer la production d'alevins en sur un plan professionnel et commercial - un certain nombre de candidats existent : le groupement Boyokani d'Ollombo (Plateaux), CAHM et la FAOA de Tchikapika (Cuvette) et la FAAB d'Ewo (Cuvette ouest), entre autres;
 - B. Etablir un contrat entre le projet et le promoteur pour définir les obligations et les droits de chaque partie ;
 - C. Appuyer l'aménagement des sites choisis et organiser la formation continue des promoteurs identifiés en techniques d'alevinage, gestion commerciale des infrastructures d'alevinage, marché des alevins, etc.) ;
 - D. Promouvoir une bonne souche d>Oreochromis niloticus, développer la reproduction contrôlée de Clarias gariepinus ;
 - E. Organiser des visites de formation des responsables d'écloserie dans des pays sub-sahariens avancés, comme le Ghana, le Bénin et le Nigeria;
 - F. Procéder au suivi de la production et à la récolte de données sur 3 à 4 cycles de production et analyser les résultats techniques et économiques des entreprises;
 - G. Promouvoir la publication des résultats pour utilisation par tous les intéressés.
106. Pour le développement et la pérennité de la production des alevins, il faudra aussi faciliter l'accès au crédit pour les écloseries, pour leur permettre de faire d'éventuelles extensions, d'acquérir du matériel de transport d'alevins convenable pour réduire les mortalités dues au transport.
107. Les pisciculteurs formés seront assistés par l'administration de proximité. Les résultats enregistrés par le suivi du projet au cours des premiers cycles devraient permettre de valider la démarche.
108. En complément au développement de l'offre d'alevins de qualité à des prix compétitifs, des ateliers théoriques et pratiques seront organisés pour former les petits et moyens pisciculteurs « clients » sur l'alevinage : intérêt de l'utilisation d'alevins sélectionnés, évaluation des besoins (poids et nombre), transport et déversement des alevins dans les étangs, suivi...
109. Les étapes pour la mise en œuvre de cette activité seront : i) Une réunion de mise en place d'une plateforme de concertation entre les fermes productrices d'alevins et les pisciculteurs ; ii) Un appui technique au près des écloseries ; iii) 6 ateliers théoriques et pratiques pour former 600 pisciculteurs en production et suivi de la production et gestion de l'entreprise piscicole ; iv) Un appui des pisciculteurs formés par la prise en charge d'une part des coûts d'approvisionnements en alevins.

Mise en place de la production d'aliment performant dans la zone PD-PAC

110. La fabrication d'aliment de poisson est très dépendante de la disponibilité de matières premières adaptées. L'activité consistera à assurer un approvisionnement permanent des produits et sous produits agricoles aux producteurs d'aliment de poisson. Un réseau sera établi entre les producteurs et vendeurs d'aliment piscicoles et les producteurs de produits et sous produits agricoles ou agroindustriels locaux pouvant entrer dans la composition d'aliment de qualité. Il s'agira donc de favoriser la mise en place d'une filière de production locale d'aliment commercial d'élevage piscicole.
111. La formation dispensée aux fabricants permettra de fabriquer et de distribuer des aliments adaptés aux différents stades physiologiques du poisson. Ensuite, les pisciculteurs seront aidés pour acquérir des aliments auprès d'une unité de fabrication d'aliment à des prix préférentiels.
112. Un travail en relation avec les services du ministère de l'agriculture et des producteurs agricoles sera entrepris pour la mise en culture de plantes directement valorisables ou dont les co-produits pourront être utilisés pour la fabrication d'aliment piscicoles.
113. La chronologie des actions spécifiques sous cette activité est la suivante:
 - A. Estimer la demande potentielle des aliments pour poissons de différentes espèces dans la zone du projet ;
 - B. Identifier les acteurs en place pour la fabrication d'aliments pour poisson, pour bétail, volailles par district ; évaluer la volonté et la capacité de ces fabricants d'aliment à augmenter ou étendre leur activité à la production d'aliments pour poissons Tilapia et Clarias et leur coût de production ;
 - C. Assurer la formation technique et scientifique à l'attention des fabricants d'aliment sélectionnés, proposer des formulations adaptées aux différentes espèces et différents stades de production en fonction des matières premières disponibles dans les régions ;
 - D. Accompagner techniquement les promoteurs dans les tests de performance technique et économique de ces aliments dans des fermes choisies pour leur représentativité ;
 - E. Récolter et analyser les données sur la faisabilité technique et économique de l'utilisation de ces aliments dans les écloséries, les centres de pré grossissement et dans les fermes de grossissement sur 2 à 4 cycles de production successifs ;
 - F. Diffuser l'information recueillie auprès des pisciculteurs et autres intéressés (ONG, transporteurs, etc.) ;
 - G. Elaborer et diffuser des Guides technico-économiques sur l'aliment identifié (disponibilité, composition, palatabilité, facteur de conversion, prix...), publier les résultats pour utilisation par tous les intéressés;
114. Les étapes pour la mise en œuvre de cette activité seront: (i) une réunion de mise en place d'une plateforme de concertation entre les groupements agricoles et les producteurs d'aliments piscicoles sélectionnés ; (ii) le travail de concertation avec les projets en cours sur la production de matières premières pour la fabrication d'aliment; (iii) la conduite de 6 ateliers théoriques et pratiques pour former 600 pisciculteurs en techniques d'utilisation d'aliment de poisson, de gestion de stocks, de nourrissage aux différents stades physiologiques ; (iv) l'appui auprès des pisciculteurs formés d'une aide à l'acquisition des aliments pour essais suivis.

Autres thèmes de développement technique

115. **Amélioration des techniques de construction** : Une grande partie des étangs des pisciculteurs ne sont pas construits selon les normes. Des difficultés de gestion peuvent apparaître si la maîtrise de l'eau n'est pas assurée (tant pour la vidange que pour le remplissage), un manque d'étanchéité des digues et des assiettes des étangs peut conduire à

- interrompre la production à cause de l'assèchement de l'étang ; au contraire, des crues peuvent détruire des étangs mal construits, ou mal placés.
116. Jusqu'à maintenant la très grande majorité des étangs est construite à la main par les pisciculteurs eux-mêmes ou avec le recours à de journaliers payés à la tâche. On voit souvent des erreurs de conception et de réalisation dues à la méconnaissance des pisciculteurs en génie piscicole. Pour éviter ces erreurs, il sera nécessaire d'organiser des ateliers de formation à la construction d'étangs à l'attention des pisciculteurs, mais aussi à des entrepreneurs de travaux publics qui pourraient être intéressés pour améliorer leur offre. Par ailleurs, l'utilisation de matériel mécanique sur des surfaces importantes a démontré la possibilité de réduire très significativement les coûts de construction d'étangs, ce qui ouvre l'idée de création possible de "lotissements" aquacoles à l'initiative de groupements de pisciculteurs ou de villages par exemple.
 117. Pour ce faire, il faudra: (i) 10 ateliers pour former en théorie et en pratique 200 pisciculteurs en génie piscicole et techniques d'entretien d'étang, (ii) un appui aux pisciculteurs en kit de matériels aratoires et de pêche, après formation, pour une relance de l'activité.
 118. Elevage de poisson en cages flottantes : cette activité débutera par une étude de faisabilité pendant la première phase du projet, qui identifiera les partenaires potentiels et les sites favorables à l'élevage de poissons en cages flottantes, en s'inspirant des résultats déjà obtenus, ou d'expérience sur des structure plus légères de type LVHD (Low Volume High Density) qui présentent l'intérêt d'un investissement très limité et qui peuvent être installées relativement facilement autour d'un campement de pêche ou dans des zones à moindre contrainte que celle nécessaires à l'implantation de cages plus traditionnelles.
 119. L'objectif est de retrouver sur les rivières Mambili hors du Parc National Odzala Kokoua (PNOK) et Likouala Mossaka (zone de Ntokou) des sites regroupant les caractéristiques physico-chimiques et hydrologiques permettant d'accueillir l'élevage de poisson en cages. Cette activité consistera également à identifier les communautés de pêcheurs potentiels bénéficiaires des formations.
 120. Les actions spécifiques de cette activités sont: (i) Deux (2) campagnes d'identification de sites dans les rivières Mambili et Likouala Mossaka menées par un consultant en pisciculture ; (ii) Une identification, durant les deux campagnes, de potentiels bénéficiaires (village ou pêcheurs) de la formation sur l'élevage de poissons en cage ; (iii) Une étude de faisabilité sur l'élevage de poissons en cages suivi d'un budget du séminaire de formation théorique et pratique de ces apprenants ; (iv) L'organisation de deux (2) séminaires théoriques et pratiques sur le construction des cages, le nourrissage des poisson, le suivi de l'élevage, etc...
 121. Les formations, sanctionnées par une contrepartie physique ou financière des bénéficiaires (pêcheurs), seront suivies d'un appui du projet en cages flottantes montées, en alevins et aliment de démarrage.
 122. Des actions pilotes pourront être menées dans une première phase ; cependant, la diffusion de la technique des cages ne pourra se faire que lorsque la ressource en aliments composés de qualité sera assurée.
 123. Multiplication des alevins des espèces de poisson locales dans la zone : Des espèces de poissons locales très appréciés des congolais comme les maboundou (*Sarotherodon niloticus*, *Sarotherodon literalis* et *Sarotherodon galileus – galileus*) ; le mougoussou (*parophiocephalus obscurus*), le machoiron (*Chrysychtis spp*) le malangoua (*shylbe mystus*), le mboto (*Distichodus beripinnis*) sont reproduites en étang au CAHM. Aussi, dans le cadre de la diversification des espèces à élever en pisciculture, cette activité va consister à appuyer le CAHM à peaufiner cette expérience en vue d'en produire suffisamment et d'en assurer la diffusion auprès des autres piscicultures.

124. La chronologie des opérations est la suivante: (i) Une réunion de mise en place d'une plateforme de travail entre le projet, le CAHM et le CRHM sur l'identification et la multiplication des alevins des espèces de poissons locales; (ii) Un appui du CAHM en matériel de travail nécessaires à la multiplication et au transport d'alevins; (iii) des campagnes de suivi des pisciculteurs bénéficiaires des alevins par le CAHM et les agents de l'administration de proximité.

Axe 2 - appui à l'organisation des pisciculteurs

125. Les activités de cet axe concernent les pisciculteurs et leurs organisations ainsi que les cadres et agents de l'administration de proximité. Ces activités sont les suivantes :
126. Renforcement des capacités de l'administration de proximité: Les leçons apprises des projets piscicoles passés ont montré que la disponibilité d'intrants piscicoles doit être accompagnée par la vulgarisation auprès des pisciculteurs pour arriver à un bon résultat. A cet effet, dans le cadre d'une vulgarisation auprès des pisciculteurs axée sur les résultats, les agents des directions départementales et des secteurs vont bénéficier d'une formation qui leur permettra d'accompagner les pisciculteurs. Certains agents ayant un niveau post universitaire suivront une formation plus pointue à l'ENSAF (activité budgétisée dans la composante 3).
127. Par ailleurs, les infrastructures de l'Etat dans la zone du projet vont bénéficier d'un appui au cours du PD-PAC. La station piscicole domaniale de Gamboma verra sa capacité en production d'aliment s'améliorer et le Centre d'appui piscicole (CAP) de la Léfini bénéficiera également d'un appui dans la production des alevins et de poissons marchands, financé par d'autres projets.
128. Aussi, les actions suivantes vont être menées: (i) Un séminaire de formation des directeurs et chefs de secteur sur le management administratif, la vulgarisation en pisciculture et la gestion piscicole organisé au Centre agropastoral d'Otseindé qui dispose des infrastructures adéquates (ii) Un appui de l'administration en matériel technique (pH-mètre, GPS, caisse à outils de pisciculture, etc.), en matériel d'intervention (moto, véhicule, etc.), (iii) Un appui de la station piscicole domaniale de Gamboma en broyeur mélangeur, granuleuse et extrudeuse; (iii) Une (1) éclosérie moderne et un appui dans l'ouverture d'une superficie sous eau de 6 ha au Centre d'appui piscicole de la Léfini en vue de produire et d'approvisionner en alevins les pisciculteurs particulièrement des Plateaux
129. Accompagnement des groupements piscicoles: Les associations ou groupement de pisciculteurs existent mais souffrent de l'inorganisation. Les pisciculteurs ne sont tellement conscients des atouts dont ils disposent pour booster le développement de leur groupement.
130. Les actions suivantes vont être menées par des Organisations Non Gouvernementales de développement communautaire sous contrat avec le projet: (i) Une identification des associations ou groupements de pisciculteurs pouvant bénéficier d'un renforcement de capacité; (ii) Un séminaire de formation des groupements de pisciculteurs identifiés en développement organisationnel ; (iii) Un suivi sur le terrain des groupements piscicoles en vue d'en faire des organisations capables de défendre leur intérêt, de se constituer en petit et moyenne entreprise et de se prendre en charge après le projet.

Axe 3 - Information et sensibilisation des pisciculteurs

131. Organisation des forums d'échange et d'émulation : La compétition entre les acteurs de production reste un facteur de stimulation de la production dans la zone du projet. L'activité sera mise en œuvre par le projet et regroupera les pisciculteurs individuels, les groupements des pisciculteurs, les groupements agricoles sélectionnés, des exploitants piscicoles des pays étrangers avancés en pisciculture, et les pisciculteurs du Kouilou, au regard de leur expertise. La chronologie des actions de cette activité concerne : (i) Une campagne de sélection, dans la zone du projet, des acteurs de la filière pisciculture présentant des avancés significatifs dans l'activité; (ii) Organisation de deux (2) réunions thématiques annuelles regroupant les différents

- partenaires de production dans la zone du projet en vue d'une communication, d'échange d'expériences et de stimulation à la production; (iii) Organisation de deux (2) voyages d'échange d'idées hors du pays pour les meilleurs groupements de la zone du projet.
132. Instauration d'un réseau d'Information, Education et Communication (IEC): L'information sur la disponibilité en intrants piscicoles particulièrement les alevins ne circule pas dans la zone du projet. Dans les Plateaux, des alevins peuvent être disponibles à Ollombo et les pisciculteurs de Djambala en manquent. De même dans la Cuvette ouest, les fermes d'Ewo peuvent avoir suffisamment d'alevins et les pisciculteurs d'Okoyo, Mbama en manquent.
133. Aussi, un réseau sera établi par le projet entre les pisciculteurs, les producteurs d'intrants piscicoles et des sous produits agricoles pour véhiculer aux différents partenaires du projet l'information sur la disponibilité en temps réel d'intrants piscicoles (alevins, aliment, fertilisant), de poissons marchands, de matériel de pêche, de sous produits agricoles, etc.
134. Les actions ci-après vont se dérouler: (i) Instauration d'un «club de pisciculteurs» équipés de postes radio récepteurs dans les districts de la zone du projet à forte activité piscicole pour suivre et discuter les informations sur la pisciculture; (ii) Une réunion de mise en place d'une plateforme de travail entre le projet et la radio rurale; (iii) Une réunion de mise en place d'un réseau IEC du projet; (iv) Elaboration et diffusion d'un bulletin trimestriel imagé du réseau.

Appui à l'entrepreneuriat rural et accès aux services financiers des EMF

135. Les principaux constats sur l'accès aux services financiers qui ont été relevés pendant la préparation du projet sont repris dans le paragraphe 87. Pour le moment, le seul service financier auquel ont accès les petits pisciculteurs (et les petits pêcheurs) est l'épargne, l'accès au crédit étant sérieusement empêché par l'exigence de garantie physique et morale, et par les taux d'intérêt élevés offerts. Cet état des choses constitue un handicap plus important pour le développement de la pisciculture, qui demande des investissements plus conséquents que la pêche.
136. Le projet se positionnera comme catalyseur pour améliorer l'accès aux services financiers de proximité des populations vivant de la pêche ou de la pisciculture à travers une amélioration de l'offre des services ainsi que une meilleure structuration de la demande, et réalisera les actions reprises dans le paragraphe 88 ci-haut afin d'atteindre cet objectif.
137. Dès la première année, le projet s'efforcera également pour négocier un mécanisme d'appui financier aux pisciculteurs et pêcheurs avec les EMF pour un financement partagé (20:30:50 à financer par les bénéficiaires, le projet et les EMF, respectivement) des investissements piscicoles. Les modalités proposées de ce mécanisme sont décrites dans le paragraphe 89.
138. Financement par la filière piscicole elle-même : à l'intérieur de la filière piscicole, il existe également des opportunités de financement non-négligeables. Par exemple, les fournisseurs des intrants piscicoles pourraient livrer une partie de leurs produits sur crédit, ou contre une partie de la récolte des poissons dûment grossis. Le projet facilitera les échanges entre les différents acteurs de la filière pour explorer ces opportunités de financement indépendantes des EMF et pour identifier les risques et les opportunités de ce type de relations financières, et par la suite aider à mieux les structurer.
139. L'appui à l'entrepreneuriat rural. Pour faciliter la relation d'affaires entre les acteurs des filières et les institutions de financement, le PD-PAC jouera un rôle de facilitateur. Au niveau des pisciculteurs, l'opportunité d'appuyer la création des PME dans la filière susceptibles de créer un véritable avantage concurrentiel doit être explorée. De point de vue rentabilité, le projet devra démontrer que les pisciculteurs gagneraient à se focaliser sur la phase du grossissement et de la vente des poissons avec des rotations plus fréquentes grâce à des cycles de grossissement plus courts et en opérationnalisant des étangs pour produire à des périodes différentes et ainsi en lissant leurs revenus sur l'année. Pour ce faire, les pisciculteurs ont besoin d'un accès régulier aux alevins sélectionnés et aux aliments de qualité.

140. Le projet doit appuyer les pisciculteurs à développer une approche commerciale à la production de poisson, dans le cadre de filières ou chaînes de valeurs de proximité. Le projet fournira donc en même temps, un appui à l'installation des fournisseurs d'intrants et d'équipement, voir de services, que ça soit à travers les fermes agropastorales dans la zone, ou par l'intermédiaire de commerçants qui seraient prêts à stocker et à distribuer les aliments venant de Brazzaville ou ailleurs. Le rôle du projet sera d'identifier les fournisseurs d'aliments de qualité et de prix différents, identifier les emplacements stratégiques pour le stockage par zone de production piscicole, identifier les magasins adéquats et faciliter la relation entre les vendeurs et les pisciculteurs. Un appui tel que développé dans le paragraphe 89 ci-haut pourrait aider les fournisseurs d'intrants et de service à démarrer cette approche.
141. Accompagnement des porteurs de projets piscicoles : le PD-PAC encouragera et appuiera également les jeunes et les femmes impliqués dans la chaîne de valeur de la filière à développer des projets bancables, afin de leur fournir les meilleures conditions d'accéder aux opportunités d'affaire. Ces porteurs de projets peuvent être des groupements, des coopératives, et des autres acteurs positionnés en amont ou en aval de la filière, L'activité sera suivie par des bureaux d'études sous contrat de prestation, dont la mission consistera à aider les promoteurs à réaliser des études de faisabilité et des dossiers de demande de financement.

Composante 3: Renforcement des capacités du MPA (3,27 millions USD soit 18.6% des coûts totaux du projet y compris un don du FIDA de 0,5 millions)

142. La composante vise à améliorer les capacités du personnel du MPA dans la zone d'intervention du projet. Les capacités des quatre (4) Directions Départementales de la Pêche et de l'Aquaculture (DDPA) dans la zone du projet, qui à l'heure actuelle, sont sous équipées en termes de personnel et de moyens techniques et financiers seront renforcées. Le programme de formation et de recyclage du personnel du MPA démarrera en 2015 avec des fonds du gouvernement afin d'assurer un bon démarrage du PD-PAC en 2016. En plus, au démarrage du Projet, la division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA financera par un don⁸ d'un montant équivalent à 500 000 USD le renforcement des capacités institutionnelles du MPA. La FAO participera également au démarrage du projet en travaillant sur l'appui aux organisations et leur sensibilisation pour le démarrage du projet à travers son Programme de coopération technique (TCP) pour lequel une proposition plus détaillée a été discutée après la mission de conception finale.
143. La composante comprend les activités suivantes: i) construction et réhabilitation des bureaux et logements; ii) équipement du MPA; iii) formation des agents du MPA.

Construction et réhabilitation des bureaux et logements

144. **Construction du siège du projet à Brazzaville:** Compte tenu du déficit et de difficultés pour trouver des bureaux à Brazzaville, le PD-PAC disposera de ces propres bureaux. Sa construction commencera dès la mise en vigueur du PD-PAC (prévu dans le 2e semestre 2016) et sa finition est attendue à la fin de l'année 2016. Le plan de masse de l'immeuble a été préparé par le MPA. Le coût de la construction est estimé à 180 millions de FCFA.
145. **Construction de bureaux pour la DDPA de la Sangha:** Le département de la Sangha renferme d'importantes potentialités halieutiques. La DDPA ne dispose pas de bureaux. Plusieurs dépenses de la construction ont été programmées sous le programme de la municipalisation accélérée, dont un lieu où abriter les activités du projet. La livraison du bâtiment est attendue en 2016.
146. **Construction de bureaux pour la DDP à Mpouya: la DDP ne dispose pas de bureaux.** La livraison du bâtiment est attendue en année 3. La construction du bâtiment tiendra compte de la configuration existante.

⁸ Un don semblable a été préparé pour le Ghana.

147. **La construction de 11 logements des quatre DD de la Sangha, de la Cuvette-ouest, des Plateaux à Djambala et à Mpouya, et des sept chefs de secteurs de Pikounda, Makoua, Ntokou, Oyo/Ollombo, Tchicapika, Itoumbi et Gamboma.** Les logements modernes sont indispensables pour le personnel. Ce sont des logements de quatre pièces (séjour couplé à la salle à manger, chambre des parents, deux chambres des enfants) avec une cuisine, une salle de bain et des toilettes. Les constructions et la réhabilitation commenceront en année 2 en privilégiant l'utilisation des matériaux locaux et durables. .

Acquisition des moyens de transport

148. Véhicules des DDPA. Acquisition en année 1 de 3 véhicules 4x4 Pick up double cabine pour les DD de la Cuvette, de la Cuvette-Ouest et de la Sangha, et de 2 véhicules 4X4 en année 3 pour les deux DD des plateaux à Djambala et à Mpouya. Tous ces DD ne possèdent aucun moyen de déplacement depuis leur installation.
149. Coques et embarcations pour la surveillance des pêcheries pour les DDPA et les secteurs. Acquisition de petites coques légères et rapides en aluminium actionnées au moteur HB à combustible plus économique pour la DDPA de la Sangha et le secteur de Makoua. Le moteur hors-bord à combustible plus économique avec pièces de rechanges essentielles est envisagé. Il est envisagé une enveloppe assez importante pouvant avoisiner 30 millions de FCFA.
150. Pirogues motorisées pour les DDPA et les secteurs. Acquisition en année 2 de 3 pirogues monoxyles avec moteurs HB de 15 CV pour les secteurs de Pikounda et de Ntokou et pour la DDP de Mpouya.
151. Motos pour les secteurs. Acquisition en année 1 de 6 motos tout terrain pour les secteurs d'Etoumbi, de Mbama, de Gamboma, d'Ollombo/Oyo, de Tchicapika et pour la DDPA de la Sangha.

Equipement des DDPA

152. **Acquisition de 4 lots d'équipements de bureaux d'Owando, Djambala et à Mpouya et des secteurs.** Les bureaux des DD des plateaux à Djambala et à Mpouya seront équipés à partir de l'année 3 (les équipements comprennent essentiellement les bureaux, les chaises, les fauteuils, les armoires de rangement, les salons de réception, les ordinateurs, les rideaux, les paniers à ordures). Les bureaux des secteurs seront équipés au fur et à mesure, une fois la construction terminée.
153. **Acquisition de 4 lots d'équipements de travail.** Ces lots seront constitués de gilets de sauvetage, imperméables, trousse à outils, trousse à pharmacie.
154. **Recrutement du personnel complémentaire.** Le recrutement du personnel qualifié se fera de façon transparente et compétitive. Les chefs de secteurs seront recrutés en tant que contractuels avec la possibilité de convertir ces postes en fonction publique après la revue à mi-parcours du projet sur base d'une performance satisfaisante. Le déploiement de ce personnel se fera dans les zones de forte concentration des pêcheurs et des pisciculteurs. Le recrutement des animateurs de base se fera également dans quelques villages éloignés et/ou difficiles d'accès. Ces derniers seront ressortissants et habitants de ces localités. Le Don FIDA pour le renforcement des capacités appuiera cette activité.
155. La plupart des formations seront réalisées en année 1, 2 et 3. Les DDPA de la Cuvette, de la Cuvette-Ouest et de la Sangha bénéficieront en année 1 et 2 de toutes ces formations.

Formation des agents du MPA

156. **Formations sur les équipements acquis.** Ce sont des formations très accélérées liées à l'utilisation des outils acquis. Quatre (4) ateliers de 2 jours d'une trentaine de personnes sont prévues soit un par département. 3 ateliers en année 1 pour les deux départements de démarrage et 1 atelier en année 2 pour le département des Plateaux.

157. **Formations en techniques de base des pêches et/ou d'aquaculture.** Ces formations qui sont dispensées en années 1 et 2 s'appesantissent sur les notions élémentaires indispensables pour un agent. Elles s'organiseront sur site.
158. **Formations en techniques de base du contrôle de qualité du poisson.** Ces formations seront réalisées en année 4 et 5. Elles vont permettre à ce que le personnel du MPA ait les notions essentielles pour apprécier la qualité des produits pendant le contrôle et être capable de transmettre le savoir aux acteurs.
159. **Formations en techniques innovantes de pisciculture et de pêche de capture.** En année 4 et 5, trois formations en trois modules soit 6 modules seront réalisées en pisciculture et en pêche. Ces formations vont dans le sens de l'augmentation du background du personnel du MPA pour les activités plus orientées vers la durabilité.
160. **Formations en animation rurale.** Ce sont des formations de formateurs qui s'organisent en années 1,2 et 3. Elles s'organiseront dans les départements impliqués.
161. **Formations en DO.** Ces formations en développement organisationnel intéressent aussi bien le personnel du MPA que les acteurs sur le terrain. Les apprenants auront des notions très précises sur la conduite des organisations. Ces formations seront réalisées en année 4 et 5.
162. **Renforcement des capacités en passation des marchés.** Cette activité aura lieu sous le Don de renforcement des capacités du FIDA avant la mise en vigueur du projet. d'autres activités Des formations en suivi-évaluation, en gestion financière en planification et en gestion des savoirs seront également offerts à l'UCP et au MPA dans le cadre du Don FIDA avec qui le MPA signera un accord e partenariat avec la FRAO (Fondation Rurale pour l'Afrique de l'Ouest)..
163. **Visites d'échange entre DD.** Les visites d'échange entre directeurs départementaux (DD) sont très constructives. Deux visites tous les deux ans sont prévues. Une première visite en année 2 et une deuxième visite en année 5. Pour chaque visite, des objectifs d'apprentissage et des termes de référence détaillés seront développés avant l'approbation des visites par la Coordination du Projet.
164. **Visites d'échanges d'expérience avec les autres projets similaires du FIDA au Congo (PADEF) et en Afrique (Mali, Sénégal, RD Congo).** Deux visites d'échanges sont prévues en année 3 au Congo et deux autres en année 5 dans deux des pays à choisir parmi ceux qui sont répertoriés.
165. Afin d'assurer un bon démarrage du PD-PAC et pour appuyer le MPA, le FIDA a préparé une proposition de Don d'une valeur de USD 500 000. Ce don servira à renforcer les capacités du MPA afin de diminuer les délais pour la mise en vigueur du PD-PAC et préparer le MPA pour la mise en œuvre d'un projet de développement. Le don servira donc en un premier temps pour recruter le personnel du PD-PAC avec l'aide d'un cabinet international et de former le personnel de l'UCP et du MPA dans les procédures FIDA. Avec l'appui d'une assistance technique de la FRAO, la nouvelle équipe préparera les manuels de procédures, de suivi évaluation et les plans de travail pour assurer leur appropriation par le personnel et démarrer le projet dès que le premier décaissement sera disponible. Le don servira également pour le lancement d'activités telles les enquêtes de base. Avec ces conditions remplies, il est attendu que les activités du prêt démarreront dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement.
166. La production du manuel d'opérations sera appuyée par la FAO dans le cadre d'un accord de partenariat sous financement du Don FIDA. Toutes les modalités de mise en œuvre du Don sont détaillées dans le DT n. 10.

Composante 4: Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs (4,54 millions USD soit 25,8% des coûts totaux du projet)

167. **Coordination et gestion du projet.** La coordination du projet sera assurée par une unité de coordination de projet (UCP) qui sera basée à Brazzaville, avec une antenne technique à Makoua. L'UCP jouira d'une autonomie administrative et financière. Elle sera composée de: (i) un coordonnateur, (ii) un responsable administratif et financier, (iii) un responsable de la planification et du suivi-évaluation et gestion des savoirs, (iv) un spécialiste pêche, (v) un spécialiste pisciculture, (vi) un spécialiste animation rurale et genre, (vii) un spécialiste en passation des marchés, (viii) un spécialiste en renforcement des capacités, (ix) un comptable, (x) deux secrétaires, (xi) 5 chauffeurs, (xii) un planton et (xiii) un agent de ménage.
168. Une assistance technique internationale fournira un appui à l'UCP en matière de coordination et de gestion de projet et de développement de la filière pêche et pisciculture.
169. Au niveau départemental, les quatre (4) Directions départementales de la pêche et de l'aquaculture (DDPA) et les secteurs opérationnels seront chargés de l'exécution du projet.
170. Pour la constitution de l'Unité de coordination du projet (UCP), un appel à candidatures sera lancé. La candidature des fonctionnaires de l'Etat sera encouragée. Des tests seront administrés et des entretiens d'embauche organisés pour sélectionner les meilleurs candidats jouissant d'une expérience avérée en la matière avec l'aide d'un cabinet de recrutement international.
171. Le PD-PAC prendra en charge: (i) l'établissement et le fonctionnement de l'UCP et des directions départementales, y compris la formation; (ii) l'assistance technique pour assurer l'efficacité des procédures, du contrôle de la gestion, de la programmation annuelle et du suivi-évaluation; (iii) l'audit externe annuel des comptes; (iv) la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation; et v) la passation des marchés.
172. **Suivi-évaluation.** Le système de suivi-évaluation informatisé du PADEF sera adopté et mis en place dès le démarrage du Projet avec les spécialistes de la FRAO lors de la mise en œuvre du Don en vue de tirer les leçons utiles à l'amélioration de l'action. La FAO sera associée à cette démarche pour ce qui concerne les aspects techniques pêche et pisciculture. Ce système devra permettre de suivre la planification annuelle des activités, de mesurer les résultats atteints et d'apprécier l'impact. Il utilisera les indicateurs retenus dans le cadre logique qui seront partagés avec les différents acteurs.
173. Les DD seront chargés de l'élaboration des PTBA départementaux, de l'exécution et du suivi quotidien des activités, et du rapportage à la coordination et aux directions générales.
174. Le système de suivi-évaluation comprendra un spécialiste de la Planification, du Suivi-Evaluation et de la Gestion des Connaissances (RPSE-GC), et un adjoint en Suivi-Evaluation qui sera basé dans l'antenne de Makoua.

Genre, gestion des savoirs et communication.

175. L'objectif est d'appuyer la collecte et la diffusion d'informations utiles au genre et aux acteurs de la filière au niveau local, départemental et national, ainsi que la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre dans le cadre du Projet et le partage des savoirs. Assurer la visibilité des activités du projet à travers les médias (radios, TV, presses, internet, reportage, etc). Tous les membres de l'UCP et du MPA (engagés dans la mise en œuvre du PD-PAC) seront formés en gestion des savoirs et capitalisation dans le cadre du don de renforcement des capacités du FIDA.
176. Le Projet appuiera la collecte et la diffusion d'informations utiles au genre et aux acteurs des filières aux niveaux local, départemental et national, ainsi que la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre par les projets du FIDA. A cet effet des manuels de formation, des guides de bonnes pratiques, des fiches techniques, des posters, des vidéos, des émissions radio seront produits et diffusés, le site web FIDA Afrique sera régulièrement mis à jour.

177. Le Projet financera les coûts d'établissement, salaires et fonctionnement des organes de coordination, les frais de mission, de suivi et de supervision interne, les études diverses, audit, supervision statutaires, sessions du comité de pilotage, développement des outils de SE, la collecte, le traitement et la diffusion des données sur le Projet.

D. Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA

178. **Programme pays FIDA.** Le cadre stratégique des interventions du FIDA en République du Congo (COSOP) pour la période 2010–2014 a pour objectif global d'améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres grâce au développement des filières. Trois objectifs stratégiques ont été définis: (i) renforcer l'accès des petits producteurs à des technologies agricoles et halieutiques appropriées et efficaces de production, de transformation, de stockage et de conservation; (ii) renforcer l'accès des petits producteurs à des marchés transparents d'intrants et de produits agricoles et halieutiques pour des filières agricoles visées; (iii) renforcer la participation des organisations paysannes et des producteurs aux processus locaux et nationaux de programmation et d'élaboration des politiques. Le COSOP 2010-2014 incluait la conception d'un projet cadre: le Projet d'appui au développement des filières (PADEF) qui a été approuvé par le conseil d'administration le 8 décembre 2011 et qui est entré en vigueur le 3 juillet 2013. Le présent projet n'était donc pas inscrit dans le pipeline de projets du COSOP, toutefois, il s'inscrit sous le 1er et le 2e objectif stratégique du COSOP et appuiera le développement de la filière halieutique.
179. **Portefeuille FIDA au Congo.** Depuis 1983, le FIDA a cofinancé sept projets de développement avec un budget total de USD 96 084 000 dont USD 55 995 000 des fonds propres du FIDA. Deux projets sont en cours de mise en œuvre, le PADEF et le Projet de développement rural dans la Likouala, le Pool et la Sangha (PRODER 3). Entre 2004 et 2013, le FIDA a financé quatre (4) projets⁹ de développement qui ont donné les résultats suivants: (i) plus de 800 organisations de producteurs regroupés et formés par le programme, avec plus de 20 000 membres dont au moins 50% sont des femmes ; (ii) le doublement des rendements du manioc de 10 à 20 tonnes par hectare avec l'introduction de variétés résistantes à la mosaïque et des pratiques agricoles améliorées; (iii) l'établissement de 21 coopératives d'épargne et de crédit comptant plus de 6000 membres dont 70% sont des femmes; (iv) la réhabilitation de plus de 200 km de pistes rurales donnant un meilleur accès aux marchés pour plus de 40 villages et près de 30 000 personnes. Le PADEF est bâti sur les activités des différents PRODER et a pour but de capitaliser sur les résultats de ces projets pour améliorer l'efficacité et la durabilité des différentes activités, organisations et coopératives d'épargne et de crédit.
180. **Enseignements tirés.** La mise en œuvre des projets appuyés par le FIDA en République du Congo a montré que le saupoudrage des activités dans différentes zones et sur plusieurs spéculations agricoles ne permet pas d'atteindre le nombre de ménages pauvres bénéficiaires attendus, ni de contribuer à l'impact, ni de garantir la durabilité du projet. En effet, les Projets de Développement Rural (PRODERs) avaient tous été conçus avec de nombreuses activités et dispersées dans des zones éloignées les unes des autres. Le résultat de ce type d'intervention était la sous performance des projets par rapport aux objectifs physiques (PRODER 1 – 41%, PRODER 2 - 73% et PRODER 3 – 51%); des coûts de fonctionnement élevés variant entre 36 et 50% des coûts totaux et un taux de rentabilité interne (TRI) faible à la clôture des projets s'élevant à moins de 3%. Les expériences antérieures renseignent que des activités de renforcement des capacités techniques et institutionnelles bien ciblées au niveau du ministère de tutelle sont importantes pour le succès des projets de développement au Congo.
181. En conséquence, le PD-PAC cible un secteur uniquement: le secteur halieutique et les investissements seront concentrés dans un nombre limité de zones de pêche et de pisciculture. De plus, le PD-PAC se basera sur les acquis des PRODER et travaillera en étroite

⁹PRODER 1, 2, 3 et PADEF. Leurs taux de décaissement actuel est PRODER 1 -631-CG 73%, prêt fermé ; PRODER 2 (688-CG) Prêt en cours de clôture) PRODER 3 (8019-CG) 62% projet en cours avec une date d'achèvement au 31/03/2015. PADEF (851-CG) 4%

collaboration avec les organisations de pêcheurs et pisciculteurs existantes. L'objectif est d'outiller les groupements des pêcheurs et pisciculteurs pour améliorer leurs capacités de prester des services à leurs membres.

III. Execution du projet

A. Approche

182. **Approche du Projet.** Le Projet vise l'évolution progressive des pêcheurs et des pisciculteurs et de leurs organisations, d'une situation de production de subsistance, vers des activités rentables orientées vers le marché. Le changement fondamental attendu est l'autonomisation organisationnelle et fonctionnelle des groupements capables en toute autonomie, de se procurer les facteurs de production à moindre coût, de produire et de livrer sur le marché les quantités et qualités de poissons requises à des prix raisonnables. Cet objectif sera atteint de manière progressive en prenant en compte la diversité de situation qui prévaut dans les quatre (4) départements d'intervention du Projet.
183. Cette vision passe par une présence régulière sur le marché où les pêcheurs et pisciculteurs groupés seront capables de négocier des prix intéressants et de prendre d'importantes parts de marchés. Pour réussir ce pari, leurs membres devront approvisionner le marché avec des produits de qualité et en quantité suffisante. C'est là l'objectif que vise le PD-PAC et que doit viser tout projet du FIDA dont les financements, en accord avec son mandat de lutte contre la pauvreté, pour permettre de soustraire à la précarité, les nombreuses populations pauvres et vulnérables.
184. **Stratégie de mise en œuvre de l'approche.** La stratégie de mise en œuvre basée sur la demande prendra en compte la diversité de situation marquée par un niveau de technicité et d'équipement différent dans les quatre départements cibles. Partant de cette vision, le PD-PAC créera les conditions d'autonomisation progressive des pêcheurs et des pisciculteurs (formation, partenariat, etc.) et apportera les appuis sous les formes appropriées (ressources financières, accompagnement, formation, ...) pour soutenir l'investissement productif et de mise en marché (aménagements, accès aux facteurs de production, etc.) et la mise aux normes de qualité.
185. Pour accompagner cette dynamique de professionnalisation et en même temps promouvoir l'emploi en milieu rural, l'initiative privée sera soutenue pour les activités en amont et en aval de la filière. Le Projet interviendra en mettant en œuvre une approche de territorialisation des interventions avec une concentration des actions dans des zones limitées de manière à optimiser les impacts. Tout au long de la mise en œuvre, le PD-PAC sera appuyé par la FAO dans le cadre de l'accord de partenariat (UTF) et avec le bureau pays FIDA à Brazzaville. De plus, le PD-PAC travaillera en étroite collaboration avec le PADEF et créera des synergies avec les autres projets de développement.
186. **L'approche d'appui aux groupements.** Le Projet valorisera l'expérience des PRODOR dans la promotion des groupements d'intérêt économique et communautaire (GIEC) et partira du principe que les groupements doivent rendre des services pour leurs membres. Il prendra comme levier les fonctions économiques qui ont un impact sur la situation matérielle des acteurs de la filière, pour favoriser les fonctions d'autonomie organisationnelle que sont les fonctions de gouvernance et les fonctions syndicales (négociation, représentation, plaidoyer). L'appui aux groupements sera différencié en fonction de leurs capacités et de leurs besoins. Le PD-PAC ciblera les pêcheurs en premier lieu et les groupements auxquels ils appartiennent, pour s'assurer de leur intérêt de travailler avec le PD-PAC et de contribuer à la filière.
187. **Le Programme pays.** Le COSOP 2010-2014 préconise l'évolution du portefeuille des projets FIDA au Congo vers un programme pays qui est sensé reprendre et mettre à l'échelle les acquis des précédents projets. Le PD-PAC est conçu pour jouer ce rôle. Mais il faut souligner

que la mise en place d'une telle initiative se fait de manière progressive en tirant les leçons qui s'imposent après chaque étape de manière à s'inscrire dans la durabilité. Ainsi, le PD-PAC a inscrit dans ses activités un certain nombre d'activités essentielles. Il s'agit notamment de : (i) le développement des synergies et complémentarités thématiques et géographiques avec le PADEF, (ii) la reprise, consolidation et mise à l'échelle progressive des acquis des PRODER. Cette dynamique sera poursuivie tout au long de l'exécution du Projet.

188. **L'Approche institutionnelle et de contractualisation.** Sur le plan institutionnel et sur celui de l'approche de mise en œuvre, le Projet se propose d'appliquer le principe du «faire-faire» tout en faisant en sorte que les agences d'exécution dont le mandat officiel de service public fait l'objet de loi jouent pleinement leurs rôles dans la mise en œuvre du Projet. A ce titre, l'ENSAF et le CRHM qui ont une mission de service public d'exercice dans le conseil et la formation, fourniront, entre autres, l'appui-conseil et la formation sur la base de contrats de performance.
189. Dans le département de la Cuvette, le Centre communautaire des incubations des entreprises rurales (CCIER) d'Otsendé sera un partenaire privilégié dans le renforcement des capacités des pisciculteurs et d'autres acteurs de la filière.
190. Toutes les autres activités de fourniture de biens et de services seront assurées par des prestataires privés recrutés selon les dispositions du code des marchés publics et les directives du FIDA. Ces partenaires stratégiques seront des consultants individuels, des ONGs, des entreprises et des bureaux d'étude.
191. L'UCP établira un contrat suivant les performances avec chacun des prestataires de services (publics ou privés). Chaque contrat fera l'objet d'une évaluation.
192. Dans le cadre du développement du partenariat public-privé, et dans la logique de promouvoir le secteur privé dans le pays, les grandes fermes piscicoles joueront un rôle crucial comme acteurs de la chaîne de valeurs de la filière. La mission de conception a identifié dans la zone d'intervention quatre (4) grandes fermes piscicoles privées qui possèdent chacune des infrastructures capables de soutenir une production en masse des alevins de tilapia et de clarias. Le PD-PAC établira pour ce faire, un partenariat avec un ou plusieurs fermes pour la reproduction artificielle de clarias et si possible d'autres espèces ainsi que la production de l'aliment de poisson. L'objectif visé est de garantir un approvisionnement des petits pisciculteurs en alevins et en aliment de qualité à un prix raisonnable dans la zone de projet.

B. Cadre organisationnel

Organisation et gestion

193. Le cadre institutionnel de pilotage et de coordination s'inscrit dans le contexte de la rationalisation des projets du portefeuille FIDA au Congo.
194. Le projet aura une durée de 6 ans et la date de démarrage est prévue dans le deuxième semestre 2016, après ratification des accords de financement par le parlement congolais. Il sera sous la tutelle du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) avec un ancrage à la Direction des études et de la planification qui suivra de façon rapprochée le projet en étroite collaboration avec les directions générales de la pêche continentale et de l'aquaculture. Un comité de pilotage élargi assurera l'orientation stratégique du projet. Il sera composé d'un représentant du Ministère des finances, d'un représentant du Ministère du plan, d'un représentant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, d'un représentant du Ministère du commerce, d'un représentant du Ministère de la femme, d'un représentant du Ministère des petites et moyennes entreprises, d'un représentant de la présidence de la République et des représentants des autres parties prenantes. Le Comité de Pilotage (CP) du projet sera présidé par le Ministre de la pêche et de l'aquaculture ou son représentant. Le CP se réunira deux fois par an.

195. Le CP veillera au respect des objectifs du Projet et de sa stratégie d'intervention, à la cohérence des interventions avec les politiques et projets en cours. Il approuvera les rapports annuels d'exécution, validera les programmes de travail et budgets annuels (PTBA), examinera et approuvera les rapports d'audit, vérifiera l'application des rapports d'audit et des recommandations des missions de supervisions.
196. La coordination du projet sera assurée par une unité de coordination de projet (UCP) qui sera basée à Brazzaville, avec une antenne technique à Makoua. L'UCP jouira d'une autonomie administrative et financière. Elle sera composée de: (i) un coordonnateur, (ii) un responsable administratif et financier, (iii) un responsable de la planification et du suivi évaluation, (iv) un spécialiste pêche, (v) un spécialiste pisciculture, (vi) un animateur rural spécialiste en genre, en renforcement des capacités et gestion des savoirs, (vii) un spécialiste en passation des marchés, (viii) un adjoint au suivi-évaluation (ix) un comptable, (x) trois secrétaires, (xi) 6 chauffeurs, (xii) un planton, et (xiii) un agent de ménage.
197. Une convention signée avec la FAO ¹⁰ (Unilateral Trust Fund – UTF) sera signée avec la FAO pour assurer une assistance technique au MPA en matière de développement de la filière pêche et pisciculture. La FAO aidera l'UCP à mettre en œuvre les activités suivantes : (i) élaboration et encadrement du recensement des pêcheurs et de leurs méthodes et outils de pêche ; (ii) mise en place des méthodes participatives de collecte de données sur la pêche et la pisciculture ; (iii) encadrement de l'échange des filets et mise en place d'un mécanisme de suivi pour mesurer les résultats de l'échange et éviter des impacts environnementaux négatifs ; (iv) accompagnement technique des activités de démonstration et de formation des communautés de pêcheurs concernant la confection des filets performants, les techniques améliorées de préservation et de transformation du poisson (fumage, séchage-salage) ; (v) accompagnement technique de la mise en place des mécanismes de cogestion de la pêche, y compris les ZPP ; (vi) accompagnement technique des activités de démonstration et de formation des pisciculteurs concernant l'élevage en étang des monocultures non-mixtes de Tilapia et de Claryas, y compris l'utilisation des aliments ; (vii) accompagnement technique des activités de démonstration et de formation en pisciculture en cages ; (viii) accompagnement technique des activités de démonstration et de formation en génie piscicole (construction des étangs) ; et (ix) formation du personnel du MPA nécessaire pour mener à bien toutes les activités susmentionnées.
198. Au niveau départemental, les directions départementales et les secteurs opérationnels de la pêche et de l'aquaculture (DDPA) seront chargés de l'exécution du projet.
199. Pour la constitution de l'Unité de coordination du projet (UCP), un appel à candidatures sera lancé. La candidature des fonctionnaires de l'Etat sera encouragée. Des tests seront administrés et des entretiens d'embauche organisés pour sélectionner les meilleurs candidats avec l'aide d'un cabinet de recrutement international. Cette activité sera mise en œuvre par le Don FIDA pour le renforcement des capacités au MPA dès la signature du Don.
200. L'ensemble du personnel sera recruté par voie compétitive selon des procédures acceptées par le FIDA. L'UCP et ses antennes assureront la coordination des interventions du projet, la gestion efficace et transparente des ressources du projet, la facilitation du partage de l'information et la collaboration entre les acteurs, l'encadrement du processus participatif de suivi et l'évaluation des activités du Projet.

Phase de démarrage

201. Comme le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) a été créé relativement récemment, et connaît des problèmes de capacité pour la planification et l'exécution des activités, la phase de démarrage sera essentielle pour bien lancer le projet. Elle sera financée par un Don du

¹⁰ Un tableau se trouve en appendice 6, page 79 résumant les différentes activités de la FAO et la source du financement

FIDA d'un montant d'USD 500 000 qui sera approuvé par le Président du FIDA après l'approbation du PD-PAC, mais qui interviendra avant l'entrée en vigueur du dernier. Les activités principales qui seront financées par le Don sont : i) le recrutement compétitif du personnel du projet (UCP) avec l'aide d'un cabinet international de recrutement, ii) la formation du personnel du MPA recruté à l'UCP qui sera actif dans la mise en œuvre du projet en planification, en passation des marchés, en gestion financière, en leadership etc, iii) préparer les manuels et les différents plans de travail et leur appropriation au niveau de l'UCP, iv) s'assurer de la ratification de l'accord de financement du PD-PAC et la premier décaissement, iv) le recrutement du personnel d'appui, v) le lancement des appels d'offre pour les différents partenaires et les premiers contrats (travaux et mobilier, matériel informatique) à mettre en œuvre dès la mise en vigueur du prêt PD-PAC, vi) l'initiation du recensement des pêcheurs et le leurs méthodes et outils de pêche. Sous le don, le MPA recevra également une assistance technique internationale, de la part du FRAO pour les aspects fiduciaires et de la FAO pour les aspects techniques pêche et pisciculture. Un calendrier détaillé des activités est indiqué dans la description du don qui se trouve dans le document de travail n. 10.

Partenariats avec les projets en cours

202. Le PD-PAC établira un mécanisme de collaboration avec les projets du FIDA en cours notamment le PADEF en vue de la capitalisation des résultats et acquis des interventions, de leur consolidation à travers des stratégies cohérentes. Les études en cours ou réalisées par le PADEF concernant les modalités de gestion pour le domaine de la Djoumouna, l'étude sur les acteurs de la filière pêche, l'analyse institutionnelle des groupements de pêcheurs serviront comme base pour le PD-PAC. Les différentes approches genre, réunion de concertation, recherche-action, relation producteur-commerçant, subvention des équipements, etc. seront harmonisées en concertation avec le gouvernement. Le Projet développera également des partenariats avec les projets et programmes financés par d'autres bailleurs de fonds, en l'occurrence le PDARP financé par le Gouvernement et la Banque Mondiale. Les réunions annuelles de concertation, seront les lieux de planification conjointe et de mise en cohérence des différentes interventions.
203. Les principaux partenariats seront les suivants:
- Une collaboration étroite avec le PADEF (Projet d'appui au développement des filières au Congo) sera établie, afin de planifier conjointement les interventions et d'assurer ainsi une couverture optimale et continue dans les zones d'intervention. Les leçons qui seront tirées de l'évaluation à mi-parcours du PADEF en 2016, permettront de disposer d'éléments factuels sur le niveau d'adoption du paquet technologique. Le PD-PAC et le PADEF se consulteront régulièrement aussi pour les démarches administratives et essaieront de faire des économies d'échelle dans leurs activités en travaillant ensemble le plus possible et d'apprendre des erreurs des uns et des autres.
 - La Banque mondiale met en œuvre le Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP), qui est en attente du démarrage dès sa deuxième phase en 2015. Dans les zones de couverture conjointe, le PD-PAC et le PDARP, en rapport avec les bénéficiaires, feront une planification conjointe pour optimiser l'utilisation des ressources. Le PDARP a investi déjà dans la réhabilitation des stations piscicoles domaniales de Djoumouna et de Gamboma, dans le renforcement des capacités au niveau du gouvernement, des pêcheurs continentaux et des aquaculteurs, et de l'appui aux micro-projets. Le PDARP a également distribué des kits (filets, pirogues) aux pêcheurs après les formations en pêche continentale.
 - A Gamboma, des équipements ont été acquis pour la fabrication de l'aliment poisson. La formation des aquaculteurs a été faite par le biais d'un partenariat avec le centre de développement de la pêche et de l'aquaculture du MPA. Ce même prestataire appuie les activités piscicoles du PADEF. Le PDARP a aussi assuré des appuis ponctuels

budgétaires allant jusqu'à USD 10 000. Le PADRP a mis en place certaines infrastructures dont le débarcadère et le marché de Makotimpoko.

- Un partenariat avec la FAO sera développé sous la forme d'UTF – unilatéral trust fund. La FAO amenera toute l'assistance technique pour les composantes techniques du projet.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

Planification

204. Le Projet sera exécuté sur la base de PTBA, soumis aux commentaires et approbation du CP avant d'être envoyés au FIDA pour avis de non objection. La base de la planification des interventions du PD-PAC est la demande formulée par les groupes cibles qui sont les pêcheurs et les pisciculteurs groupés auprès des secteurs ou départements. Cependant, pour les investissements en matière d'infrastructures de marché, d'aménagement des espaces de pêche et piscicoles, le Projet devra s'assurer que ces activités sont effectivement inscrites dans les Plans locaux de développement (PLD) initiés par les Conseils départementaux. Les départements auront la responsabilité de communiquer les différents besoins à l'UCP pour la planification globale.
205. Le développement de la filière passera entre autres par le dialogue à établir au sein des réunions de concertation. Ces réunions serviront de cadre de discussion et de planification des interventions et d'élaboration de plans stratégiques pour le développement de la filière.
206. Deux types de partenaires apporteront leur appui pour accompagner ce processus d'élaboration des PTBA, de mise en œuvre des programmes d'activités et de participation aux réunions annuelles de concertation des acteurs de la filière. Il s'agit: (i) des partenaires stratégiques (les DD, les secteurs) pour tout ce qui concerne l'appui à la maîtrise d'ouvrage et le suivi de conformité avec les politiques nationales; et (ii) des prestataires de services privés pour l'appui à l'exécution des activités, la formation, la structuration/formation des groupements, etc. Ce processus conduira à l'élaboration des PTBA départementaux.
207. Les Plans de travail et budget annuels (PTBA) élaborés au niveau des quatre départements couverts par le projet serviront de base pour l'élaboration du PTBA du Projet qui sera soumis à l'approbation du CP et pour non objection du FIDA. Le PTBA devra être réaliste et présenter un résumé des résultats atteints l'année précédente, le détail des activités, les coûts unitaires et globaux et les indicateurs de suivi, ainsi que les modalités d'exécution. Une approche souple permettant la révision éventuelle du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée pour tenir compte des indications fournies par le dialogue permanent entre le PD-PAC, les bénéficiaires et les partenaires dans la mise en œuvre des activités. Un plan de passation des marchés de 18 mois (en première année) et de un an pour les années subséquentes et un plan de décaissement seront également préparés pour accompagner le PTBA

Suivi-évaluation

208. Le système de S&E à mettre en place devra prendre en compte les systèmes de SE informatisés des différents projets du portefeuille tel que le PADEF. Le système collectera un nombre limité d'indicateurs désagrégés par sexe et par âge, chaque fois que cela sera pertinent, y inclus ceux du SYGRI et des données GIS. Il s'alignera aux indicateurs utilisés au niveau national par le MPA. C'est à cet effet que le Projet rendra opérationnel le PASYME au niveau du MPA.
209. Le système de suivi-évaluation (SSE) sera un outil d'aide à la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution du projet. Il sera basé sur: (i) un suivi interne des activités, basé sur les rapports de suivi de l'UCP, des directions départementales et des prestataires; (ii) une évaluation participative, organisée sous forme d'un atelier annuel d'auto-évaluation; les

réunions de concertation pourraient jouer le rôle d'atelier d'auto-évaluation; (iii) des missions de supervision du FIDA, des missions de suivi mandatées par le FIDA et MPA; (iv) la revue à mi-parcours; (v) le rapport d'achèvement et l'atelier de clôture; (vi) l'évaluation finale d'impact; et (vii) des évaluations externes ponctuelles.

Apprentissage et gestion des savoirs

210. Afin de contribuer au partage des expériences et surtout à la capitalisation des acquis, le Projet appuiera la collecte et la diffusion d'informations utiles au genre et aux autres acteurs de la filière aux niveaux local, départemental et national, ainsi que la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre par les projets du FIDA. A cet effet il sera: (i) organisé des ateliers périodiques d'autoévaluation participative des groupements; (ii) réalisé des études thématiques ponctuelles; (iii) produit des supports audio-visuels et diffusés sous formes de manuels de formation, de guides de bonnes pratiques, de fiches techniques, de posters, de vidéos, d'émissions radio, d'informations sur le site web FIDA, sur le site du Gouvernement du Congo ou tout autre support multi média pertinent. Tous les agents de l'UCP et du MPA seront formés en matière de gestion des savoirs et capitalisation lors du don de renforcement des capacités afin que le PD-PAC puisse optimiser le recueil des informations pour cette fonction importante

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

Gestion financière

211. Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Congo ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière et administrative des projets. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel de gestion administrative et financière du projet.
212. Le Projet disposera de trois (3) comptes dont: (i) un compte désigné principal (fonds FIDA) ouvert par le gouvernement dans une banque commerciale à Brazzaville, acceptable par le FIDA, (ii) un compte pour les fonds de contrepartie et (iii) un compte pour les fonds OFID. Quatre comptes d'avance à Ewo, Ouessou, Owando et Djambala sièges des quatre DDPA seront ouverts pour recevoir les fonds nécessaires pour mettre en œuvre leurs activités.
213. Dès la première année de mise en œuvre du projet, l'UCP recevra une avance de fonds de démarrage, correspondant à 50% du PTBA. Le renouvellement des fonds se fera par DRF préparées par l'UCP sur la base des pièces justificatives des dépenses des DDPA et de l'UCP.
214. De l'avance initiale reçue, l'UCP versera également des montants aux DDPA respectifs, renouvelable dès que le décaissement atteint les 50% du montant avancé. Les DRF seront transmises à l'UCP dès que les 50% du fonds de roulement sont consommés.
215. Les spécimens des signatures des personnes habilitées à mouvementer le compte désigné et les sous-comptes désignés secondaires seront transmis au FIDA dès l'ouverture des comptes et avant le démarrage du Projet.
216. Un audit global du Projet, répondant aux normes internationales, sera réalisé chaque année par un cabinet sélectionné sur appel d'offre international. Chaque année, cet audit devra émettre des opinions séparées sur la tenue des comptes, sur les états financiers et sur les états certifiés de dépenses ainsi que recommandations détaillées sur les procédures de gestion du Projet
217. Les opérateurs contractés par le Projet et les partenaires ayant reçu des subventions dans le cadre du projet seront également audités sur la gestion des ressources financière mises à leur disposition.

Passation des marchés

218. Toutes les activités de passation des marchés seront assurées par le siège de l'UCP. Un spécialiste en passation de marchés sera recruté et sera logé au sein de l'UCP pour veiller à ce que le projet réalise des économies sur les achats en veillant à la qualité des dossiers d'appel d'offres et de demande de proposition préparés. Une attention particulière sera réservée à l'application du code des marchés publics en correspondance avec les directives de passation des marchés du FIDA ainsi qu'à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et les synergies avec le PADEF et les autres bailleurs de fonds.

E. Supervision

219. La supervision du Projet sera assurée directement par le FIDA en étroite collaboration avec le Gouvernement du Congo, la FAO avec la participation des membres du CPMT national dont les cadres du MPA, des autres ministères concernés, et les partenaires concernés, à raison de deux missions de supervision par an. De plus, des missions de suivi régulier seront effectuées selon les besoins par le bureau de Brazzaville.

F. Identification et atténuation des risques

220. Le PD-PAC devra, dans son exécution, affronter des risques systémiques liés au contexte, ainsi que des risques liés aux activités programmées. Des mesures de mitigation ont été identifiées à l'effet d'atténuer les conséquences dans la mise en œuvre du Projet.
221. Les faiblesses institutionnelles au niveau du MPA engendrent une série de risques : (i) le manque de personnel qualifié sur le terrain ; (ii) un possible retard dans la réalisation des investissements nécessaires pour la mise en œuvre du projet financés par le budget d'investissement du gouvernement et (iii) des retards dans la ratification¹¹ des accords de financement par le Parlement pour le démarrage effectif du programme, (iv) des risques fiduciaires et de gestion financière
222. Mesures d'atténuation du risque: (i) le recyclage des agents non qualifiés dès 2015 (un an avant le démarrage effectif du projet); (ii) le recrutement de chefs de secteur en tant que contractuels et la possibilité de convertir ces postes en fonction publique après la revue à mi-parcours du projet sur base d'une performance satisfaisante; (iii) implication totale du MPA dans le processus de formulation du programme jusqu'à la ratification des accords de financement par le Parlement; (iv) l'utilisation par le MPA du projet proposé pour accélérer la préparation des dossiers d'appel d'offre grâce à la mobilisation d'un expert dans ce domaine et utiliser la contrepartie de ce projet pour accélérer les décaissements sur le budget d'investissement, (v) la formation continue des agents dans la gestion financière.
223. La démarche du «faire faire» implique l'intervention de plusieurs partenaires institutionnels et prestataires de services. Les compétences et la disponibilité de ces opérateurs pourraient s'avérer insuffisantes.
224. Mesures d'atténuation du risque: i) préparation de listes restreintes de prestataires, en partenariat avec les autres projets, sur la base de l'expérience confirmée; ii) pour les prestations de travaux, constituer des lots suffisamment importants pour intéresser des entreprises de travaux expérimentées; iii) appuis à la formation/renforcement des capacités de certains prestataires clés.
225. Le conflit d'usage pêcheurs/pisciculteurs/propriétaires fonciers. L'aménagement des zones de pêche et de pisciculture risque d'intensifier les conflits pour l'accès aux eaux et à la terre.

¹¹ La ratification de l'accord de financement est une condition pour la mise en vigueur de l'accord de financement. C'est le risque qui retardera le plus la mise en œuvre du projet et raison pour laquelle on estime que le projet ne démarrera pas avant 2016.

226. => Mesures d'atténuation: étroite collaboration et dialogue régulier avec les propriétaires fonciers pour assurer l'accès des pêcheurs aux zones de pêche et à celles favorables à la pisciculture.
227. L'approche par groupement qui doit sous-tendre les interventions du Projet est parfois lourde et nécessite un changement de mentalités non seulement des acteurs de la filière, mais aussi du personnel de l'UCP et du MPA en charge de l'appui conseil. Le délai imparti à l'exécution du projet (6 ans) pourrait s'avérer court. La nécessité d'obtenir des résultats pendant ce laps de temps pourrait conduire le personnel du projet et les prestataires de service à conserver une approche technicienne des interventions pour réaliser celles-ci le plus vite possible.
228. => Mesure d'atténuation du risque. Pour obtenir l'adhésion des pêcheurs et pisciculteurs à la démarche, le Projet a prévu une importante campagne d'information et de sensibilisation au démarrage, puis des formations continues en appui à toutes ses interventions et l'élaboration. Le Projet devra aussi être très attentif à recruter du personnel et des prestataires de services ayant des compétences particulières et une expérience confirmée dans l'appui au développement des filières et l'animation rurale participative.
229. Risques climatiques. En ce qui concerne le réchauffement climatique, les effets en Afrique centrale semblent ne pas se manifester par un recul des niveaux de précipitations annuelles moyennes, mais plutôt par la survenue plus fréquente d'accidents climatiques de type pluies diluviennes ou survenant hors saison ou par des périodes de sécheresse inhabituelle. Les mesures d'adaptation devront viser à adopter des pratiques de pêche et de piscicultures mieux adaptées à ces changements.
230. Pour ce qui concerne le risque fiduciaire, les faiblesses du MPA seront adressées dès la mise en œuvre du don de renforcement des capacités. Ce don assurera le recrutement d'un personnel de qualité (utilisation d'un cabinet externe pour le recrutement) et l'achat, le paramétrage et la formation en TOMPRO avant le premier décaissement du prêt et des formations en gestion financière avec une assistance technique internationale. De plus, la formation en gestion financière et autres aspects fiduciaires continuera de façon régulière pendant toute la durée du projet.

IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du projet

A. Coûts du projet

231. Les coûts totaux du projet sont estimés à 17,57 millions d'USD sur une période de 6 ans. Les coûts de base sont de 15,74 millions d'USD auxquels s'ajoutent 0,12 millions d'USD de provisions pour imprévus physiques, soit 0,68% du coût total, et 1,71 millions d'USD de provisions pour hausse des prix, soit 9,7% du coût total. Les taxes y sont incluses, pour un montant total de 1,48 millions d'USD, soit 8,4% du coût total. Enfin, les investissements représentent environ 80,0% des coûts totaux et les coûts récurrents 20,0% des coûts totaux.

	(US\$ '000)															
	FIDA		DONFIDA		GVCONGO HT		OPEP		FAO		GVT TAXES		BENEF		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
Total PROJECT COSTS	7,704	43.9	500	2.8	2,037	11.6	3,172	18.1	222	1.3	1,475	8.4	2,455	14.0	17,566	100.0

B. Financement du projet

232. La ventilation des financements reflète les centres d'intérêts annoncés par les bailleurs et prend en compte les avantages comparatifs relatifs aux thématiques couvertes par le projet et le niveau des ressources mobilisables:

- Le FIDA contribuerait au financement du projet par un prêt à hauteur de 7,70 millions d'USD soit 43,9% du coût total du Projet et un Don d'un montant équivalent à 500 000

USD (2.8% du coût total) pour le renforcement des capacités du MPA et la mise en place de l'UCP.

- L'OPEP contribuerait à hauteur de 3,17 millions d'USD soit 18,1% du coût total du Projet.
- La FAO contribuera au projet pour un montant équivalent à 0,22 millions d'USD.
- Le Gouvernement contribuera directement au financement du projet pour un montant équivalent à 2,04 millions d'USD et indirectement à hauteur de 1,48 millions d'USD représentant la renonciation aux droits, impôts et taxes sur les biens et services qui seront acquis par le projet, soit une contribution globale du Gouvernement estimée à 3,52 millions d'USD (20,0% des coûts totaux).
- La contribution des bénéficiaires est estimée à 2,46 millions d'USD, soit 14,0% du coût total (main-d'œuvre pour la construction des infrastructures de mise en marché et l'aménagement et réhabilitation des étangs, part des bénéficiaires pour l'acquisition des intrants piscicoles subventionnés en partie par le Projet).

Tableau 4 : Coûts du projet par composantes

	(F CFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
	A. Développement de la chaîne de valeur de la pêche continentale							
1. Information, sensibilisation et concertation	270	132	402	450	221	670	33	4
2. Appui technique aux pêcheurs et aux organisations de base	2,100	445	2,544	3,500	741	4,241	17	27
Subtotal Développement de la chaîne de valeur de la pêche cont	2,369	577	2,947	3,949	962	4,911	20	31
B. Développement de la pisciculture commerciale								
1. Information, sensibilisation et communication	25	-	25	41	-	41	-	-
2. Appui technique aux pisciculteurs et aux organisations de base	1,915	307	2,222	3,192	512	3,704	14	24
Subtotal Développement de la pisciculture commerciale	1,940	307	2,247	3,233	512	3,745	14	24
C. Renforcement des capacités du MPA								
1. Construction/réhabilitation et équipement des bureaux du MPA	1,050	337	1,387	1,750	561	2,311	24	15
2. Formation des agents du MPA	421	-	421	702	-	702	-	4
Subtotal Renforcement des capacités du MPA	1,471	337	1,808	2,452	561	3,013	19	19
D. Coordination, suivi évaluation et gestion des savoirs								
1. Coordination et gestion	1,900	257	2,157	3,166	428	3,594	12	23
2. Suivi évaluation, gestion des savoirs et communication	286	-	286	477	-	477	-	3
Subtotal Coordination, suivi évaluation et gestion des savoirs	2,186	257	2,443	3,643	428	4,071	11	26
Total BASELINE COSTS	7,966	1,478	9,443	13,277	2,463	15,739	16	100
Physical Contingencies	53	17	70	88	28	116	24	1
Price Contingencies	925	101	1,027	1,542	169	1,711	10	11
Total PROJECT COSTS	8,944	1,596	10,540	14,906	2,660	17,566	15	112

Tableau 5: Coûts du projet par catégorie des dépenses et par source de financement

	FIDA		DONFIDA		GVCONGO HT		OPEP		FAO		GVT TAXES		BENEF		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Investment Costs																
A. Etudes	339	48.4	-	-	-	-	325	46.3	31	4.4	7	1.0	-	-	701	4.0
B. Contrat de prestation de services	465	34.0	500	36.5	-	-	220	16.1	45	3.3	138	10.1	-	-	1,368	7.8
C. Véhicules et équipements	1,771	34.8	-	-	250	4.9	322	6.3	-	-	521	10.2	2,226	43.7	5,091	29.0
D. Formation et ateliers	1,876	75.6	-	-	401	16.2	33	1.3	-	-	170	6.9	-	-	2,479	14.1
E. Génie civil et rural	389	13.5	-	-	501	17.4	1,279	44.4	-	-	482	16.7	229	8.0	2,881	16.4
F. Assistance technique																
Expertise nationale	82	56.6	-	-	37	25.4	-	-	-	-	26	18.0	-	-	145	0.8
Expertise internationale	79	60.0	-	-	52	40.0	-	-	-	-	0	-	-	-	131	0.7
Assistance technique FAO	1,069	85.6	-	-	-	-	22	1.8	146	11.7	11	0.9	-	-	1,248	7.1
Subtotal Assistance technique	1,229	80.6	-	-	89	5.9	22	1.4	146	9.6	37	2.5	-	-	1,524	8.7
Total Investment Costs	6,070	43.2	500	3.6	1,241	8.8	2,202	15.7	222	1.6	1,355	9.6	2,455	17.5	14,045	80.0
II. Recurrent Costs																
A. Frais de personnel	1,366	47.9	-	-	670	23.5	817	28.6	-	-	-	-	-	-	2,853	16.2
B. Maintenance et fonctionnement	269	40.2	-	-	126	18.8	153	23.0	-	-	120	18.0	-	-	668	3.8
Total Recurrent Costs	1,635	46.4	-	-	796	22.6	970	27.6	-	-	120	3.4	-	-	3,521	20.0
Total PROJECT COSTS	7,704	43.9	500	2.8	2,037	11.6	3,172	18.1	222	1.3	1,475	8.4	2,455	14.0	17,566	100.0

C. Résumé des avantages et analyse économique

Bénéficiaires et bénéfiques.

233. Le premier impact du PD-PAC sera une augmentation des revenus des pêcheurs, des pisciculteurs et des autres acteurs de la filière. Le Projet touchera directement environ 5000 pêcheurs artisanaux et 600 pisciculteurs (dont 500 qui sont actifs et 100 jeunes à installer) répartis dans 4 départements. Des femmes seront également formées et équipées afin d'assurer une meilleure transformation du poisson (délais plus courts et meilleure hygiène). Les

bénéficiaires indirects sont les familles des pisciculteurs et pêcheurs, les commerçants de poissons et les consommateurs. A cela s'ajoutent les vendeurs d'intrants piscicoles et des équipements de pêche.

234. Les principaux bénéfices escomptés au niveau des acteurs de la filière seront les suivants:

- Une filière mieux organisée permettant de fournir en plus grande quantité du poisson frais dans les principales villes du pays. La production totale additionnelle annuelle qui résulterait des actions du projet est estimée à 1520 tonnes de poissons pêchés (1,5 millions USD); 300 tonnes de poissons d'élevage (1,5 millions USD). Le projet contribuera à l'économie du pays en produisant annuellement environ 1800 tonnes de poissons d'une valeur de 3 millions USD. En dehors de l'augmentation des revenus des pêcheurs et des pisciculteurs, la production de poissons estimée avec projet contribuera également à la réduction du déficit qui est évalué à 40 000 tonnes de poissons ces dernières années dans le pays.
- Le doublement des marges bénéficiaires des pêcheurs, un accroissement de leurs connaissances en techniques de pêche au trémail, en techniques améliorées de conservation et de transformation et en commercialisation des produits et leur participation au système de cogestion de pêcheries continentales.
- L'amélioration des débarcadères et marchés assurant la commercialisation des produits halieutiques induirait une amélioration des conditions d'accostage et de l'hygiène et un meilleur écoulement vers les grands centres urbains et ruraux.
- La cogestion des pêcheries responsabilisera les populations ciblées, mettra en place la surveillance des pêches et permettra l'intégration de facteurs environnementaux, comme l'élimination des méthodes destructrices de pêche et la, création des ZPP dans les schémas d'aménagement. Cette intégration aura des impacts tangibles sur la protection des écosystèmes et la conservation des espèces;
- une sécurité alimentaire renforcée, non seulement en termes de capture de poissons, mais également en production de poisson d'élevage;
- une augmentation de la production d'alevins de qualité et un meilleur prix de vente des alevins;
- Environ 500 pisciculteurs bénéficieront de la formation en alevinage, en fabrication d'aliment et nourrissage des poissons, en gestion et génie piscicole;
- une meilleure valorisation du poisson post-capture avec la mise en place d'unité de production de glace;
- la création d'emplois en zones rurales, grâce notamment à la promotion de l'entrepreneuriat rural en amont et en aval de la filière;
- un renforcement des capacités d'au moins 100 groupements de pêcheurs et de pisciculteurs;
- les femmes seront les premières bénéficiaires de la diffusion de technologies modernes aux différentes étapes de la chaîne de production, de transformation et de commercialisation. Celles-ci allègeront considérablement le travail des femmes;
- les jeunes seront également de grands bénéficiaires. Ils seront encouragés à s'engager dans des projets d'entrepreneuriat de pêche et de pisciculture (par exemple créer une unité de production de glace, une unité de montage de filets dérivants, une ferme piscicole, etc.);
- les quatre directions départementales de la pêche et de l'aquaculture renforcées assureront un encadrement régulier des pêcheurs et des pisciculteurs;

- Le MPA va bénéficier des secteurs opérationnels fonctionnels et d'une meilleure capacité à exécuter ses budgets d'investissements et de fonctionnement.

Analyse financière

235. Des modèles de pêche et de pisciculture ont été élaborés sur la base des informations recueillies auprès des pêcheurs et des pisciculteurs ainsi que des directions centrales et départementales du Ministère de la pêche et de l'aquaculture (voir DT analyse économique et financière pour plus de détail). L'analyse de ces modèles montre que l'adoption des nouvelles technologies de pêche et de pisciculture proposées par le projet est financièrement rentable. Les pêcheurs et les pisciculteurs auront des revenus plus élevés dans la situation avec projet que dans la situation sans projet. Le taux de rentabilité interne financier (TRIF) relatif à l'exploitation type petit pêcheur s'établit à 62% et la valeur actuelle nette (VAN), calculée au taux d'opportunité du capital de 14% (correspondant au taux d'intérêt moyen appliqué par les Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit), s'élève à 325 000 FCFA. Les taux de rentabilité interne financiers calculés pour les modèles d'exploitation type petit pisciculteur individuel et type groupement de petits pisciculteurs sont respectivement de 44% et de 35 %. Les VAN générées par ces deux modèles de pisciculture sont respectivement de 450 000 FCFA et 2 230 000 FCFA, au coût d'opportunité du capital de 14%.

Analyse économique

236. Une analyse économique du projet a été effectuée sur une durée de 20 ans (voir DT analyse économique et financière pour plus de détail), correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le projet. Elle est fondée sur les données techniques relatives aux échéanciers de bénéfices et de coûts résumés dans les divers documents de travail. Les bénéfices économiques quantifiables considérés dans l'analyse économique concernent l'augmentation des quantités de poissons pêchés, l'augmentation de la part du poisson vendu frais par rapport au poisson fumé, l'amélioration de la qualité du poisson fumé, l'amélioration de la qualité du poisson séché, l'accroissement de la productivité des petits pisciculteurs et l'accroissement des superficies alevinées par les petits pisciculteurs. Un taux d'actualisation de 6,5% a été utilisé afin de refléter le coût d'opportunité du capital au Congo. Ce taux est la moyenne des taux d'intérêt fixés par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) pour les avances aux trésors publics nationaux.
237. En prenant en compte l'ensemble des composantes du coût du projet, le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 14,7% et la Valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6,5%, s'élève à 4 371 milliards de FCFA, soit 6,6 millions USD.
238. Ce résultat est très satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs compte tenu de la difficulté de leur évaluation. Il s'agit notamment de l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, des effets induits des actions de renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur le secteur post capture, notamment sur les femmes et les jeunes.
239. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus. Même dans l'hypothèse d'une baisse des revenus de 20% ou des prix de vente du poisson de 20%, le taux de rentabilité demeure supérieur à 8,5% (plus élevé que le coût d'opportunité du capital de 6,5%) et la VAN supérieure à 1 milliard de FCFA (1,5 MUSD).

D. Durabilité

Stratégie de sortie

240. La durabilité des investissements du PD-PAC sera garantie par: (i) la responsabilisation systématique dès le début des structures existantes et pérennes mises en place et renforcées

par les anciens projets (services techniques au niveau local, organisations de base, secteur privé) pour une offre de services de qualité et accessible; (ii) la responsabilisation et le renforcement institutionnels et économiques des groupements qui permettront de progresser vers le Stade d'autonomie organisationnelle (SAO); iii) l'implication des conseils départementaux dans la gestion et l'entretien des infrastructures construites ou réhabilitées.

Impact sur l'environnement

241. Pour garantir le succès de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, la question environnementale sera intégrée dans toutes les étapes du cycle du Projet. L'augmentation de la production de poisson sera basée principalement sur de bonnes pratiques de pêche de capture et de pisciculture et une meilleure gestion des zones aquatiques. L'élimination des engins destructifs de pêche qui sera effectuée par le projet, par exemple par l'échange des filets monofilaments pour des filets trémails, aura un impact positif sur les stocks de poisson et sur l'environnement.
242. En termes de mesures d'atténuation et de capacité d'adaptation face aux changements climatiques, la promotion de l'utilisation judicieuse des ressources naturelles est centrale aux objectifs du projet et aux plans de gestion des pêcheries.
243. Le Projet devrait bénéficier les populations défavorisées qui sont ciblées, telles que les autochtones. Toutefois, les activités du projet et leurs effets seront suivis de façon rapprochée, pour éviter des impacts sociaux négatifs sur ces populations.

Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural

Contexte de développement rural

Contexte de la pêche continentale

1. La pêche dans les eaux continentales est libre au Congo (aucun droit n'est prélevé). Mais l'accès des pêcheurs à certaines zones de pêche est limité. En effet, les zones de pêche de Mambili-Yengo dans le district de Makoua sur la rivière Mambili, de Liouesso dans le district de Mokéko sur la rivière Bokiba et de Ntokou sur les rivières Likouala-Mossaka, Mambili et Bokiba sont couvertes par les parcs naturels d'Odzala-Kokoua et Ntokou-Pikounda, dans les départements de la Sangha et de la Cuvette. Une limitation d'accès à la zone de pêche de Mambili-Yengo est appliquée aux pêcheurs.
2. Dans les départements ciblés, le nombre de pêcheurs n'est pas maîtrisé. Les habitats essentiels des espèces, comme les nourriceries et les zones de reproduction des poissons ou les voies de migration des espèces ne sont pas protégés. Les communautés riveraines de pêche ne sont pas impliquées dans la gestion durable des ressources halieutiques et de l'environnement. Elles se sentent peu responsables et ne respectent pas les règles fixées par l'administration publique qui est quasiment absente sur le terrain.
3. Les pêcheurs détiennent un savoir-faire ancestral. La pêche dans toutes les zones s'effectue soit à pied soit à partir de pirogues selon le type de pêche pratiquée. Les pirogues motorisées sont souvent dédiés au transport des produits pêchés et rarement utilisées par les pêcheurs vers les lieux de pêche (campements). Dans l'ensemble des quatre départements, les pêcheurs utilisent des hameçons soit en ligne unitaire soit en «canons», nom local de la palangre composée de plusieurs dizaines voire centaines d'hameçons. Cette technique nécessite moins d'investissements. Les filets sont utilisés le plus souvent en période d'étiage dans les cours d'eau. Les nasses représentent la technique de pêche la moins courante.
4. Une particularité de la pêche congolaise concerne les «campements». Les pêcheurs installent une «résidence secondaire» généralement proche des lieux de pêche plus importants et y passent un temps déterminé. Ils fument la majorité de leur production pour une vente en gros à des commerçantes sur les marchés forains. Les campements sont surtout occupés pendant les saisons sèches (vacances scolaires), toute la famille se déplaçant et aidant le pêcheur à fumer son poisson.
5. La pêche est rythmée par les saisons climatiques. En période des pluies, l'eau envahit de nombreux espaces et la pêche s'oriente alors vers les «forêts» et la pratique des hameçons. Une fois les eaux retirées, la pêche s'effectue alors dans les cours d'eau. Le matériel de pêche est disponible dans les villages malgré les prix plus élevés par rapport à ceux pratiqués à Brazzaville.
6. L'utilisation d'engins non réglementaires pour la pêche de poissons, tels que les filets mono filaments, les filets à très petites mailles, la senne de plage est d'usage dans les zones de pêche. Les signes annonciateurs d'une surexploitation évidente sont évoqués par certains pêcheurs (diminution de la taille de certaines espèces de poissons pêchés, augmentation de la distance parcourue pour la capture allant parfois au-delà de 50 km, rareté de certaines espèces).
7. Les espèces les plus couramment pêchées sont les ngolos (*Clarias* sp.), le nzombo (*Protopterus dolloi*) «anguilles», les mingoussous (*Parachanna* sp.), le congo yasika (*Heterotis niloticus*), les mbotos (*Distichodus* sp.) «carpes», etc. Aucune pesée des captures n'est effectuée, la mesure étant généralement la bassine. Aussi, aucune donnée statistique acceptable n'est disponible.

8. Aucun lieu de débarquement n'est aménagé; les débarquements s'effectuent ainsi au bord des lieux de pêche ou d'habitation, quand le poisson n'est pas vendu directement sur le lieu de pêche (cas constaté à Mossaka). Seul aménagement existant, le débarcadère de Makotimpoko, qui n'est pas encore remis au Gouvernement.
9. Le poisson est vendu frais ou vivant (surtout les ngolos et les anguilles). Il est aussi fumé ou salé (le cas du congo yasika). Le fumage est un moyen de conservation alors que le salage constitue une valorisation du produit. Une partie de la production (les gros poissons) est «congelée» dans des congélateurs de ménage et stocker pour la commercialisation à Brazzaville. Cela donne un produit «congelé-frais» aux caractéristiques sanitaires douteuses.
10. Le poisson est principalement commercialisé à Brazzaville ainsi que dans les villes secondaires (Ouessou, Oyo, Owando, Ewo). Des exportations ont été également signalées en direction du Gabon. L'éloignement entre les zones de pêche et les centres de consommation entraîne des coûts de transaction élevés et le doublement du prix du poisson. Le poisson est souvent commercialisé sur les marchés forains. Ces marchés ont généralement lieu une fois par quinzaine et durent deux à trois jours. Des commerçants de Brazzaville se déplacent pour acheter en gros (mallettes de poissons fumés, bassines et demi fût de poissons vivants). La quantité achetée par ces grossistes se chiffre en millions de CFA.
11. La demande de poissons frais, fumé et salé est très importante dans le pays. Elle est commandée par le mode de consommation alimentaire congolais où plusieurs repas sont préparés à base de poissons: le poisson salé aux aubergines, le poisson frais à l'étouffé (maboké), le poisson fumé à la pâte d'arachide et le bouillon de poisson.

Contexte de la pisciculture

12. Le Gouvernement a prévu des investissements importants dans le secteur de la pisciculture. Des actions ont été budgétisées dans le budget d'investissement 2014/2015 relatives au Centre d'Appui Piscicole (CAP) de la Léfini ainsi qu'au Centre d'Appui Technique (CAT) de Makoua. Les principales constatations dans la zone du projet indiquent:
 - i. L'existence de cinq grandes fermes piscicoles privées qui possèdent chacune une écloserie avec un potentiel de production d'alevins. Parmi les cinq fermes, seule une ferme¹² dispose d'une écloserie fonctionnelle qui pratique la reproduction artificielle de clarias. Le projet pourra établir un partenariat avec une de ces fermes pour la reproduction artificielle de clarias;
 - ii. Une faiblesse des pisciculteurs en gestion et génie piscicole avec une prédominance de la pratique de l'élevage mixte en étang ainsi que l'inexistence de la tenue de compte d'exploitation. Un grand nombre d'étangs sont mal construits. Les poissons bénéficient de la nourriture naturelle disponible dans le milieu avec un faible apport d'aliment complémentaire;
 - iii. L'existence d'une base de production d'intrants piscicoles (alevins, aliment): des exploitations piscicoles qui produisent des alevins (Ollombo), des alevins et de l'aliment de poisson (Gamboma, Abo, Tchicapika, Obouya et Ewo). Ils constituent des partenaires potentiels pouvant contribuer à l'émergence d'une pisciculture commerciale dans la zone du projet;
 - iv. La multiplication de quelques espèces locales de poissons telles que monpongo (*Labeo parvus*), mboto (*Distichodus atroventralis*), mbéssé (*Mormyrops nigricans*), machoiron (*Chrysichthys* sp.), congo yasika (*Heterotis niloticus*). Le Centre agropastoral et halieutique de Moundzéli (CAHM) fait des essais de reproduction de ces espèces en étang. Ceci constitue une opportunité pour la diversification d'espèces à élever et au repeuplement en poisson des plans et cours d'eau;

¹² Il s'agit de la ferme piscicole de Tchicapika

- v. Une volonté exprimée par les pêcheurs à la pratique de la pisciculture en cages flottantes afin de diversifier leur source de revenu. Les expériences réalisées à Mossaka sont à prendre en compte ;
- vi. La plupart des pisciculteurs manquent de matériel de travail nécessaire à la bonne conduite de leur exploitation. A cela s'ajoute le manque d'information des pisciculteurs sur: la disponibilité et le lieu d'approvisionnement en alevins, et les opportunités d'accès à un crédit à faible taux d'intérêt;
- vii. L'existence des groupements d'intérêt économique et communautaire (GIEC) créés par les PRODER et soutenus actuellement par le PADEF ainsi que les groupements agricoles performants, susceptibles de contribuer à la production des sous-produits agricoles nécessaires à la fabrication d'un aliment composé de poisson, pouvant être sélectionnés par les Directeurs départementaux de l'agriculture (DDA), permet d'établir des partenariats dans l'approvisionnement des pisciculteurs producteurs d'aliment pour poisson.

Ministère de la pêche de l'aquaculture (MPA)

- 13. Les textes juridiques existants, bien que partiellement appliqués, sont suffisants pour permettre au MPA d'exercer son rôle régalien. Le personnel (fonctionnaires) du MPA présent dans la zone d'intervention du projet est dynamique. Toutefois, ses effectifs sont insuffisants au regard des postes vacants à pourvoir et le sera davantage avec les départs massifs à la retraite de plusieurs cadres qualifiés et expérimentés dans les domaines des pêches et de la pisciculture. A court terme, si les intégrations des spécialistes des domaines précités ne sont pas effectuées, le MPA verra ses capacités d'intervention encore plus réduites; ceci pourra compromettre la mise en œuvre du projet.
- 14. Les moyens d'intervention et les équipements sont loin de satisfaire les attentes, surtout celles liées à l'atteinte des objectifs du PD-PAC. Les infrastructures et les équipements (bureaux et moyens de déplacement) nécessaires pour l'exercice de leurs fonctions sont insuffisants. Seule, la DDA de la Cuvette bénéficie des conditions de travail décentes.
- 15. Les activités de collecte des statistiques de pêche sont pratiquement inexistantes sur l'ensemble de la zone et les connaissances sur les ressources (caractérisation et niveaux d'exploitation) sont très limitées.
- 16. Les moyens financiers affectés aux directions départementales dans le cadre du budget de fonctionnement annuel de l'Etat ne couvrent pas les besoins techniques escomptés et sont difficiles à décaisser. De surcroit, les producteurs (pêcheurs, pisciculteurs et commerçants de poissons) des autres localités éloignées des directions départementales et des secteurs, sont délaissés et ne peuvent bénéficier du moindre suivi et de l'encadrement voulu.
- 17. Le risque fiduciaire du projet est considéré élevé par le FIDA mais les mesures d'atténuation en faveur du renforcement des capacités du MPA contribueront à gérer ce risque.

Organisations des pêcheurs et pisciculteurs

- 18. Certains pêcheurs et pisciculteurs sont regroupés en associations, groupements et/ou coopératives. Ces organisations sont rarement efficaces et sont plutôt constituées pour capter les dons en matériel habituellement offerts par les projets ou les hommes politiques. La majorité des pêcheurs ont une réaction plutôt négative des organisations, car ils sont trop individualistes, sans considération pour le développement communautaire; ou encore craignent-ils de se faire entièrement embrigader dans un système où ils ne voient aucun intérêt.
- 19. Dans sa stratégie de renforcement de capacités des groupements, le PD-PAC va s'appuyer sur: i) les fonctions économiques (renforcement des capacités de production des membres), ii) les fonctions de gouvernance (circulation de l'information, respect des textes, renouvellement

démocratique et transparent des responsables); et iii) les fonctions syndicales (négociation, représentation, lobbying).

20. L'objectif est d'inciter les pêcheurs et les pisciculteurs à s'organiser et à renforcer leurs capacités organisationnelles afin qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle.

Financement rural

21. La MUCODEC reste le principal acteur dans le secteur du financement rural, et particulièrement dans le domaine de l'agriculture et de la pêche. Cette institution dispose d'agences dans tous les grands centres urbains du pays. En zones rurales, la MUCODEC consent des crédits à court terme particulièrement orientés vers le petit commerce et pour la réalisation d'activités génératrices de revenus. L'octroi de ces crédits est souvent conditionné par la présentation de la part du demandeur des garanties (salaire domicilié, épargne nantie, hypothèque, etc).
22. En dehors de la micro-finance, le financement du secteur agricole et de la pêche est assuré par le Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA) mis en place par le Gouvernement. Le FSA dispose de deux agences sur le territoire national dont une dans la zone du projet située à Oyo. Le FSA pratique des taux d'intérêt très avantageux de l'ordre de 1%. Ceci constitue une opportunité pour les pêcheurs et les pisciculteurs. La mise en place d'un programme au sein du FSA destiné à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux pourraient faciliter l'accès du groupe cible (pêcheurs et pisciculteurs) à des services financiers adaptés et surtout contribuer à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural.
23. L'accès des ruraux aux services financiers reste encore limité principalement du fait de conditions d'accès difficiles au crédit pour les petits pêcheurs et pisciculteurs (formalités administratives lourdes, montant de l'apport personnel requis, éloignement des agences), et le manque d'information sur les produits financiers liés à l'activité.
24. Le crédit à moyen terme d'équipement est rarement consenti dans ces zones du fait de l'absence de garanties réelles et financières (cas des MUCODEC). Mais la plupart de pêcheurs et pisciculteurs dans la zone d'intervention du projet ont manifesté leur préférence pour le crédit en nature de type «leasing» moins soumis aux tentations de changement de trajectoire.
25. Pour améliorer l'accès des pêcheurs et des pisciculteurs aux services financiers de proximité le FSA et la MUCODEC envisagent de réaliser les actions suivantes: i) inciter les acteurs de la filière à ouvrir des comptes dans les institutions de micro finances au niveau local (MUCODEC, Caisses d'équité, etc.); ii) formaliser sur le plan juridique les groupements des pêcheurs et pisciculteurs ainsi les GCS ; iii) vulgariser auprès des directions départementales, les secteurs, et les groupements de pêcheurs et pisciculteurs de la zone du projet le mécanisme d'octroi de crédit, le canevas d'élaboration des projets agréés par le FSA et la MUCODEC; iv) initier un programme conjoint FSA/FIDA d'appui aux jeunes pisciculteurs, pêcheurs et commerçants de poissons, similaire au programme d'appui aux jeunes producteurs ruraux du FSA, en vue de la sécurisation, la commercialisation et la transformation de leur produit; v) définir la composition des kits en matériel qui contribuent à la rentabilité de l'activité de pisciculture, de pêche et de commerce de poisson d'eau douce; vi) instituer un fonds de garantie, logé dans une institution financière au bénéfice des pisciculteurs, pêcheurs et commerçants du poisson d'eau douce de la zone du projet.

Changements climatiques

26. Les ressources en eau du Congo sont très sensibles aux changements climatiques. Selon les propos recueillis sur le terrain, les perturbations climatiques changent le comportement des poissons et décalent les saisons d'étiage et de crues des cours d'eau. La conséquence directe du changement climatique est la baisse des captures. Pour faire face aux modifications des conditions climatiques, les pêcheurs modifient les pratiques de pêche et diversifient leurs sources de revenus. Les pisciculteurs tentent de restructurer leurs élevages tant dans le

rapport entre les espèces que dans les modes de conduite des élevages (utilisation des pratiques intensives).

Appendice 2: Pauvreté, ciblage et parité hommes-femmes

La situation de pauvreté au niveau national

1. Le Congo est classé au rang de 137/169 dans le classement par le PNUD avec un indice de développement humain (IDH) qui se situe à 0,564 (2013). Au Congo, 46,6% de la population vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire estimé à 956 FCFA par personne et par jour en 2011 (ECOM2). Le Congo a connu un taux moyen annuel de croissance de l'ordre de 4,0% (1960-2011) tandis que la population congolaise a crû d'environ 2,6% sur la même période.
2. Au plan spatial, l'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu semi urbain (67,4%), suivi du milieu rural (64,8%) et dans les autres communes (58,4%). En milieu urbain, principalement à Brazzaville et Pointe-Noire, l'incidence de pauvreté est respectivement de 42,3% et de 33,5%. Au plan socio démographique, les ménages dirigés par des femmes sont plus exposés à la pauvreté (58,2%) que ceux dirigés par les hommes (48,8%). Les ménages dont le chef n'a pas d'instruction sont plus pauvres (69%) que ceux ayant une instruction primaire (61%), secondaire (50,2%) et supérieure (30%). Par ailleurs, la taille du ménage influe considérablement sur l'incidence de pauvreté avec 52,6 % dans les ménages monoparentaux élargis et 47,3 % dans les familles élargies.
3. Au plan socioéconomique, les ménages dont le chef exerce dans l'agriculture (69%) et l'industrie (56,5%) sont plus pauvres que ceux dont les chefs sont dans les services et le commerce (36,8%). Cette pauvreté est moins ressentie dans les ménages où le chef travaille dans l'administration ou au sein d'une entreprise publique (24,5%) que dans le secteur privé (39%). Enfin, l'inaccessibilité aux infrastructures de base réduit le temps des activités productrices et crée des surcoûts qui aggravent la pauvreté. Outre ces caractéristiques socio-économiques, les inégalités de revenus entre les 25% des plus pauvres et les 25% des plus riches de la population sont de l'ordre de 5 à 8 fois et sont plus marquées dans le milieu semi-urbain (8,3) et Brazzaville (7,1) que dans le milieu rural (5,5).
4. Sous l'angle subjectif, 62,2% de congolais se reconnaissent pauvres dans un pays qu'ils ne jugent pas pauvre. Le manque d'emploi est la principale raison avancée par les ménages (85,6%) et la mauvaise gestion des biens publics (49,3%) apparaît comme une autre cause de la pauvreté. Le système éducatif du Congo est caractérisé par une proportion élevée de la population alphabétisée (89,6% des hommes contre 78,4% des femmes).

La situation de pauvreté en milieu rural

5. Selon les résultats de l'enquête congolaise auprès des ménages (ECOM2) 2011, repris par le FMI, l'incidence de la pauvreté est passée de 50,72% en 2005 à 46,5% en 2011. La pauvreté est particulièrement aiguë dans les zones rurales et touche 75,6 % de la population, au lieu de 32,3 % dans les zones urbaines. Le taux de pauvreté diminue avec le niveau d'éducation; il atteint 53,2 % dans les ménages dont le chef n'a pas reçu d'éducation formelle, au lieu de 15,4 % pour ceux qui ont été à l'université. La pauvreté touche plus les ménages dirigés par des femmes. En effet, 58,2% de femmes chef de ménages sont pauvres contre 48,8% des chefs de ménage hommes et 33,2% des ménages congolais sont dirigés par des femmes.
6. Malgré d'énormes potentialités dans le domaine agricole, à travers la flore, la faune, la terre, les cours d'eaux, et le climat, le secteur rural congolais n'est pas développé. Ce contexte explique la faible production agricole et ne garantit pas la sécurité alimentaire des populations. Le secteur primaire (Agriculture, élevage, chasse et pêche) a contribué à hauteur de 3,3 % à la formation du PIB en 2006 (Direction Générale de l'Economie). Le Congo dispose de près de 10 millions d'hectares de terre arable dont 2 % seulement sont cultivés et d'un vaste réseau fluvial. Du fait des techniques culturales rudimentaires, la production agricole, pastorale et halieutique est faible.

La situation de pauvreté dans la zone du projet

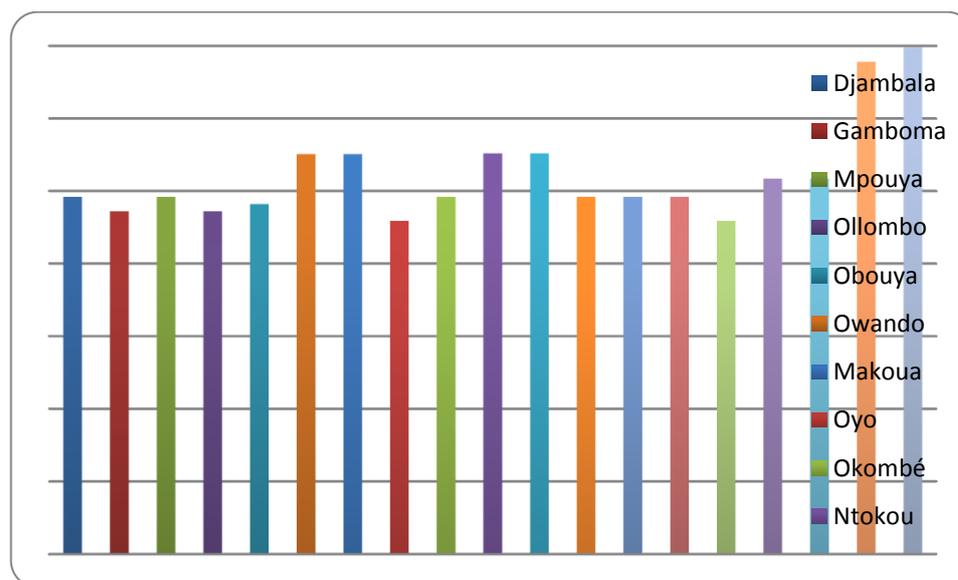
7. Le potentiel de populations à cibler en priorité serait constitué des populations féminines et masculines âgées de 15 à 34 ans. L'analyse a révélé en effet que les femmes en général et les jeunes sont plus vulnérables à la pauvreté ; ce potentiel serait au total de 182.846 personnes, tous départements confondus, avec en première position les départements des plateaux et de la Cuvette (respectivement 54.357 et 51.249 cibles potentielles). Les bénéficiaires directs du projet sont les 5000 petits pêcheurs et 500 pisciculteurs actifs ciblés dans les quatre départements.
8. Sur la base de la taille de ménages à 4,3 personnes par famille, le PD-PAC toucherait 5500 personnes soit 1279 ménages.

Départements	Population Résidente	Population Masculine Résidente	Population féminine Résidente	Population Masculine de 15 à 34ans	Population Féminine de 15 à 34ans
Plateaux	174.591	84.446	90.145	26.533	27.824
Cuvette	156.044	76.373	79.671	24.827	26.422
Cuvette Ouest	72.999	35.538	37.461	12.330	12.747
Sangha	85.738	42.746	42.992	14.139	15.755
Likouala	154.115	76.850	77.265	10.450	11.819
Total	643.487	315.953	327.534	88.279	94.567

Source : RGPH 2007

*Ménage total= Pop./(4.3 taille du ménage):ECOM 2011

Présentation graphique taux de pauvreté par district (zones rurales)



Groupe cible.

9. Les pêcheurs ont été caractérisés en 3 types selon leurs moyens d'existence. On distingue:
 - (i) Le pêcheur (homme ou femme) à bon revenu, il possède plusieurs des différents types de filets, au moins 4 différentes tailles de pirogues dont une motorisée pour les déplacements vers les lieux de commercialisation
 - (ii) Le pêcheur à revenu moyen à un type par filet de pêche et de hameçons avec 1 ou 2 pirogues à la pagaie pour les activités de capture et de transport
 - (iii)

Le pêcheur pauvre et à bas revenu qui a accès aux équipements de pêche en location ou en entraide ou ne dispose que d'un seul type de filet dormant «Tjaly».

10. Le groupe cible prioritaire du projet est constitué par ces deux dernières catégories caractérisées par une extrême pauvreté et vivant en majorité en milieu rural avec un accès limité aux services sociaux. Il est constitué de communautés de pêches : les hommes, les femmes ainsi que les jeunes dont l'activité principale est la pêche, la transformation, ou la vente du poisson. Et aussi les pêcheurs occasionnels à temps partiel ; ce sont les pêcheurs jeunes dans le métier, les jeunes sans-emplois originaires de la localité, les veuves, les femmes chefs de ménages et les jeunes filles mères et souvent les réfugiés.
11. Concernant la pisciculture le groupe cible sera constitué de petits pisciculteurs actifs ou potentiels de type familial ou artisanal possédant des étangs dont la superficie varie de 8 à 20 ares. La rentabilité de ces étangs est problématique. Cette catégorie de pisciculteurs pratique souvent une pisciculture extensive caractérisée par: l'utilisation de la fertilisation organique, le manque d'alevins de qualité et en quantité suffisante, le manque d'aliment complémentaire, l'utilisation de techniques d'élevage non performantes. Des groupements de pisciculteurs plus ou moins viables ont été identifiés et ils seront retenus et renforcés en capacités.
12. Les parties prenantes, à savoir les institutions publiques et privées impliquées dans la gestion et la conservation des ressources halieutiques, bénéficieront de l'appui du projet.

Stratégie de ciblage.

13. Le PD-PAC opérera d'une manière progressive. Il commencerait les activités les deux premières années dans les départements de la Cuvette et de la Cuvette Ouest afin de tester l'approche du projet et les bonnes pratiques de pêche continentale et de pisciculture. Dans ces deux départements, le projet débutera par des activités d'information et de sensibilisation en première année suivi de l'ensemble des activités prévues dans toutes les composantes. La sélection des deux départements a été effectuée sur la base d'une série de critères liés au contexte de mise en œuvre du projet.
14. Outre le critère de pauvreté et de l'acuité des contraintes de la filière, les critères suivants ont motivé le choix des deux départements:
 - Les conditions faciles d'accessibilité du fait que ces départements ont bénéficié depuis cinq ans des investissements en infrastructures de base dans le cadre de la municipalisation accélérée (routes bitumées, électricité, aéroport, adduction d'eau, etc.). Les services du Ministère de la pêche et de l'aquaculture pourront donc se déployer plus facilement sur le terrain. Le projet pourra donc expérimenter l'efficacité de l'encadrement du MPA;
 - La population active des deux départements est moins exposée au comportement opportuniste dû aux salaires très élevés payés dans les chantiers de la municipalisation accélérée. Une frange importante de la population active migre souvent vers les nouveaux emplois plus rémunérateurs (5000 à 10 000 FCFA/jour). Ceci qui représente un grand risque dans la mise en œuvre du projet. Les leçons tirées des PRODERS ont montré qu'il est plus rationnel de mettre en œuvre un projet filière 2 à 3 ans après les projets de la municipalisation accélérée afin de mieux maîtriser les paramètres du contexte;
 - L'existence de groupements de producteurs agricoles structurés créés par les PRODERS et soutenus actuellement par le PADEF, pour établir des partenariats dans l'approvisionnement des pisciculteurs en aliment pour poisson.
15. Le projet déroulera progressivement la palette des activités dans les autres départements (les Plateaux, la Sangha et la Likouala). Le projet travaillera de préférence avec ces groupements désireux de s'engager dans un partenariat basé sur la performance et dans une dynamique de professionnalisation pour une pêche responsable et une pisciculture formelle et rentable. Une attention particulière sera portée aux femmes dans les activités de transformations et de commercialisation dans la mesure où elles occupent plus de 90% de ces secteurs.

16. Le projet s'intéressera aussi aux jeunes filles mères et aux jeunes au chômage, des innovations techniques leurs seront proposées notamment dans la pisciculture mais aussi pour en matière de transformation et de commercialisation en vue de faire émerger des jeunes entrepreneurs dynamiques afin d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales à travers le développement de la filière halieutique.
17. Pour mieux atteindre ses cibles le projet travaillera avec des groupements organisés ou en voie d'organisation. En effet il existe une pléthore de groupements et d'associations qui ont été créés en faveurs de l'arrivées des réfugiés à la suite des conflits des années 93 et qui continuent actuellement de bénéficier des opportunités qui leurs sont données par des institutions publiques et privées. Il a été dénombré plus d'une centaine de groupements de pêche et plus de 32 groupements dans la pisciculture dans la Cuvette, mais très peu sont actifs et viables et n'ont aucune vision.

Stratégie genre

18. Dans sa stratégie de ciblage le PD-PAC prendra en compte les aspects genre dans l'ensemble de ces composantes. En effet, la stratégie prendra en considération: i) les besoins exprimés par les femmes et priorisés dans le plan d'orientation et d'action de la filière; ii) l'intégration des femmes vulnérables dans les segments de la filière où leur activité est prépondérante. Près de 90% des femmes sont actives dans la transformation (fumage et salage du poisson) et la commercialisation du poisson. Elles constituent un groupe cible particulier, au sein des communautés de pêche. En plus des activités post-capture bien connues, les femmes sont aussi propriétaires d'une embarcation qu'elles gèrent et elles possèdent leur propre matériel de pêche à louer aux pêcheurs
19. La stratégie genre sera mise en œuvre dans l'ensemble des composantes et s'appuiera sur une double démarche:
 - (i) d'appui aux différentes composantes pour une prise en charge efficace des questions de genre, et
 - (ii) de l'inclusion de l'approche dans l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre des activités du projet sur la base de la prise en charge des intérêts suivant les sexes, les statuts et âges des bénéficiaires ou groupes de bénéficiaires.
20. Ci-dessous les indicateurs de suivi pertinents en rapport avec des axes de priorité ci-dessous définis:
 - (i) *Axe de priorité 1*: renforcement des capacités des ressources humaines impliquées dans les différentes composantes PD-PAC pour une intégration efficiente de la dimension genre dans leurs attributions. Il est attendu de cette priorité des cadres, techniciens et prestataires du PD-PAC capables:
 - ✓ de promouvoir, de suivre et d'évaluer efficacement le rôle et la place des femmes, des hommes et des jeunes dans activités ciblées,
 - ✓ d'encourager l'implication des jeunes femmes et des jeunes hommes dans l'entrepreneuriat par la promotion de la pisciculture commerciale et les autres initiatives économiques de service aux activités de pêche et de l'aquaculture.
 - (ii) *Axe de priorité 2*: renforcement des capacités des femmes et des jeunes dans les filières retenues. Il est attendu la participation effective des femmes et des jeunes dans les organisations et l'accès égal de tous aux différents services (accès aux équipements, au crédit, aux conseils, aux marchés etc.). Au niveau des groupements, le PD-PAC encouragerait l'implication des hommes et des femmes dans des organisations professionnelles et mettra un accent particulier sur l'animation pour que les femmes et les jeunes postulent et participent aux instances de gouvernance.

(iii) *Axe de priorité 3*: équité dans la formation des ressources humaines au service des producteurs, il est attendu que les femmes: (i) accèdent à la formation de vulgarisation ou d'animation (50% à former), et (ii) participent activement aux concertations entre les groupements de base, le PD-PAC et l'ensemble des partenaires concernés.

(iv) *Axe de priorité 4*: maîtrise et sauvegarde des étangs pour le compte des femmes: dans le cadre de cette priorité, le PADEC travaillera à sécuriser les femmes dans les étangs qui leur seront aménagés.

21. Les effets attendus de ces quatre axes de priorités seront: (i) l'amélioration de l'autonomie des femmes; (ii) l'augmentation des surplus commercialisables. Ciblage des activités
22. Le PD-PAC se propose d'identifier les opportunités et les faiblesses tout au long de la filière pêche et pisciculture, en s'attaquant prioritairement aux maillons critiques qui permettent d'avoir un impact réel sur le groupe cible. Cela permettra d'améliorer l'insertion des petits pêcheurs et pisciculteurs (notamment les femmes et les jeunes) dans la chaîne de valeur.

PD-PAC Stratégie de ciblage/Critères d'éligibilité des zones d'intervention

Critères économiques

- Carte de la pauvreté du Congo (pauvreté des ménages, revenus très faibles, enclavement, éloignement, manque d'infrastructures, absence ou éloignement des marchés, zones de forte exode de jeunes, abandon des activités de pêche et de pisciculture en faveur des activités des travaux d'infrastructures dans les grandes villes;
- Plateaux, Cuvette-Ouest et Sangha font partie des départements les plus pauvres ;
- Enquête de classification des départements par niveau de pauvreté par rapport à l'indice de pauvreté national (IPN) ;
- La Cuvette Ouest et la Sangha concentrent les zones les plus pauvres du Congo.

Critères physiques

- potentiel de développement de la pêche et de la pisciculture
- existence/proximité d'un marché local ou départemental
- Existence de débouchés des produits de pêche et de pisciculture (commercialisation et transformation)

Critères institutionnels

- Volonté manifeste/besoins exprimés par les populations
- Appropriation du projet par l'instance départementale habilitée
- Statut foncier de certaines zones de pêche et des espaces piscicoles à bien clarifiés avant toute intervention (cas de patrimoine de propriétaires coutumiers)
- Affectation et matérialisation de l'affectation des terres au groupe cible par une délibération du Conseil départemental
- Engagement du Conseil départemental sur la sécurisation des eaux et des espaces aménagées affectées aux pisciculteurs notamment ceux affectées aux jeunes;
- Engagement d'inscrire un Fonds d'entretien des infrastructures dans le budget annuel du Conseil départemental

Critères organisationnels

- Existence des groupements pouvant servir de modèle d'appui à la structuration

- Adhésion au projet de renforcement des capacités organisationnelles, techniques et économiques des groupements
- Engagement des groupements dans la prise en compte de la dimension genre dans leur organisation et fonctionnement
- Existence d'une organisation de femmes et adhésion au programme de renforcement des capacités organisationnelles, techniques et économiques des groupements

Critères sociaux

- Nombres de villages concernés (une masse critique de villages bénéficiaires pour impulser l'économie locale)
- Population active concernée pour apprécier le niveau d'adhésion aux activités
- Motivation et engagement des populations
- Accessibilité aux zones de pêche

Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés

Performance du pays

1. La délocalisation du portefeuille à Brazzaville a facilité le dialogue régulier avec tous les partenaires et cela renforce la visibilité du FIDA dans son action sur le terrain et avec les institutions. Grâce aux espaces de dialogue initiés par les PTFs à travers les groupes thématiques mis en place, les positions sont partagées et sont exprimées de façon coordonnée lors des rencontres avec le gouvernement. Les échanges entre les projets ont augmenté et à travers les rencontres initiés par le bureau FIDA à Brazzaville et les missions de supervision.

Leçons tirées pour favoriser l'ancrage à la base du PD-PAC

2. A la lumière des expériences du passé dans le domaine des organisations paysannes, 10 leçons peuvent être tirées pour favoriser l'ancrage à la base et l'appropriation du PD-PAC par les bénéficiaires.
3. Les expériences qui se sont articulées au renforcement des structures de base pour le contrôle des activités économiques initiées s'inscrivent mieux dans la durée car elles sont appropriées par les bénéficiaires si elles sont pertinentes.
4. Les capacités des organisations à porter les activités doivent toujours être évaluées afin que leur degré d'autonomie se renforce et que des fonctions de plus en plus complexes leur soient transférées.
5. Les acquis des formations des responsables doivent être largement diffusés pour que les instances se renouvellent au besoin sous la pression de membres avisés, pour éviter la constitution d'une caste de dirigeants coupés de la base.
6. La majorité des groupements n'ont pas les moyens techniques et financiers de soutenir et renforcer les performances économiques de leurs membres à différents niveaux. Elles n'ont qu'exceptionnellement la capacité de centraliser l'information économique, et de négocier sur cette base avec les partenaires techniques (la recherche, l'appui conseil, les fournisseurs d'intrants, les négociants, etc.) pour mettre les producteurs dans les meilleures situations de production et d'accès aux marchés.
7. La majorité des groupements ont du mal à prendre en charge les enjeux économiques et ne peuvent pas rendre efficacement les services auxquels aspirent leurs membres.
8. Très peu de groupements ont des bases d'autonomie claires. Les membres ne cotisent pas. Ainsi aucun de ces groupements n'a d'autonomie économique et financière. Ils dépendent essentiellement de ressources externes et cela limite leurs capacités syndicales.
9. Les bases de nombreux groupements ne se renouvellent pas. Les appuis apportés par les partenaires arrivent difficilement aux jeunes qui finissent par ne plus se reconnaître dans les organisations. La conséquence de cette situation a été l'émergence et la consolidation d'intermédiaires capteurs des subventions de l'Etat, empêchant ainsi les vrais membres actifs d'accéder aux financements et aux subventions.

Leçons tirées des projets en cours et du passé (mise à échelle)

10. **Enseignements tirés.** La conception du PD-PAC prend en compte les leçons des projets achevés et en cours du FIDA et de ses partenaires au Congo et dans la sous-région. La mise en œuvre des projets appuyés par le FIDA en République du Congo a montré que le saupoudrage des activités dans différentes zones et sur plusieurs spéculations agricoles ne permet pas d'atteindre le nombre de ménages pauvres bénéficiaires attendus, ni de contribuer à l'impact, ni de garantir la durabilité du projet.

11. En effet, les Projets de Développement Rural (PRODERs) avaient tous été conçus dans un contexte post-conflit avec de nombreuses activités à réaliser. Le résultat de ce type d'intervention était la sous performance des projets par rapport aux objectifs physiques (PRODER 1 - 41%, PRODER 2 73% et PRODER 3 51%); des coûts de fonctionnement élevés variant entre 36 et 50% des coûts totaux et un taux de rentabilité interne (TRI) faible à la clôture des projets s'élevant à moins de 3%.
12. Les expériences antérieures des projets de pisciculture au Congo renseignent que le manque de suivi régulier des pisciculteurs par des agents d'encadrement de proximité ne garantit pas la durabilité des activités piscicoles. Les activités de renforcement des capacités techniques et institutionnelles bien ciblées au niveau du ministère de tutelle sont importantes pour le succès des projets de développement au Congo. En plus, les activités en faveur des pêcheurs et pisciculteurs orientées vers la vulgarisation, la formation, le renforcement de leurs organisations, et de fourniture d'intrants améliorent leurs performances.
13. En conséquence, le PD-PAC cible un secteur uniquement: le secteur halieutique où les investissements seront concentrés dans un nombre limité de zones de pêche et de pisciculture.
14. La conception du PD-PAC a pris en compte des leçons et acquis des projets achevés et en cours du FIDA d'abord et de ses partenaires au Sénégal et dans la sous-région. Les principaux acquis à étendre à plus grande échelle sont les suivants.
15. Le PD-PAC capitalisera les acquis des PRODER sur l'utilisation du groupement comme cadre de diffusion de bonnes pratiques de pêche et de pisciculture.
16. Les PRODER ont développé des outils pour l'autonomisation des groupements d'intérêt économiques (GIEC). L'accompagnement différencié des groupements a permis de maîtriser certaines fonctions économiques, techniques et de gouvernance. Actuellement 90% de GIEC ont acquis une certaine maturité voir tendre au stade d'autonomie organisationnelle (SAO) et arrivent à gérer en toute autonomie leurs relations avec des partenaires divers.

Mise à échelle (scaling up)

17. L'approche du projet consiste à tester des activités et ensuite les mettre à échelle dans les autres zones du projet

Appendice 4: Description détaillée du projet

L'objectif global du projet est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des pêcheurs et pisciculteurs. L'objectif spécifique du projet est d'améliorer durablement la production halieutiques pour augmenter les revenus des pêcheurs et des pisciculteurs.

Approche filière

Le PD-PAC ciblera une seule filière, afin de garantir un impact significatif dans les zones d'intervention.

La filière a fait l'objet d'une analyse initiale donnant un aperçu sommaire des chaînes de valeur incluant les opportunités de marché, la répartition de la valeur ajoutée, les points critiques et les potentialités.

Lors de la mise en œuvre, le Projet pourra examiner l'opportunité d'adjoindre d'autres segments de la filière selon les demandes émanant des groupes cibles.

Composantes du PD-PAC

Le PD-PAC sera organisé selon quatre composantes: i) Développement de la chaîne de valeur de la pêche continentale ; (ii) Développement de la pisciculture commerciale; iii) Renforcement des capacités du MPA et (iv) Coordination, suivi évaluation, gestion des savoirs et communication.

Composante 1. Développement de la chaîne de valeurs de la pêche continentale

L'objectif de la composante est d'augmenter l'offre en poisson par la mise en place d'une gestion durable des pêcheries afin d'assurer la survie des écosystèmes, une pêche plus productive et une amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits. La composante appuiera environ 5000 pêcheurs directement.

La composante s'articule en quatre volets d'activités, à savoir : (i) information et sensibilisation ; (ii) actions de concertation ; (iii) l'appui à la gestion durable des pêcheries; (iv) l'appui à la transformation et la commercialisation du poisson ; et (v) facilitation de l'accès aux services financiers de proximité et appui à l'entrepreneuriat rural.

La composante pêche commencera dans les départements de la Cuvette et de la Sangha, pour s'étendre à la Cuvette-Ouest et aux Plateaux en troisième année. Dans chaque département retenu, la composante se déroulera en 3 phases successives :

- la phase de préparation, qui sera financé par un don du FIDA avant l'entrée en vigueur du PD-PAC, débutera par le recrutement et l'initiation de la formation des responsables de secteurs. Leur premier travail consistera à participer dans l'élaboration et la mise en œuvre du recensement, qui sera encadré par la FAO, des pêcheurs dans les différentes zones du projet, et de leurs méthodes et outils de pêche, contraintes de gestion et productions réalisées avant l'intervention du projet.¹³ Ce recensement, qui permettra aussi de mettre en place un système de collecte participatif des données sur la pêche et d'identifier plus précisément les besoins de formation et de démonstration technique, sera terminée pendant la phase suivante (première).
- la première phase, d'une durée de 18 à 24 mois, sera principalement orientée vers la formation et l'accompagnement des acteurs de la pêche pour la mise en place de la

¹³ La méthodologie de ce type de recensement est expliquée en détail dans **Prospections halieutiques par échantillonnage**, FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture. No. 425, Rome 2009, <http://www.fao.org/docrep/014/y2790f/y2790f00.htm>

cogestion des pêcheries, c'est-à-dire, le renforcement des capacités des associations de pêcheurs et des agents du MPA, la création des cadres de concertation locale pour la surveillance et la gestion des pêcheries, l'élimination des méthodes destructrices de pêche (y compris l'échange des filets de pêche prohibés par des engins règlementaires et la formation pour leur utilisation optimale) et quelques études techniques. L'élaboration du premier plan de cogestion de la pêche sera également entamée, dans la zone de Ntokou. Le deuxième enjeu principal de la première phase, qui bénéficiera particulièrement aux femmes, sera les activités de démonstration et de formation pour l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des poissons.

- La deuxième phase verra la continuation de l'accompagnement des acteurs de la pêche, y compris l'élaboration des autres plans de cogestion des pêcheries et la mise en place et la gestion des zones de pêche protégées (ZPP) dans trois sites pilotes, ainsi que la mise à échelle des nouvelles techniques de transformation et de commercialisation des poissons.

Volet 1: Animation et planification participative.

Ce volet comprend : (i) l'information et la sensibilisation des pêcheurs et autres parties prenantes ; et (ii) les actions de concertation.

Information.

Une campagne de sensibilisation sera organisée en année 1 et année 2 au niveau départemental et villageois. Elle visera à sensibiliser les principaux acteurs de la filière, les organisations de base et les autorités locales afin de les informer sur l'objectif, l'approche et les modalités de mise en œuvre du projet.

Actions de concertation.

Chaque année durant 2 jours, le projet organisera dans chaque département une réunion de concertation sous forme d'atelier entre les acteurs de la filière. L'atelier permettra de préparer un Plan d'action de la filière. En 2016, ces réunions démarreront dans la Cuvette et la Cuvette-Ouest. Une réunion sera consacrée à la pisciculture et une autre à la pêche.

Ces réunions annuelles permettront de: (i) faire un état des lieux de la filière et formuler ou mettre à jour le plan d'action de la filière; (ii) formuler des recommandations sur les améliorations à apporter à l'environnement réglementaire et institutionnel; (iii) évaluer de façon participative l'efficacité et l'impact du projet. Elles regrouperont tous les acteurs de la filière et favoriseront l'implication des jeunes dans la priorisation des activités de la filière. Les femmes suivant les maillons de la filière où elles sont impliquées seront parties prenantes de ces réunions. La direction départementale de la pêche et de l'aquaculture se servira des recommandations de ces réunions pour préparer le plan de travail et budget annuel (PTBA) départemental.

Les activités de sensibilisation et les réunions de concertation concerneront aussi la composante 2.

Volet 2 : Appui à la gestion durable des pêcheries

Les actions du projet dans le cadre de la gestion durable des pêcheries comprendront : (i) l'organisation des acteurs de la pêche ; (ii) la mise en place d'un système de collecte des données sur la pêche ; (iii) l'inventaire et l'étude des habitats essentiels des poissons ; (iv) la formation et l'accompagnement des acteurs de la pêche dans la mise en place et la gestion des zones de pêche protégées (ZPP) ; (v) les études techniques pour instaurer des périodes de repos biologique ; (vi) l'élaboration de plans de cogestion des pêcheries ; (vii) la création des cadres de concertation locale

pour la surveillance et la gestion des pêcheries; (viii) la diversification des activités des pêcheurs ; et (ix) l'échange des filets de pêche prohibés..

Organisation des acteurs de la pêche. Les associations des pêcheurs sont souvent peu fonctionnelles.. Il sera nécessaire d'appuyer les organisations de pêcheurs pour mieux les organiser, dans un premier temps, et de tenter d'en créer (là où elles n'existent pas encore) dans les villages de la zone du projet ou il y a un vrai engouement pour le faire, dans un second temps, dans la perspective de constituer des structures faïtières aptes à s'insérer dans le processus de cogestion des pêcheries. Ces organisations seront appuyées à travers l'animation et la formation de leurs membres. Elles seront les principaux interlocuteurs du projet et de l'administration des pêches dans les villages. Au moins 20 organisations de pêcheurs seront appuyées dans la zone du projet.

Le projet financera les services d'animation et de formation nécessaires à la constitution et au renforcement de ces organisations. Il s'agit de : i) la campagne de sensibilisation sur l'intérêt et les bénéfices pour les pêcheurs de se constituer en association et/ou groupement ; ii) l'appui à la constitution et à l'organisation des associations et/ou groupements de pêcheurs ; iii) la formation des membres des associations et/ou groupements en gestion organisationnelle et commerciale ; et iv) le suivi/accompagnement dans la gestion des organisations. L'ensemble des activités sera sous-traité à un prestataire de services spécialisé dans le domaine du développement organisationnel et de l'analyse genre sélectionné en année 1 par appel d'offres.

Mise en place d'un système de collecte des données sur la pêche.

La première priorité sera accordée à la mise en place, dans la zone du projet, de structures et de plans permettant de collecter à intervalles réguliers les données indispensables à la préparation de plans d'aménagement participatifs des pêcheries. Pour ce faire, une enquête-cadre sera d'abord réalisée pour faire un recensement complet des éléments principaux des pêcheries (pêcheurs, pirogues et engins de pêche, villages) et établir un système d'échantillonnage. Ensuite, une enquête d'évaluation des captures sera réalisée dans la zone du projet par des enquêteurs choisis spécifiquement pour ce travail, formés et équipés (avec une balance, un seau et du petit matériel nécessaires à la prise de notes) au niveau des sites (villages et campements de pêcheurs) sélectionnés. Le projet mettra en œuvre une approche participative associant étroitement les pêcheurs et leurs organisations au mécanisme de collecte des données. Les résultats seront traités, analysés et publiés par des consultants spécialisés (biostatisticien et informaticien). Compte tenu de l'exécution en cours du projet RGA (Recensement Général de l'Agriculture) appuyé techniquement par le Département des pêches de la FAO, une option est de confier l'exécution de cette activité à ce projet.

A partir de l'année 1, le projet financera la mise en place du système de collecte et de traitement des données sur la pêche.

Inventaire et étude des habitats essentiels des espèces.

Les ZPP sont utilisés pour préserver la durabilité des ressources et des habitats essentiels, comme les nourriceries et les zones de reproduction ou les voies de migration des espèces. Si elles sont respectées, les ZPP protègent les espèces sédentaires, tiennent une partie du stock à l'écart de la pression exercée par la pêche et offrent un refuge à la biomasse des producteurs, de façon à permettre le repeuplement des zones de pêche adjacentes, grâce à la migration des poissons ou à la dispersion des juvéniles. Afin de déterminer les zones de pêche à protéger d'une pression exercée sur les ressources et les milieux, une cartographie des habitats essentiels sera d'abord réalisée. Ensuite, des schémas de conservation de ces environnements, éventuellement par la création de ZPP seront étudiés dans la zone du projet. L'identification des sites où seront conçues les ZPP sera faite en collaboration avec les populations locales et les agents de l'administration de la pêche. Ces ZPP seront choisies sur consensus des acteurs de la pêche des zones concernées. La zone de

pêche de Ntokou dans le département de la Sangha est retenue comme première zone pilote. L'étude sera effectuée par un bureau d'études sélectionnées par appel d'offres.

A partir de l'année 2, le projet financera des études pour réaliser des cartographies participatives des habitats essentiels dans la zone du projet et la création de 3 ZPP soit une ZPP par année pour les 3 premières années.

Formation et accompagnement des acteurs de la pêche dans la mise en place et la gestion des ZPP.

Il est à noter que la réussite des actions de mise en place et de gestion des ZPP est conditionnée par l'expérience des acteurs de la pêche. Pour ce faire, le projet accompagnera les acteurs de la pêche dans la mise en place et la gestion des ZPP. Cela nécessitera des actions de formation et de suivi technique. Le projet financera des ateliers de formation, le suivi technique et l'appui-conseil. La formation sera assurée par un prestataire de service spécialisé dans le domaine, sélectionné par appel d'offres.

Etudes techniques et participatives pour instaurer des périodes de repos biologique.

Actuellement, aucune mesure de gestion – autre que l'élimination des méthodes de pêche destructrices convenue par certaines communautés de pêcheurs – ne permet de réduire l'intensité de la pêche et de sauvegarder les pêcheries. En outre, il y a des époques où le poisson se trouve en mauvais état, notamment après le frai ; le repos biologique permettrait au poisson de récupérer et de fournir par la suite une prise totale plus importante et d'une grande valeur. Il est donc nécessaire d'instaurer un repos biologique sur toutes les espèces couvrant la période correspondant à la reproduction des poissons pour la sauvegarde des pêcheries. Pour ce faire, des études techniques et participatives sont nécessaires pour évaluer la nécessité des repos biologiques et leur faisabilité socio-économique. Le projet mettra en œuvre une approche participative permettant d'instaurer des périodes de repos biologique sur consensus des acteurs de la pêche. En année 2, le projet financera des études qui permettront de mieux planifier les périodes d'instauration de repos biologique du poisson. Ces études seront confiées à un prestataire de services sélectionné par appel d'offres.

Elaboration de plans de cogestion des pêcheries.

Le projet mettra en œuvre une approche de prudence dans la gestion des ressources halieutiques en introduisant le concept de cogestion pour une gestion durable des ressources halieutiques. Il financera l'élaboration de plans de cogestion des pêcheries. Ces plans seront élaborés avec la collaboration de toutes les parties prenantes (services techniques de la pêche, collectivités locales, chefs traditionnels, chefs de village, organisations des acteurs de la pêche et autres parties prenantes) pour gérer l'activité de pêche de façon durable. Ces plans délimiteront les zones à aménager et organiseront aussi l'exploitation et la surveillance des pêcheries. Pour élaborer ces documents, il sera nécessaire de passer par un certain nombre d'étapes. Ces plans seront conçus pour trois ans.

Un cahier des charges qui fixe les règles de gestion sera ensuite réalisé pour chaque plan de cogestion des pêcheries et distribué aux parties prenantes. Ce cahier des charges constitue un résumé des principaux points du plan, notamment ceux concernant les mesures de gestion. Il stipule aussi le rôle des cadres de concertation pour la surveillance et la gestion des pêcheries, les modalités de collecte des contributions financières pour le fonctionnement des cadres de concertation, les mesures particulières de protection, de gestion et de surveillance, sans oublier les sanctions.

A titre pilote, la zone de pêche de Ntokou dans le département de la Cuvette est retenue en année 1 comme première zone pour l'élaboration d'un plan de cogestion des pêcheries. Le projet financera l'appui d'un consultant spécialisé en gestion/aménagement des pêches pour l'élaboration de ce plan.

Conception des cadres de concertation locale pour la surveillance et la gestion des pêcheries.

La création de cadres de concertation participe, par la traduction en actes concrets, de la volonté de gestion durable des pêcheries. Ceux-ci constituent des piliers pour l'implication des différents acteurs des collectivités locales dans la surveillance et la gestion des pêcheries. La surveillance des pêcheries s'effectuera selon une stratégie basée sur deux piliers : au niveau village, des comités villageois de gestion (CVG) qui utilisent la cohésion et la pression sociales pour que la réglementation soit respectée seront créés ; au niveau district (zone de pêche), un comité local de pêche (CLP) sera mis en place dans chaque district concerné pour le suivi du respect de la réglementation en vigueur. Outre ces deux structures, un comité départemental de pêche (CDP) qui est appelé à être l'organe de coordination pour une participation des élus locaux et des représentants d'autres parties prenantes au plan de cogestion sera mis en place dans chaque département concerné.

Le projet financera l'appui d'un consultant spécialisé en développement communautaire et aspects institutionnels pour : (i) identifier en collaboration avec les populations locales et les agents des directions départementales de la pêche les villages et campement de pêcheurs devant abriter les comités villageois de surveillance et de gestion; (ii) identifier les contraintes relatives à la mise en place desdits comités et proposer des solutions ; (iii) proposer le système de fonctionnement et de suivi évaluation desdits comités ; (iv) identifier les intervenants desdits comités ; et (v) proposer divers types de renforcement de capacité nécessaires pour accompagner les organisations des acteurs de la pêche et les agents des directions départementales de la pêche et des montages financiers pour le financement des activités afin d'assurer le bon fonctionnement desdits comités. Ces activités seront menées à titre pilote dans la zone de pêche de Ntokou en année 1 pour être ensuite dupliquées dans d'autres zones de pêche en année 2 et 3.

Le projet mettra à la disposition des comités locaux de pêche, au niveau district (zone de pêche) des équipements pour la surveillance et un budget de fonctionnement pour les sorties durant les activités de démarrage.

Diversification des activités des pêcheurs.

Le projet mettra en place un programme de promotion des activités génératrices de revenus (AGR) destiné aux femmes et aux jeunes. Une étude sera réalisée en année 2 par un consultant pour répertorier les AGR rentables que le projet pourra soutenir avec l'appui éventuel des Etablissements de MicroFinance (EMF). L'étude examinera aussi les possibilités d'introduire de nouvelles AGR dans la zone du projet, en se focalisant sur les AGR qui pourraient générer des revenus compensatoires pendant les éventuelles périodes de repos biologique susmentionnées..

Echange des filets de pêche prohibés.

Le projet mettra en place un programme pour que les pêcheurs remettent délibérément leurs filets de pêche interdits en échange des filets réglementaires, entre autres des trémails qui permettent de capturer un pourcentage plus important des grosses prises qui sont bien valorisées par le marché. En année 2, le programme démarrera dans les départements de la Cuvette et de la Sangha et pourra bénéficier à 2000 petits pêcheurs. Il se poursuivra en année 4 dans les deux autres départements avec l'échange de 2000 filets tramails. Ce programma sera piloté sur le terrain par les chefs de secteur et les équipes d'animateurs qui seront censés récupérer les engins de pêche interdits, les faire inspecter par les directeurs départementaux avant de les brûler afin d'éviter toute réutilisation. Des actions de formation à la pêche au trémal (avec séances de démonstration pratique) et à la fabrication de ce type de filet seront réalisées par un consultant qui assurera également un suivi technique. Cette opération concernera au moins 4000 petits pêcheurs.

Le projet financera l'acquisition d'un lot de 4000 filets trémails, les actions de formation sur leur utilisation et leur confection ainsi que le programme des activités génératrices de revenus pour réduire durablement la pression sur les ressources (à titre pilote à Tokou dans la Sangha et à Mambili dans la

Cuvette).

Volet 3 : Appui à la transformation et la commercialisation du poisson

Les actions du projet dans le cadre de l'appui à la transformation et la commercialisation du poisson comprendront: (i) l'amélioration des techniques de transformation du poisson; (ii) l'amélioration de la commercialisation du poisson frais ; (iii) l'amélioration des équipements utilisés pour le transport du poisson vivant ; (iv) l'appui au développement des unités de transport fluvial ; et (v) la construction de débarcadères et marchés de poissons.

Amélioration des techniques de transformation du poisson.

Le projet accompagnera l'introduction de fours de type Chorkor (portables) et Thiaroye (non portables) et de préférence fabriqués en matériaux locaux pour améliorer la qualité du poisson fumé, réduire le coût de fabrication et rendre cette technologie facilement appropriable. Il financera l'appui d'un consultant spécialisé en traitement du poisson pour la formation des responsables de groupements (avec séances de démonstration pratique), le suivi et la diffusion de la technique ainsi que l'achat de 100 fours améliorés (dont une partie portables) à titre de démonstration.

Le projet accompagnera également l'introduction de séchoirs solaires et de claies surélevées pour améliorer le séchage du poisson. Cela nécessitera des actions de formation sur les techniques de salage, séchage (avec séances de démonstration pratique) et la construction de ces types d'équipements.

Le projet financera en année 2 et 4, l'achat de 80 claies surélevées et la construction de 40 séchoirs solaires pour les opérations de démonstration. Les actions de formation seront destinées aux responsables de groupements.

Amélioration de la commercialisation du poisson frais.

Le projet accompagnera l'introduction de l'utilisation de la glace pour mieux valoriser la commercialisation du poisson frais. A titre pilote, des unités de production de glace à écailles seront installées dans 3 zones où électricité et l'eau potable sont disponibles (Pokola/Ngombe, Ntokou, Mpouya), au profit des comités de marchés de la place et/ou des groupements de pêcheurs. Ceux-ci pourront déléguer la gestion et l'entretien des machines à un privé expérimenté à travers une convention claire définissant les responsabilités de chaque partie, notamment en matière de prise en charge des frais de fonctionnement et de réparation des installations, ainsi que les prix auquel la glace pourra être vendue. Le lancement de cette activité, y inclus la formation des groupements bénéficiaires, puis son suivi seront assurés par un consultant spécialisé.

Cette activité pourrait également intéresser les EMF, dans la deuxième phase du projet.

Le projet financera en année 2 et 4, l'appui d'un consultant spécialiste en traitement et commerce du poisson pour la formation des responsables de groupements sur les techniques améliorées de conservation du poisson par la glace (avec séances de démonstration pratique) et l'achat de 200 caisses isothermes à titre de démonstration pour optimiser l'utilisation de la glace.

Amélioration des équipements utilisés pour le transport du poisson vivant.

Il s'agit de promouvoir l'utilisation de récipients appropriés pour faciliter le transport du poisson vivant et satisfaire aux règles d'hygiène.

Le projet financera l'appui d'un consultant spécialisé pour la vulgarisation de l'utilisation de ces récipients auprès de commerçantes locales concernées et l'achat d'un lot de 2000 récipients à titre de démonstration. L'acquisition des récipients sera financée par les ressources propres des commerçantes locales et/ou des crédits qu'elles auront contractés auprès des Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC) ou autres EMF.

Appui au développement des unités de transport fluvial.

Le projet accompagnera la multiplication des unités de transport fluvial sur les lieux de production et l'amélioration du système de collecte des produits. Il financera l'appui d'un consultant spécialisé pour le développement des unités de transport des produits halieutiques et apportera, à travers les crédits qu'ils auront contractés auprès des EMF dans leur localité, un appui aux commerçantes locales et aux transporteurs privés pour l'acquisition des embarcations motorisées pour le transport des produits halieutiques.

Construction de débarcadères et marchés de poisson.

Le projet financera la construction de 4 débarcadères (Ouessou, Okombé, Mpouya et une localité à déterminer) et de 4 marchés de poissons (Ouessou, Endéké, Brazzaville et une localité à déterminer). Le choix des emplacements à l'édification de ces infrastructures sera convenu avec les acteurs de la pêche, les autorités locales et les opérateurs durant les activités de démarrage, puis confirmée au début de la première année d'exécution. Chaque débarcadère comprendra un quai en maçonnerie muni d'un ponton flottant, qui peut monter et descendre au rythme des mouvements ou régimes des eaux, où l'on amarre les pirogues et l'on décharge les captures. Le quai comportera des latrines et sera doté de facilités (adduction d'eau, électricité, dispositif de gestion des déchets) permettant à la production débarquée d'être traitée dans des conditions sanitaires conformes. Il serait souhaitable que le débarcadère soit proche du marché. Le marché comportera également des latrines et sera doté de facilités. Une étude sera menée en année 1 par un consultant spécialisé en travaux de constructions portuaires et des marchés pour la conception des designs des infrastructures types. Le consultant proposera des solutions pour l'approvisionnement en eau et électricité et celles concernant l'élimination des déchets ainsi que les types et dimensions des équipements et moyens de manutention. Il préparera les coûts détaillés de chacune des composantes des ouvrages et des équipements mécaniques. Les infrastructures seront cédées aux collectivités locales qui confieront leur gestion à des opérateurs.

Volet 4 : Accès aux services financiers de proximité et l'entrepreneuriat rural

Dans la quasi-absence de crédits pour la pêche et la pisciculture, le projet doit se positionner comme catalyseur pour améliorer l'accès au financement des populations vivant de la pêche ou la pisciculture à travers une amélioration de l'offre des services ainsi que une meilleure structuration de la demande.

Pour améliorer l'accès des pêcheurs et des pisciculteurs aux services financiers de proximité le Projet envisage de réaliser les actions suivantes:

inciter les pisciculteurs, pêcheurs, et autres acteurs de la filière à ouvrir des comptes dans les établissements de micro finances au niveau local (MUCODEC, Caisses d'équité, etc.);

appuyer les EMF pour mieux adapter les produits aux besoins des populations cibles ;

vulgariser auprès des directions départementales, les secteurs, et les groupements de pêcheurs et pisciculteurs de la zone du projet les conditions d'octroi de crédit, le canevas d'élaboration des projets validé par les EMF;

identifier et appuyer les opportunités de financement vertical à l'intérieur d'une filière;

initier une étude de faisabilité pour le développement des nouveaux produits notamment du leasing des équipements; de l'épargne-intrant et de la micro-assurance santé, au bénéfice des pisciculteurs, pêcheurs et commerçants du poisson d'eau douce de la zone du projet.

Un fonds d'appui aux pisciculteurs et pêcheurs : négocier avec les EMF pour un financement partagé (20:30:50) du matériel qui contribuent à la rentabilité de l'activité de pisciculture, de pêche et de commerce de poisson d'eau douce :

Le Fonds d'appui aux organisations de producteurs sera un mécanisme de financement tripartite faisant intervenir un octroi de crédit d'un EMF (50%), une subvention du PD-PAC (30%) et une contrepartie des bénéficiaires (20%). Les pourcentages pourront aussi être adaptés selon l'objet du financement, par exemple, si le(s) client(s) peu(ven)t fournir une garantie leur contribution pourra baisser et la part de l'EMF pourra augmenter.

Ce mécanisme permettra aux bénéficiaires de développer une relation de client avec un EMF, de créer un historique de crédit, d'apprendre à négocier et à gérer un financement avec les remboursements, d'accéder à d'autres produits comme l'épargne ou le crédit individuel (éventuellement du leasing ou de l'assurance si l'EMF en développe).

Il permet au PD-PAC d'élargir le nombre de producteurs halieutiques ayant accès au financement et de travailler sur d'autres aspects plus « soft » de leur renforcement sachant qu'ils peuvent trouver le financement auprès d'une EMF. Un tel mécanisme de subvention est pertinent dans la mesure où il s'inscrit dans la durée et n'engendre pas de distorsions sur le marché.

Les critères d'accès assouplis au crédit doivent être négociés par EMF mais de manière générale, ils doivent prendre en compte i) la définition de l'objet (paiement d'une main d'œuvre pour l'extension des étangs, l'achat des intrants, l'achat des isothermes pour transporter le poisson, l'achat de pirogue et d'autres équipements, etc.) ; ii) les conditions assouplies surtout au niveau des garanties.

Un groupe, association ou individuel ne peut que bénéficier une fois de l'appui du projet (subvention) et doit respecter les règles d'adhésion de l'EMF.

Financement par la filière pêche elle-même : à l'intérieur de la filière de la pêche, il existe également des opportunités de financement non-négligeables. Les commerçantes de poisson développent déjà des relations de confiance avec les pêcheurs et elles pratiquent souvent les avances en nature (équipement et matériel) aux pêcheurs contre une future quantité de poisson. De cette manière, les pêcheurs arrivent à renouveler leurs matériels avec un minimum de déplacement. Le projet devait travailler avec les pêcheurs et commerçantes afin d'identifier les risques et les difficultés de ces services et par la suite aider à mieux les structurer.

L'appui à l'entrepreneuriat rural. Le projet appuiera les pêcheurs (et leurs associations) qui en font la demande, pour développer des projets d'entrepreneuriat de pêche, une fois la rentabilité financière démontrée (par exemple créer une unité de production de glace, une unité de montage de filets dérivants) et pour monter des dossiers susceptibles de recevoir des financements.

Le PD-PAC encouragera et appuiera également les jeunes et les femmes porteurs de projets bancables, impliqués dans la chaîne de valeur de la filière. Ces porteurs de projets peuvent être des groupements, des coopératives, des acteurs positionnés en amont ou en aval de la filière, afin de leur fournir les meilleures conditions d'accéder aux opportunités économiques.

Composante 2: Développement de la pisciculture commerciale

L'objectif de la composante est de : (i) promouvoir la pisciculture commerciale qui vise le profit, avec la mise en œuvre de techniques adaptées aux différents types de sites et de pisciculteurs dans le cadre de filières locales fiabilisées pour les approvisionnements et le marché ; (ii) proposer la pisciculture comme une activité de diversification pour les communautés de pêcheurs

Cette composante cible au moins 600 pisciculteurs qui élèveront le tilapia ou le clarias (ou les deux) en monoculture, principalement. Le système d'élevage sera la monoculture semi-intensive de l'*Oreochromis niloticus* et/ou de *Clarias gariepinus* selon les besoins du marché, produits à partir d'alevins achetés auprès d'ecloseries modernes et nourris avec des aliments composés performants. Afin de promouvoir dans la zone du projet une pisciculture commerciale visant la rentabilité, des

prestataires de service, au moins un par département, seront identifiés pour produire les intrants piscicoles (alevin et aliment) à commercialiser auprès des pisciculteurs, et dispenser l'assistance technique nécessaire pour leur bonne utilisation. Des pisciculteurs modèles ou associations de pisciculteurs existants sélectionnés par département, bénéficieront d'une formation technique et seront appuyés par le projet en intrants piscicole de relance de l'activité. Ces derniers accompagnés par les cadres de l'administration de proximité permettront de relever le challenge.

La composante se déroulera en 3 phases successives :

- une phase de préparation qui débutera par le recrutement et le début de formation des responsables de secteurs ; leur premier travail consistera à recenser les pisciculteurs dans les différentes zones du projet, évaluer leurs méthodes de production, les contraintes de gestions et les productions réalisées avant l'intervention du projet. Cette phase permettra aussi d'identifier précisément les besoins de formation et de démonstration technique.
- La première phase sera principalement orientée vers la mise en production des sites existants, une dizaine de pisciculteurs seront retenus comme modèles pour la gestion améliorée de piscicultures. Dans le même temps, les responsables de secteurs auront la mission d'identifier l'ensemble des acteurs en mesure de participer au développement filières locales.
- La deuxième phase permettra la diffusion large des techniques éprouvées et adaptées à chaque type de pisciculteurs. En outre, elle permettra la diffusion de nouvelles techniques, et l'amélioration des relations au sein des chaînes de valeurs.

Le projet appuiera quatre (4) pôles de développement piscicoles où seront développées des activités pilotes: Djambala-Gamboma-Ollombo dans le département des Plateaux, Tchikapika-Oyo-Obouya-Owando-Makoua dans la Cuvette, Ewo-Okoyo-Mbama-Etoumbi dans la Cuvette-Ouest et Ouesso dans la Sangha. En outre, le département de la Cuvette aura la particularité d'abriter l'activité d'élevage de poissons en cages flottantes sur les rivières de la Mambili et de la Likouala Mossaka dans la zone de Ntokou

Au démarrage du projet, les actions pilotes de pisciculture seront menées à Ewo (Cuvette-Ouest) et Owando (Cuvette). Pour l'expérimentation de l'élevage en cages flottantes, les zones de Ntokou et Mambili seront retenues comme premières zones pilotes. Une étude d'identification des sites favorables à cet élevage sera réalisée au démarrage du projet.

Les activités de la composante vont se dérouler suivant trois axes stratégiques, à savoir: (i) Axe appui technique aux pisciculteurs ; (ii) Axe Information et sensibilisation et (iii) Axe appui à l'organisation des pisciculteurs.

Axe 1 : Appui technique aux pisciculteurs et acteurs de la filière

Les activités de cet axe concernent les pisciculteurs, les pêcheurs désireux de diversifier leurs moyens d'existence. Le projet jouera un rôle de facilitateur dans la réalisation des activités relatives à la production d'intrants piscicoles (alevins et aliments), dans la formation technique des pisciculteurs et dans la mise au point et la diffusion de nouvelles techniques de production. Ces activités sont les suivantes:

Renforcement des capacités techniques des pisciculteurs

La réussite d'entreprises piscicoles, ayant un statut de PME rentables et durables, dépendra principalement de la rentabilité des activités de production des poissons marchands. Pour assurer cette condition, il sera important d'appuyer les pisciculteurs producteurs de poissons marchands à mettre en place des exploitations piscicoles sur des bases économiquement rentables. Le principe est de se reposer sur un groupe de pisciculteurs déjà en place pour les aider à optimiser la gestion de leur site, créant ainsi des référentiels technico-économiques qui seront la base d'un développement

ultérieur.

Dans un premier temps, l'appui incitatif du projet à ces piscicultures, consistera à les encadrer, les former et les aider à exploiter au mieux les infrastructures dont elles disposent pour l'élevage de Tilapia et Clarias ; et les suivre au plan technique pendant les deux premiers cycles de production (maximum 18 mois). La contribution du projet aux frais opérationnels consistera essentiellement à couvrir une partie ou la totalité du coût des études et suivi des travaux de construction et de premier fonctionnement.

Au cours de la première phase, qui durera deux ans, pour ce groupe de pisciculteurs modèles disposant d'infrastructure et de main d'œuvre, la succession chronologique des opérations sous cette activité d'utilisation optimale des alevins et grossissement est la suivante:

- Identifier les pisciculteurs désireux et capables de développer des PME piscicoles de Tilapia et de Clarias comme entreprises commerciales durables;
- Etablir un contrat entre le projet et chaque promoteur pour définir les obligations et les droits de chaque partie;
- Appuyer la remise en état des infrastructures d'élevage, la formation continue des promoteurs identifiés en techniques d'élevage et de gestion commerciale des PME de Tilapia, etc.;
- Organiser des visites de formation/perfectionnement des promoteurs à l'extérieur du pays, notamment dans des pays sub-sahariens où la pisciculture s'est développée (Nigéria, Ouganda, Burkina etc.) ;
- Organiser la récolte et l'analyse continue, sur 3 à 4 cycles de production, des données sur la faisabilité technique et économique des PME suivies;
- Promouvoir la publication/vulgarisation des résultats pour utilisation par tous les intéressés;
- Récolter les données technico-économiques et élaborer et diffuser des guides sur la production commerciale de poissons marchands dans différents systèmes de production.

L'appui incitatif du projet à ces PME de production de poissons marchands consistera à couvrir une portion des frais d'achats d'intrants pendant les deux ou trois premiers cycles de production. Cette aide permettra essentiellement d'accéder à des alevins et des aliments de qualité et sera décroissante d'un cycle à l'autre.

En phase 2 de développement : l'implication des autres pisciculteurs existants et des nouveaux pisciculteurs, la succession chronologique des opérations est assez similaire à celles des pisciculteurs modèles, avec néanmoins quelques spécificités, du fait qu'il s'agit d'acteurs nouveaux auprès de qui le projet doit renforcer le suivi et la formation, et d'un volet de génie piscicole qui devra être développé pour assister les projets de construction ou d'agrandissement:

- Identifier les nouveaux pisciculteurs désireux et capables de développer des PME piscicoles de Tilapia comme entreprises commerciales durables ;
- S'assurer de la disponibilité d'intrants en quantité suffisante ;
- Etablir des contrats entre le projet, les pisciculteurs modèles et les nouveaux pisciculteurs pour définir les obligations et les droits de chaque partie ;
- Appuyer la mise en place des étangs et assurer une formation continue des promoteurs identifiés en techniques d'élevage et de gestion commerciale des PME de Tilapia, commercialisation des poissons, entre autres;
- Organiser des visites de formation des promoteurs dans les autres districts du pays où la pisciculture se développe, et à l'extérieur du pays (un pays Africain);
- Organiser la récolte continue sur 3 à 4 cycles de production et analyser les données sur la faisabilité technique et économique des PME suivies ;
- Appuyer la publication des résultats pour utilisation par tous les intéressés ;
- Récolter les données technico-économiques, élaborer et diffuser des guides sur la production

commerciale de poissons marchands dans différents systèmes de production.

Mise en place de la production d'alevins dans la zone PD-PAC

Au cours de la phase préparatoire, le projet identifiera et appuiera dans chacun des quatre départements des piscicultures capables de produire des alevins de qualité pour répondre à la demande commerciale des petits pisciculteurs proches. Moyennant une mise à niveau technique préalable, avec un suivi approfondi et un petit appui financier incitatif de départ, la production et la distribution d'alevins pourra être maîtrisée pour en faire une activité économiquement rentable, et s'insérer ainsi dans les chaînes de valeur locales, permettant aux petits pisciculteurs de s'approvisionner au meilleur coût.

L'appui financier du projet auprès de ces acteurs sera limité à un appui technique, des actions de formation et de visites, ainsi qu'une aide pour l'acquisition de géniteurs sélectionnés auprès de collègues étrangers. Ces fermes profiteront aussi indirectement des subventions partielles apportées à leurs clients (les petits pisciculteurs) pour l'achat des alevins pendant les premiers cycles de démonstration. La meilleure rentabilité de l'exploitation, liée à une demande grandissante d'alevins devrait suffire à équilibrer rapidement les budgets.

Dans tous les cas, avant la mise en place de chaque producteur d'alevins sélectionné, un contrat sera établi entre les responsables du projet et la pisciculture en vue de définir clairement les obligations et droits de chaque partie sur les alevins qui y seront produits.

La chronologie des opérations sous cette activité de mise en place des centres de production privée d'alevins est la suivante :

- Identifier les piscicultures en mesure de développer la production d'alevins en sur un plan professionnel et commercial - un certain nombre de candidats existent : le groupement Boyokani d'Ollombo (Plateaux), CAHM et la FAOA de Tchikapika (Cuvette) et la FAAB d'Ewo (Cuvette ouest), entre autres;
- Etablir un contrat entre le projet et le promoteur pour définir les obligations et les droits de chaque partie ;
- Appuyer l'aménagement des sites choisis et organiser la formation continue des promoteurs identifiés en techniques d'alevinage, gestion commerciale des infrastructures d'alevinage, marché des alevins, etc.) ;
- Promouvoir une bonne souche d>Oreochromis niloticus, développer la reproduction contrôlée de Clarias gariepinus ;
- Organiser des visites de formation des responsables d'écloserie dans des pays sub-sahariens avancés, comme le Ghana, le Bénin et le Nigeria;
- Procéder au suivi de la production et à la récolte de données sur 3 à 4 cycles de production et analyser les résultats techniques et économiques des entreprises;
- Promouvoir la publication des résultats pour utilisation par tous les intéressés.

Pour le développement et la pérennité de la production des alevins, il faudra aussi faciliter l'accès au crédit pour les éclosiers, pour leur permettre de faire d'éventuelles extensions, d'acquérir du matériel de transport d'alevins convenable pour réduire les mortalités dues au transport.

Les pisciculteurs formés seront assistés par l'administration de proximité. Les résultats enregistrés par le suivi du projet au cours des premiers cycles devraient permettre de valider la démarche.

En complément au développement de l'offre d'alevins de qualité à des prix compétitifs, des ateliers théoriques et pratiques seront organisés pour former les petits et moyens pisciculteurs « clients » sur l'alevinage : intérêt de l'utilisation d'alevins sélectionnés, évaluation des besoins (poids et nombre), transport et déversement des alevins dans les étangs, suivi...

Les étapes pour la mise en œuvre de cette activité seront : i) Une réunion de mise en place d'une

plateforme de concertation entre les fermes productrices d'alevins et les pisciculteurs ; ii) Un appui technique au près des écloseries ; iii) 6 ateliers théoriques et pratiques pour former 600 pisciculteurs en production et suivi de la production et gestion de l'entreprise piscicole ; iv) Un appui des pisciculteurs formés par la prise en charge d'une part des coûts d'approvisionnements en alevins.

Mise en place de la production d'aliment performant dans la zone PD-PAC

La fabrication d'aliment de poisson est très dépendante de la disponibilité de matières premières adaptées. L'activité consistera à assurer un approvisionnement permanent des produits et sous produits agricoles aux producteurs d'aliment de poisson. Un réseau sera établi entre les producteurs et vendeurs d'aliment piscicoles et les producteurs de produits et sous produits agricoles ou agroindustriels locaux pouvant entrer dans la composition d'aliment de qualité. Il s'agira donc de favoriser la mise en place d'une filière de production locale d'aliment commercial d'élevage piscicole.

La formation dispensée aux fabricants permettra de fabriquer et de distribuer des aliments adaptés aux différents stades physiologiques du poisson. Ensuite, les pisciculteurs seront aidés pour acquérir des aliments auprès d'une unité de fabrication d'aliment à des prix préférentiels.

Un travail en relation avec les services du ministère de l'agriculture et des producteurs agricoles sera entrepris pour la mise en culture de plantes directement valorisables ou dont les co-produits pourront être utilisés pour la fabrication d'aliment piscicoles.

La chronologie des actions spécifiques sous cette activité est la suivante:

- Estimer la demande potentielle des aliments pour poissons de différentes espèces dans la zone du projet ;
- Identifier les acteurs en place pour la fabrication d'aliments pour poisson, pour bétail, volailles par district ; évaluer la volonté et la capacité de ces fabricants d'aliment à augmenter ou étendre leur activité à la production d'aliments pour poissons Tilapia et Clarias et leur coût de production ;
- Assurer la formation technique et scientifique à l'attention des fabricants d'aliment sélectionnés, proposer des formulations adaptées aux différentes espèces et différents stades de production en fonction des matières premières disponibles dans les régions ;
- Accompagner techniquement les promoteurs dans les tests de performance technique et économique de ces aliments dans des fermes choisies pour leur représentativité ;
- Récolter et analyser les données sur la faisabilité technique et économique de l'utilisation de ces aliments dans les écloseries, les centres de pré grossissement et dans les fermes de grossissement sur 2 à 4 cycles de production successifs ;
- Diffuser l'information recueillie auprès des pisciculteurs et autres intéressés (ONG, transporteurs, etc.) ;
- Elaborer et diffuser des Guides technico-économiques sur l'aliment identifié (disponibilité, composition, palatabilité, facteur de conversion, prix...), publier les résultats pour utilisation par tous les intéressés;

Les étapes pour la mise en œuvre de cette activité seront: (i) une réunion de mise en place d'une plateforme de concertation entre les groupements agricoles et les producteurs d'aliments piscicoles sélectionnés ; (ii) le travail de concertation avec les projets en cours sur la production de matières premières pour la fabrication d'aliment; (iii) la conduite de 6 ateliers théoriques et pratiques pour former 600 pisciculteurs en techniques d'utilisation d'aliment de poisson, de gestion de stocks, de nourrissage aux différents stades physiologiques ; (iv) l'appui auprès des pisciculteurs formés d'une aide à l'acquisition des aliments pour essais suivis.

Autres thèmes de développement technique

Amélioration des techniques de construction : Une grande partie des étangs des pisciculteurs ne sont pas construits selon les normes. Des difficultés de gestion peuvent apparaître si la maîtrise de l'eau n'est pas assurée (tant pour la vidange que pour le remplissage), un manque d'étanchéité des digues et des assiettes des étangs peut conduire à interrompre la production à cause de l'assèchement de l'étang ; au contraire, des crues peuvent détruire des étangs mal construits, ou mal placés.

Jusqu'à maintenant la très grande majorité des étangs est construite à la main par les pisciculteurs eux-mêmes ou avec le recours à de journaliers payés à la tâche. On voit souvent des erreurs de conception et de réalisation dues à la méconnaissance des pisciculteurs en génie piscicole. Pour éviter ces erreurs, il sera nécessaire d'organiser des ateliers de formation à la construction d'étangs à l'attention des pisciculteurs, mais aussi à des entrepreneurs de travaux publics qui pourraient être intéressés pour améliorer leur offre. Par ailleurs, l'utilisation de matériel mécanique sur des surfaces importantes a démontré la possibilité de réduire très significativement les coûts de construction d'étangs, ce qui ouvre l'idée de création possible de "lotissements" aquacoles à l'initiative de groupements de pisciculteurs ou de villages par exemple.

Pour ce faire, il faudra: (i) 10 ateliers pour former en théorie et en pratique 200 pisciculteurs en génie piscicole et techniques d'entretien d'étang, (ii) un appui aux pisciculteurs en kit de matériels aratoires et de pêche, après formation, pour une relance de l'activité.

Elevage de poisson en cages flottantes : cette activité débutera par une étude de faisabilité pendant la première phase du projet, qui identifiera les partenaires potentiels et les sites favorables à l'élevage de poissons en cages flottantes, en s'inspirant des résultats déjà obtenus, ou d'expérience sur des structure plus légères de type LVHD (Low Volume High Density) qui présentent l'intérêt d'un investissement très limité et qui peuvent être installées relativement facilement autour d'un campement de pêche ou dans des zones à moindre contrainte que celle nécessaires à l'implantation de cages plus traditionnelles.

L'objectif est de retrouver sur les rivières Mambili hors du Parc National Odzala Kokoua (PNOK) et Likouala Mossaka (zone de Ntokou) des sites regroupant les caractéristiques physico-chimiques et hydrologiques permettant d'accueillir l'élevage de poisson en cages. Cette activité consistera également à identifier les communautés de pêcheurs potentiels bénéficiaires des formations.

Les actions spécifiques de cette activité sont: (i) Deux (2) campagnes d'identification de sites dans les rivières Mambili et Likouala Mossaka menées par un consultant en pisciculture ; (ii) Une identification, durant les deux campagnes, de potentiels bénéficiaires (village ou pêcheurs) de la formation sur l'élevage de poissons en cage ; (iii) Une étude de faisabilité sur l'élevage de poissons en cages suivi d'un budget du séminaire de formation théorique et pratique de ces apprenants ; (iv) L'organisation de deux (2) séminaires théoriques et pratiques sur le construction des cages, le nourrissage des poisson, le suivi de l'élevage, etc...

Les formations, sanctionnées par une contrepartie physique ou financière des bénéficiaires (pêcheurs), seront suivies d'un appui du projet en cages flottantes montées, en alevins et aliment de démarrage.

Des actions pilotes pourront être menées dans une première phase ; cependant, la diffusion de la technique des cages ne pourra se faire que lorsque la ressource en aliments composés de qualité sera assurée.

Multiplication des alevins des espèces de poisson locales dans la zone: Des espèces de poissons locales très appréciés des congolais comme les maboundous (*Sarotherodon niloticus*, *Sarotherodon literalis* et *Sarotherodon galileaus galileaus*); le mougoussou (*Parachanna obscura*), les mâchoirons (*Chrysichthys* sp.) le malangwa *Sshilbe mystus*), les mbotos (*Distichodus* sp.) sont reproduites en étang au Centre Agropastorale et Halieutique de Moundzéli (CAHM). Aussi, dans le

cadre de la diversification des espèces à élever en pisciculture, cette activité va consister à appuyer le CAHM à peaufiner cette expérience en vue d'en produire suffisamment et d'en assurer la diffusion auprès des autres pisciculteurs. La chronologie des opérations est la suivante: (i) Une réunion de mise en place d'une plateforme de travail entre le projet, le CAHM et le CRHM sur l'identification et la multiplication des alevins des espèces de poissons locales; (ii) Un appui du CAHM en matériel de travail nécessaire à la multiplication et au transport d'alevins; (iii) des campagnes de suivi des pisciculteurs bénéficiaires des alevins par le CAHM et les agents de l'administration de proximité.

Axe 2: Appui à l'organisation des pisciculteurs

Les activités de cet axe concernent les pisciculteurs et leurs organisations ainsi que les cadres et agents de l'administration de proximité. Ces activités sont les suivantes :

Renforcement des capacités de l'administration de proximité : Les leçons apprises des projets piscicoles passés ont montré que la disponibilité d'intrants piscicoles doit être accompagnée par la vulgarisation auprès des pisciculteurs pour arriver à un bon résultat. A cet effet, dans le cadre d'une vulgarisation auprès des pisciculteurs axée sur les résultats, les agents des directions départementales et des secteurs vont bénéficier d'une formation qui leur permettra d'accompagner les pisciculteurs. Certains agents ayant un niveau post universitaire suivront une formation plus pointue à l'ENSAF (budgétisé sous la composante 3).

Par ailleurs, les infrastructures de l'Etat dans la zone du projet vont bénéficier d'un appui au cours du PD-PAC. La station piscicole domaniale de Gamboma verra sa capacité en production d'aliment s'améliorer et le Centre d'appui piscicole (CAP) de la Léfini bénéficiera également d'un appui dans la production des alevins et de poissons marchands, financés par d'autres projets.

Aussi, les actions suivantes vont être menées : (i) Un séminaire de formation des directeurs et chefs de secteur sur le management administratif, la vulgarisation en pisciculture et la gestion piscicole organisé au Centre agropastorale d'Otséndé qui dispose des infrastructures adéquats (ii) Un appui de l'administration en matériel technique (Ph-mètre, GPS, caisse à outils de pisciculture, etc.), en matériel d'intervention (moto, véhicule, etc.), (iii) Un appui de la station piscicole domaniale de Gamboma en broyeur mélangeur, granuleuse et extrudeuse; (iii) Une (1) éclosérie moderne et un appui dans l'ouverture d'une superficie sous eau de 6 ha au Centre d'appui piscicole de la Léfini en vue de produire et desservir en alevins les pisciculteurs particulièrement des Plateaux.

Accompagnement des groupements piscicoles: Les associations ou groupement de pisciculteurs existent mais souffrent de l'inorganisation. Les pisciculteurs ne sont pas tellement conscients des atouts dont ils disposent pour booster le développement de leur groupement.

Les actions suivants vont être menées par des Organisations Non Gouvernementales de développement communautaire sous contrat avec le projet: (i) Une identification des associations ou groupements de pisciculteurs pouvant bénéficier d'un renforcement de capacité ; (ii) Un séminaire de formation des groupements de pisciculteurs identifiés en développement organisationnel ; (iii) Un suivi sur le terrain des groupements piscicoles en vue d'en faire des organisations capables de défendre leurs intérêts, de se constituer en petit et moyenne entreprise et de se prendre en charge après le projet.

Axe 3 : Information et sensibilisation des pisciculteurs

Les activités de ce volet concernent les pisciculteurs et se présentent comme ci-après.

Organisation des forums d'échange et d'émulation: La compétition entre les acteurs de production reste un facteur de stimulation de la production dans la zone du projet. L'activité sera mise en œuvre par le projet et regroupera les pisciculteurs individuels, les groupements des pisciculteurs, les groupements agricoles sélectionnés, des exploitants piscicoles des pays étrangers avancés en pisciculture, et les pisciculteurs du Kouilou, au regard de leur expertise.

La chronologie des actions de cette activité concerne: (i) Une campagne de sélection, dans la zone du projet, des acteurs de la filière pisciculture présentant des avancés significatifs dans l'activité; (ii) Organisation de deux (2) réunions thématiques annuelles regroupant les différents partenaires de production dans la zone du projet en vue d'une communication, d'échange d'expériences et de stimulation à la production ; (iii) Organisation de deux (2) voyages d'échange d'idées hors du pays pour les meilleurs groupements de la zone du projet.

Instauration d'un réseau d'Information, Education et Communication (IEC) : L'information sur la disponibilité en intrants piscicoles particulièrement les alevins ne circule pas dans la zone du projet. Dans les Plateaux, des alevins peuvent être disponibles à Ollombo et les pisciculteurs de Djambala en manquent. De même dans la Cuvette ouest, les fermes d'Ewo peuvent avoir suffisamment d'alevins et les pisciculteurs d'Okoyo, Mbama en manquent.

Aussi, un réseau sera établie par le projet entre les pisciculteurs, les producteurs d'intrants piscicoles et des sous-produits agricoles pour véhiculer aux différents partenaires du projet l'information sur la disponibilité en temps réel d'intrants piscicoles (alevins, aliment, fertilisant), de poissons marchands, de matériel de pêche, de sous-produits agricoles, etc.

Les actions ci-après vont se dérouler: (i) Instauration d'un «club de pisciculteurs» équipés de poste radio récepteurs dans les districts de la zone du projet à forte activité piscicole pour suivre et discuter les informations sur la pisciculture; (ii) Une réunion de mise en place d'une plateforme de travail entre le projet et la radio rurale; (iii) Une réunion de mise en place d'un réseau IEC du projet ; (iv) Elaboration et diffusion d'un bulletin trimestriel imagé du réseau.

Appui à l'entrepreneuriat rural et accès aux services financiers des EMF

Les principaux constats sur l'accès aux services financiers qui ont été relevés pendant la préparation du projet sont repris dans le paragraphe 87. Pour le moment, le seul service financier auquel ont accès les petits pisciculteurs (et les petits pêcheurs) est l'épargne, l'accès au crédit étant sérieusement empêché par l'exigence de garantie physique et morale, et par les taux d'intérêt élevés offerts. Cet état des choses constitue un handicap plus important pour le développement de la pisciculture, qui demande des investissements plus conséquents que la pêche.

Le projet se positionnera comme catalyseur pour améliorer l'accès au services financiers de proximité des populations vivant de la pêche ou de la pisciculture à travers une amélioration de l'offre des services ainsi que une meilleure structuration de la demande, et réalisera les actions reprises dans le paragraphe 88 ci-haut afin d'atteindre cet objectif.

Le projet s'efforcera également pour négocier **Un fonds d'appui aux pisciculteurs et pêcheurs** avec les EMF pour un financement partagé (20:30:50 à financer par les bénéficiaires, le projet et les EMF, respectivement) des investissements piscicoles. Les modalités de ce fonds sont décrites dans le paragraphe 89.

Financement par la filière piscicole elle-même : à l'intérieur de la filière piscicole, il existe également des opportunités de financement non-négligeables. Par exemple, les fournisseurs des intrants piscicoles pourraient livrer une partie de leurs produits sur crédit, ou contre une partie de la récolte des poissons dûment grossis. Le projet facilitera les échanges entre les différents acteurs de la filière pour explorer ces opportunités de financement indépendantes des EMF et pour identifier les risques et les opportunités de ce type de relations financières, et par la suite aider à mieux les structurer.

L'appui à l'entrepreneuriat rural. Pour faciliter la relation d'affaires entre les acteurs des filières et les institutions de financement, le PD-PAC jouera un rôle de facilitateur. Au niveau des pisciculteurs, l'opportunité d'appuyer la création des PME dans la filière susceptibles de créer un véritable avantage concurrentiel doit être explorée. De point de vue rentabilité, le projet devra démontrer que les pisciculteurs gagneraient à se focaliser sur la phase du grossissement et de la vente des poissons avec des rotations plus fréquentes grâce à des cycles de grossissement plus courts et en opérationnalisant des étangs pour produire à des périodes différentes et ainsi en lissant leurs revenus sur l'année. Pour ce faire, les pisciculteurs ont besoin d'un accès régulier aux alevins sélectionnés et aux aliments de qualité.

Le projet doit appuyer les pisciculteurs à développer une approche commerciale à la production de poisson, dans le cadre de filières ou chaînes de valeurs de proximité. Le projet fournira donc en même temps, un appui à l'installation des fournisseurs d'intrants et d'équipement, voir de services, que ça soit à travers les fermes agropastorales dans la zone, ou par l'intermédiaire de commerçants qui seraient prêts à stocker et à distribuer les aliments venant de Brazzaville ou ailleurs. Le rôle du projet sera d'identifier les fournisseurs d'aliments de qualité et de prix différents, identifier les emplacements stratégiques pour le stockage par zone de production piscicole, identifier les magasins adéquats et faciliter la relation entre les vendeurs et les pisciculteurs. Un appui tel que développé dans le paragraphe 89 ci-haut pourrait aider les fournisseurs d'intrants et de service à démarrer cette approche.

Accompagnement des porteurs de projets piscicoles : le PD-PAC encouragera et appuiera également les jeunes et les femmes impliqués dans la chaîne de valeur de la filière à développer des projets bancables, afin de leur fournir les meilleures conditions d'accéder aux opportunités d'affaire. Ces porteurs de projets peuvent être des groupements, des coopératives, et des autres acteurs positionnés en amont ou en aval de la filière, L'activité sera suivie par des bureaux d'études sous contrat de prestation, dont la mission consistera à aider les promoteurs à réaliser des études de faisabilité et des dossiers de demande de financement.

Collaboration avec la FAO. Le PD-PAC aura comme partenaire privilégié la FAO pour un certain nombre de d'activités décrites dans les composantes 1 et 2. Ce partenariat est résumé dans le tableau ci-dessous qui spécifie également la source de financement de chacune des activités.

Activités FAO	Financement (UTF/TCP/Don FIDA)
Cartographie ZPP	TCP
Études sur les repos biologiques	TCP
Assistance Technique sur la collecte et traitement des données de la pêche	TCP
Etude faisabilité élevage en cages flottantes	UTF
formation des pêcheurs techniques élevage cage flottantes	UTF
formation en génie piscicole	UTF
Formation pond maintenance	UTF
Appui à la multiplication d' alevins des espèces locales	UTF

Formation en techniques de piscicultures	UTF
Formation intra-pisciculteurs (apprentissage)	UTF
Contrat de prestations des services	UTF
Formation en gestion organisationnelle des dirigeants des groupements	UTF
Recensement des pêcheurs - Conception, formation et analyse	UTF
Étude sur les techniques de pêche, les engins, les méthodes et identification des besoins des pêcheurs	UTF
Analyse Socioéconomique des pêcheurs	UTF
Plans de co-gestion (préparation et ateliers pour la planification et le développement du système)	UTF
Sélection des villages et campements pour les comités de gestion	UTF
Identification des contraintes à une co-gestion des pêcheries et formulation de recommandations	UTF
Formations en S/E pour les comités de pêche	UTF
Organisation des pêcheurs en collaboration avec les DDPA	UTF
Études sur les besoins en renforcement des capacités	UTF
Études sur l'échange de filet et renforcement relatif	UTF
Support technique pour les formations en fours améliorés	UTF
Support technique pour les formations sur la glace et la gestion	UTF

Composante 3: Renforcement des capacités du MPA

La composante vise à améliorer les capacités du personnel du MPA dans les Directions Départementales de la Pêche et de l'Aquaculture (DDPA), qui à l'heure actuelle, sont sous équipées en termes de personnel et de moyens techniques et financiers. Les capacités des directions départementales impliquées seront renforcées à travers des formations et recyclages périodiques, ainsi que la mise à disposition des équipements de bureau, du matériel informatique et des moyens de transport. Le programme de formation et de recyclage du personnel du MPA démarrera en 2015 avec des fonds du gouvernement afin d'assurer un bon démarrage du PD-PAC en 2016. En plus, au démarrage du Projet, la division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA financera par un don¹⁴ d'un montant équivalent à 500 000 USD le renforcement des capacités institutionnelles du MPA. La FAO participera également au démarrage du projet en travaillant sur l'appui aux organisations et leur sensibilisation pour le démarrage du projet à travers son Programme de coopération technique (TCP) pour lequel une proposition plus détaillée a été discutée après la mission de conception finale.

La composante comprend les activités suivantes: i) construction et réhabilitation des bureaux et logements; ii) équipement du MPA; iii) formation des agents du MPA.

- **Construction et réhabilitation des bureaux et logements**

Construction du siège du projet à Brazzaville: Compte tenu du déficit et de difficultés pour trouver des bureaux à Brazzaville, le PD-PAC disposera de ces propres bureaux. Sa construction et sa finition sont attendues à la fin de l'année 2016. Le plan de masse de l'immeuble a été préparé par le MPA. Le coût de la construction est estimé à 180 millions de FCFA.

¹⁴ Un don semblable a été préparé pour le Ghana.

Construction de bureaux pour la DDPA de la sangha: Le département de la Sangha renferme d'importantes potentialités halieutiques. La DDPA ne dispose pas de bureaux. Heureusement, les dépenses de la construction ont été programmées sous le programme de la municipalisation accélérée. La livraison du bâtiment est attendue en 2016.

Construction de bureaux pour la DDP à Mpouya: la DDP ne dispose pas de bureaux. La livraison du bâtiment est attendue en année 3. La construction du bâtiment tiendra compte de la configuration existante.

La construction de 11 logements des quatre DD de la Sangha, de la Cuvette-ouest, des Plateaux à Djambala et à Mpouya, et des sept chefs de secteurs de Pikounda, Makoua, Ntokou, Oyo/Ollombo, Tchicapika, Itoumbi et Gamboma. Les logements modernes sont indispensables pour le personnel. Ce sont des logements de quatre pièces (séjour couplé à la salle à manger, chambre des parents, deux chambres des enfants) avec une cuisine, une salle de bain et des toilettes. Les constructions et la réhabilitation commenceront en année 2 en privilégiant l'utilisation des matériaux locaux et durables. .

▪ Acquisition des moyens de transport

Véhicules des DDPA. Acquisition en année 1 de 3 véhicules 4x4 Pick up double cabine pour les DD de la Cuvette, de la Cuvette-Ouest et de la Sangha, et de 2 véhicules 4X4 en année 3 pour les deux DD des plateaux à Djambala et à Mpouya. Tous ces DD ne possèdent aucun moyen de déplacement depuis leur installation.

Coques et embarcations pour la surveillance des pêcheries pour les DDPA et les secteurs.

Acquisition de petites coques légères et rapides en aluminium actionnées au moteur HB à combustible plus économique pour la DDPA de la Sangha et le secteur de Makoua. Le moteur hors-bord à combustible plus économique avec pièces de rechanges essentielles est envisagé. Il est envisagé une enveloppe assez importante pouvant avoisiner 30 millions de FCFA.

Pirogues motorisées pour les DDPA et les secteurs. Acquisition en année 2 de 3 pirogues monoxyles avec moteurs HB de 15 CV pour les secteurs de Pikounda et de Ntokou et pour la DDP de Mpouya.

Motos pour les secteurs. Acquisition en année 1 de 6 motos tout terrain pour les secteurs d'Etoumbi, de Mbama, de Gamboma, d'Ollombo/Oyo, de Tchicapika et pour la DDPA de la Sangha.

Il est recommandé que tous les moyens de transport soient acquis via les agences des Nations Unies qui offrent l'avantage d'une bonne qualité, d'un cout réduit et d'une rapidité de livraison.

▪ Equipement des DDPA

Acquisition de 4 lots d'équipements de bureaux d'Owando, Djambala et à Mpouya et des secteurs.. Les bureaux des DD des plateaux à Djambala et à Mpouya seront équipés à partir de l'année 3 (les équipements comprennent essentiellement les bureaux, les chaises, les fauteuils, les armoires de rangement, les salons de réception, les ordinateurs, les rideaux, les paniers à ordure). Les bureaux des secteurs seront équipés au fur et à mesure, une fois la construction terminée.

Acquisition de 4 lots d'équipements de travail. Ces lots seront constitués de gilets de sauvetage, imperméables, trousse à outils, trousse à pharmacie.

Recrutement du personnel complémentaire. Le recrutement du personnel qualifié se fera de façon transparente et compétitive. Les chefs de secteurs seront recrutés en tant que contractuels avec la possibilité de convertir ces postes en fonction publique après la revue à mi-parcours du projet sur base d'une performance satisfaisante. Le déploiement de ce personnel se fera dans les zones de forte concentration des pêcheurs et des pisciculteurs. Le recrutement des animateurs de base se fera également dans quelques villages éloignés et/ou difficiles d'accès. Ces derniers seront ressortissants et habitants de ces localités.

La plupart des formations seront réalisées en année 1, 2 et 3. Les DDPA de la Cuvette, de la Cuvette-

Ouest et de la Sangha bénéficieront en année 1 et 2 de toutes ces formations.

- **Formation des agents du MPA**

Formations sur les équipements acquis. Ce sont des formations très accélérées liées à l'utilisation des outils acquis. Quatre (4) ateliers de 2 jours d'une trentaine de personnes sont prévues soit un par département. 3 ateliers en année 1 pour les deux départements de démarrage et 1 atelier en année 2 pour le département des Plateaux.

Formations en techniques de base des pêches et/ou d'aquaculture. Ces formations qui sont dispensées en années 1 et 2 s'appesantissent sur les notions élémentaires indispensables pour un agent. Elles s'organiseront sur site.

Formations en techniques de base du contrôle de qualité du poisson. Ces formations seront réalisées en année 4 et 5. Elles vont permettre à ce que le personnel du MPA ait les notions essentielles pour apprécier la qualité des produits pendant le contrôle et être capable de transmettre le savoir aux acteurs.

Formations en techniques innovantes de pisciculture et de pêche de capture. En année 4 et 5, trois formations en trois modules soit 6 modules seront réalisées en pisciculture et en pêche. Ces formations vont dans le sens de l'augmentation du background du personnel du MPA pour les activités plus orientées vers la durabilité.

Formations en animation rurale. Ce sont des formations de formateurs qui s'organisent en années 1,2 et 3. Elles s'organiseront dans les départements impliqués.

Formations en DO. Ces formations en développement organisationnel intéressent aussi bien le personnel du MPA que les acteurs sur le terrain. Les apprenants auront des notions très précises sur la conduite des organisations. Ces formations seront réalisées en année 4 et 5.

Renforcement des capacités en passation des marchés. Cette activité aura lieu en 2015 avant le démarrage du projet en 2016. Elle s'exécute sous financement de la contrepartie congolaise avant le démarrage du projet. Il s'agit dans le même ordre aussi d'autres activités suivant les domaines d'intervention tels que la pêche, l'aquaculture, le suivi-évaluation, les finances, la planification et la gestion des savoirs. Toutes ces formations sont nécessaires aussi pour le personnel du MPA au centre comme dans les DD concernés par le PD-PAC.

Visites d'échange entre DD. Les visites d'échange entre directeurs départementaux (DD) sont très constructives. Deux visites tous les deux ans sont prévues. Une première visite en année 2 et une deuxième visite en année 5. Pour chaque visite, des objectifs d'apprentissage et des termes de référence détaillés seront développés avant l'approbation des visites par la Coordination du Projet.

Visites d'échanges d'expérience avec les autres projets similaires du FIDA au Congo (PADEF) et en Afrique (Mali, Sénégal, RD Congo). Deux visites d'échanges sont prévues en année 3 au Congo et deux autres en année 5 dans deux des pays à choisir parmi ceux qui sont répertoriés.

Afin d'assurer un bon démarrage du PD-PAC et pour appuyer le MPA, le FIDA a préparé une proposition de Don d'une valeur de USD 500 000. Ce don servira à diminuer les délais pour la mise en vigueur du PD-PAC et préparer le MPA pour la mise en œuvre d'un projet de développement. Le don servira donc en un premier temps pour recruter le personnel du PD-PAC avec l'aide d'un cabinet international et de former le personnel dans les procédures FIDA. Avec l'appui d'une assistance technique la nouvelle équipe préparera les manuels de procédures, de suivi évaluation et les plans de travail pour assurer leur appropriation par le personnel et démarrer le projet dès que le premier décaissement sera disponible. Le don servira également pour le lancement d'activités telles les enquêtes de base. Avec ces conditions remplies, il est attendu que les activités du prêt démarreront dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement.

Composante 4: Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

Coordination et gestion du projet. La coordination du projet sera assurée par une unité de coordination de projet (UCP) qui sera basée à Brazzaville, avec un pôle technique à Makoua. L'UCP jouira d'une autonomie administrative et financière. Elle sera composée de: (i) un coordonnateur; (ii) un responsable administratif et financier; (iii) un responsable de la planification et du suivi-évaluation et gestion des savoirs ; (iv) un spécialiste pêche ; (v) un spécialiste pisciculture ; (vi) un spécialiste animation rurale et genre; (vii) un spécialiste en passation des marchés; un adjoint au suivi evaluation; (ix) 2 comptables; (x) 3 secrétaires; (xi) 6 chauffeurs ; (xii) un planton ; et (xiii) un agent de ménage

Une assistance technique internationale fournira un appui à l'UCP en matière de coordination et de gestion de projet et de développement de la filière pêche et pisciculture.

Au niveau départemental, les Directions départementales de la pêche et de l'aquaculture (DDPA) et les secteurs opérationnels seront chargés de l'exécution du projet.

Pour la constitution de l'Unité de coordination du projet (UCP), un appel à candidatures sera lancé. La candidature des fonctionnaires de l'état sera encouragée. Des tests seront administrés et des entretiens d'embauche organisés pour sélectionner les meilleurs candidats jouissant d'une expérience avérée en la matière avec l'aide d'un cabinet de recrutement international..

Le PD-PAC prendra en charge: (i) l'établissement et le fonctionnement de l'UCP et des directions départementales, y compris la formation; (ii) l'assistance technique pour assurer l'efficacité des procédures, du contrôle de la gestion, de la programmation annuelle et du suivi-évaluation; (iii) l'audit externe annuel des comptes; (iv) la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation; et v) la passation des marchés.

Suivi et évaluation. Un système de suivi-évaluation sera élaboré et mis en place dès le démarrage du Projet. Ce système devra permettre de suivre la planification annuelle des activités, de mesurer les résultats atteints et d'apprécier l'impact. Il utilisera les indicateurs retenus dans le cadre logique qui seront partagés avec les différents acteurs.

Les DD seront chargées de l'élaboration des PTBA départementaux, de l'exécution et du suivi quotidien des activités, et du rapportage à la coordination et aux directions générales.

Le système de suivi-évaluation comprendra un responsable de la Programmation, du Suivi-Evaluation et de la Gestion des Connaissances (RPSE-GC), et un adjoint en Suivi-Evaluation.

Genre, gestion des savoirs et communication. L'objectif est d'appuyer la collecte et la diffusion d'informations utiles aux acteurs de la filière au niveau local, départemental et national, ainsi que la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre dans le cadre du Projet et le partage des savoirs, tout en veillant que les questions concernant le genre soient abordées. Assurer la visibilité des activités du projet à travers les médias (radios, TV, presses, internet, reportage, etc).

Le Projet appuiera la collecte et la diffusion d'informations utiles aux acteurs des filières aux niveaux local, départemental et national, ainsi que la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre par les projets du FIDA. A cet effet des manuels de formation, des guides de bonnes pratiques, des fiches techniques, des posters, des vidéos, des émissions radio seront produits et diffusés, le site web FIDA Afrique sera régulièrement mis à jour.

Le Projet financera les coûts d'établissement, salaires et fonctionnement des organes de coordination, les frais de mission, de suivi et de supervision interne, les études diverses, audit, supervision statutaires, sessions du comité de pilotage, développement des outils de SE, la collecte, le traitement et la diffusion des données sur le Projet.

Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution

Le pilotage et la coordination s'inscrivent dans la perspective de la rationalisation des projets du portefeuille FIDA au Congo. L'exécution des actions se fera en respectant les principes suivants: (i) efficacité de la chaîne de commandement ; (ii) efficience dans la gestion; et (iii) principe de subsidiarité.

Organisation et gestion

Tutelle. Le Ministère de l'agriculture (MPA) sera le Ministère de tutelle du PD-PAC.

Comité de pilotage (CP). Le PD-PAC établira un comité de pilotage qui approuvera les rapports annuels d'exécution; validera les programmes de travail et budgets annuels (PTBA); examinera et approuvera les rapports d'audit; vérifiera l'application des rapports d'audit et des recommandations des missions de supervision; veillera au respect de ses objectifs et de sa stratégie d'intervention, à la cohérence des interventions avec les politiques et projets en cours en tant que de besoins. Il sera présidé par le Ministre de la pêche et de l'aquaculture ou son représentant, et composé d'un représentant du Ministère des finances, d'un représentant du Ministère du plan, d'un représentant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, d'un représentant du Ministère du commerce, d'un représentant du Ministère de la femme, d'un représentant du Ministère des petites et moyennes entreprises, d'un représentant de la présidence de la République et des représentants des autres parties prenantes. Le CP se réunira deux fois par an.

Les autres projets cofinancés par le FIDA et les différents partenaires seront invités en qualité d'observateurs. Le Secrétariat du CP sera assuré par la Direction des Études et de la Planification du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (DEP).

Coordination du Projet.

La coordination et la gestion du PD-PAC sera assurée par une Unité de coordination (UCP) qui assurera la maîtrise d'ouvrage et disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière. Elle sera relayée sur le terrain une antenne à Makoua où seront basés les spécialistes afin de faciliter leur accès au terrain par des antennes qui seront les DDPA et assureront la mise en œuvre des interventions du projet dans les 4 départements cibles.

Au niveau central, l'UCP de basée à Brazzaville sera chargée de l'administration du projet et composée, comme suit:

- un coordonnateur,
- un responsable administratif et financier,
- un responsable de la planification et du suivi évaluation,
- un spécialiste en passation des marchés,
- un adjoint au spécialiste en passation des marchés
- un comptable,
- deux secrétaires,
- trois chauffeurs,
- des gardiens

- un planton et
- un agent de ménage

Le pôle technique de Makoua servira de pont entre Brazzaville et les différentes antennes dans les départements. Les spécialistes techniques seront donc délocalisés dans le cœur de la zone du projet pour appuyer les DDPA dans leur travail, pour faciliter les appuis ponctuels, améliorer la communication et assurer une meilleure visibilité du projet.

Le projet est composée comme suit:

- un spécialiste pêche continentale
- un spécialiste aquaculture
- un spécialiste en animation rurale et genre
- un adjoint au responsable de la planification et du suivi évaluation
- un comptable
- un secrétaire
- un agent de ménage/planton
- deux gardiens
- trois chauffeurs

L'UCP sera responsable de la planification et de la gestion stratégique du projet ainsi que l'administration financière et générale du projet: (i) genre, de la gestion des savoirs et de la communication du projet; (ii) de organisation des concertations nationales avec les acteurs de la filière et des partenaires; (iii) de la gestion de l'inclusion des aspects genre dans la mise en œuvre des activités du projet; (iv) de la passation des marchés. L'UCP, sur le plan de la gestion opérationnelle, aura comme principales tâches la programmation, la facilitation et la gestion de la mise en œuvre, ainsi que le suivi-évaluation des activités des PTBA. Elle assurera: (i) la consolidation de la programmation des activités issues des PTBA des antennes et celles de l'UCP elle-même; (ii) le suivi de la mise en œuvre des orientations fournies par le CP, et la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets financés par le FIDA et les partenaires techniques et financiers au niveau national; (iii) la gestion des fonds pour le financement des activités mises en œuvre par l'UCP; (iv) le suivi de la performance des acteurs intervenant dans le projet; (v) le S&E et l'administration du système d'information du projet et (vi) la coordination des antennes.

Au niveau départemental, les antennes seront les directions départementales de la pêche et de l'aquaculture (DDPA) basées à Djambala, Ewo, Owando et Ouessou.

Les antennes, placées sous la coordination de l'UCP, disposeront d'une autonomie de gestion administrative et financière dans leur zone d'intervention. Elles assureront la mise en œuvre des activités et auront pour responsabilités:(i) la coordination du Projet à l'échelle départementale et les liens avec les collectivités locales et l'Administration décentralisée; (ii) la coordination, la passation des marchés locaux; (iii) l'évaluation des contrats de performance avec les prestataires de services locaux, (iv) le suivi rapproché des activités; (v) la mobilisation des acteurs dans la gestion des opérations de mise en œuvre des interventions des prestataires et partenaires et dans le développement de la filière; (v) le suivi des enquêtes et de l'alimentation de la base de données par les différents prestataires.

L'ensemble du personnel du Projet sera recruté de manière compétitive par voie d'appel à candidature au niveau national selon des procédures agréées par le FIDA. Un cabinet renommé sélectionné par appel d'offre international sera en charge du recrutement du personnel de l'UCP, sous la tutelle de la DEP. Les candidatures retenues seront soumises au FIDA pour approbation. Les

femmes seront encouragées à postuler aux postes à pourvoir. Les fonctionnaires pourront offrir leurs candidatures pour les postes. S'ils sont sélectionnés, ils devront obtenir leur disponibilité pour la durée du contrat les liant avec le Projet. Tous les contrats seront à durée déterminée de deux ans renouvelables en fonction de la performance atteinte et après consultation préalable du FIDA. Toutes les activités liées au recrutement du personnel du projet seront engagées dès la signature de l'accord de financement et lors de la mise en œuvre du don démarrage – dont le recrutement des cadres est une des premières activités programmées (voir DT 10)

La performance de l'UCP et des antennes, leurs capacités à mener à bien les tâches sous leur responsabilité, la complémentarité développée avec les partenaires stratégiques et les prestataires, et la composition des équipes seront évaluées annuellement. Tous les contrats à reconduire seront assujettis à une bonne évaluation des performances.

Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et apprentissage et gestion des savoirs

Planification

1. L'UCP prépare annuellement un projet de PTBA sur la base des PTBA départementaux. Une approche flexible permettant des révisions régulières du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée. Le projet de PTBA est soumis aux commentaires et validation du CP. Il est ensuite transmis au FIDA, pour commentaires et approbation, 30 jours au plus tard avant le commencement de l'année du Projet. Les éventuels commentaires sont intégrés dans la version finale du PTBA. Le PTBA dans sa version finale est transmis au FIDA avant le commencement de l'année du Projet considérée.
2. Le Projet sera exécuté sur la base de PTBA, soumis aux commentaires du CP, avant d'être envoyé au FIDA pour avis définitif. Le projet de PTBA comprend, notamment, un résumé des résultats atteints l'année passée, une description détaillée des activités de l'année, leurs coûts unitaires et globaux, les indicateurs de suivi, les modalités d'exécution prévues pour l'année à venir, l'origine, l'utilisation des fonds et un Plan de passation des marchés pour 18 mois. La base de la planification de ces activités est la demande formulée par les pêcheurs, les pisciculteurs et leurs groupements. Sur la base de cette demande, les sites à aménager et les infrastructures à réaliser seront identifiés et classés par ordre de priorité selon les critères définis dans le ciblage. Les plans stratégiques issus des réunions de concertation des acteurs de la filière seront des cadres de planification des investissements en matière d'équipements de transformation et d'appui aux acteurs de la filière
3. Les réunions de concertation offrent un espace de dialogue entre les élus et les acteurs de la filière, pour la structuration de la demande commune, la planification et la mise en cohérence des interventions. Avec l'appui et la facilitation des DD et des secteurs, la demande sera organisée et priorisée suivant les critères établis par le ciblage. Les demandes prioritaires seront celles soutenant le plus de femmes, de jeunes. Une fois les demandes établies, les groupements s'assureront de leur programmation parmi les priorités des investissements.

Mécanismes de suivi-évaluation

4. Avec la mise en place de l'approche Programme-pays, le PD-PAC développera un système de S & E axé sur les résultats et prenant en compte les systèmes de SE des différents projets du portefeuille tels que PADEF. Ce système de suivi-évaluation (SSE) sera conforme aux exigences du Congo et du FIDA et sera utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution du projet.
5. Le SSE, sur la base du cadre logique du PD-PAC, permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, mais également de mesurer ses effets et impact et de collecter des indicateurs du Système de Gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).
6. Le SSE distinguera les 3 niveaux d'indicateurs retenus par le FIDA (1er, second et 3ème niveau). Les indicateurs de suivi-évaluation et d'impact du système seront désagrégés par sexe et par âge. Il respectera les modalités de renseignement de chaque niveau de même que les périodicités requises pour le reporting. A cet effet, il sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elle recourant à des sources de données, d'informations, et d'outils spécifiques et concourant de façon particulière à l'atteinte des objectifs du système: le suivi de la planification (suivi de l'exécution des PTBA), le suivi des résultats et la mesure de l'impact.
7. Le suivi de la planification mesurera les taux d'exécution physique et financier des activités de chaque PTBA. Le suivi des indicateurs du cadre logique, désagrégés par sexe et par âge, permettra de mesurer l'atteinte des résultats de 1er et second niveau. L'impact, sera mesuré à

travers deux enquêtes portant sur la situation nutritionnelle des enfants de 0 à 59 mois et sur l'indice des biens des ménages; la première enquête servira de situation de référence.

8. Le suivi évaluation sera effectué à travers: (i) un suivi interne des activités; (ii) des ateliers d'auto-évaluation participatives avec les groupements de pêcheurs et pisciculteurs; (iii) une évaluation participative, organisée sous forme d'un atelier annuel d'auto-évaluation ; (iv) des missions de supervision du FIDA, des missions de suivi mandatées par le FIDA, les autres partenaires et le MPA; (v) la revue à mi-parcours; (vi) le rapport d'achèvement et l'atelier de clôture et (vii) des évaluations externes ponctuelles.
- i) le suivi interne permanent des activités sera basé sur les rapports de suivi de l'UCP, des antennes et des prestataires. Un système de collecte simple et fiable des informations sera instauré au niveau des acteurs et des prestataires de services. Ceux-ci auront dans leur cahier de charge l'obligation de renseigner un certain nombre d'indicateurs sur leur réalisation. Ceci se fera automatiquement à travers une application informatique auquel chaque acteur accèdera par le biais d'un code qui lui sera attribué. Le spécialiste en suivi évaluation de l'UCP et son assistant coordonneront la consolidation des rapports suivants: les PTBA; les rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités du programme; les annexes des rapports de supervision; les enquêtes et études thématiques ponctuelles; l'enquête de référence et les enquêtes d'impact à mi-parcours et en fin de projet; et les rapports d'avancement adressés au MPA.
 - ii) les ateliers d'autoévaluation participative avec les groupements se feront avec les prestataires et partenaires stratégiques sur la base des demandes formulées. Les réunions de concertation joueront le rôle d'ateliers d'autoévaluation participative. Des supports de collecte (fiches) et de diffusion (tableaux de synthèse) seront élaborés et partagés afin de permettre un renseignement périodique des indicateurs depuis la base, leur consolidation et une utilisation aisée des extraits du SSE à des fins de prise de décisions.
 - iii) l'évaluation participative interne. L'UCP organisera un atelier annuel d'auto-évaluation afin de faire le point sur les réalisations par rapport aux prévisions du PTBA, de discuter les problèmes rencontrés et solutions apportées. Cet atelier permettra également de définir les lignes d'action du PTBA de l'année suivante et devra précéder le Comité de Pilotage;
 - iv) les missions de supervision (suivi externe) mandatées par le FIDA, et par le MPA et les autres ministères partenaires. La supervision sera assurée directement par le FIDA, avec une forte participation des représentants des ministères impliqués (MPA, agriculture et élevage, économie, présidence de la république). Le FIDA effectuera au moins deux missions de supervision par an, ainsi que deux ou trois missions de contrôle et d'appui en gestion qui seront conduites par le bureau national du FIDA;
 - v) la revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. L'UCP prépare les termes de référence de cet examen qui sont soumis à l'approbation du FIDA. Cet examen permettra d'apprécier, notamment, la réalisation des objectifs du Projet et les difficultés rencontrées et recommandera les orientations qui s'avèreraient nécessaires pour atteindre lesdits objectifs et résoudre les difficultés. Il analysera également les coûts et l'impact du Projet tels qu'ils ressortent des enquêtes et de la perception des populations.
 - vi) le rapport d'achèvement du Projet et un atelier de clôture mettront en exergue l'impact des activités du PD-PAC et cherchera à capitaliser les expériences, positives comme négatives;
 - vii) les évaluations externes ponctuelles. Il s'agit des enquêtes et études réalisées tout au long de l'exécution du PD-PAC: la situation de référence au démarrage du Projet, l'étude d'impact à mi-parcours et lors de l'achèvement, des analyses de filières, ainsi que des études thématiques; ce travail pourra être confié à des structures externes, recrutées par l'UCP.

9. Le SSE du PD-PAC fera l'objet d'un manuel des procédures qui sera élaboré avant le démarrage du projet et partagé avec tous les acteurs; ce manuel décrira le système, son organisation les modalités de mise en œuvre de chaque fonction (procédures), les acteurs et leurs responsabilités dans la mise en œuvre, les différents supports de collecte et de diffusion qui seront utilisés.

Genre et gestion des savoirs

10. La production et le partage des savoirs constituent des éléments clés du programme cadre pour faciliter les ajustements nécessaires du système de connaissances existant dans le pays et assurer la mise en rapport des besoins et des savoirs. Afin de contribuer au partage des expériences et surtout à la capitalisation des acquis, le Programme appuiera la collecte et la diffusion d'informations utiles aux acteurs des filières aux niveaux local, régional et national, ainsi que la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre par les projets du FIDA.
11. La gestion des savoirs se fera à travers: (i) l'organisation des ateliers périodiques d'autoévaluation participative des groupements; (ii) la réalisation de missions ponctuelles pour recueillir des informations sur les bonnes pratiques et les activités ayant un degré de succès satisfaisant ; (iii) la production et la diffusion de supports audio-visuels; (iv) lors des différentes missions de suivi sur le terrain.
- i) L'organisation des ateliers périodiques d'autoévaluation participative des groupements se fera au niveau départemental et national à travers des réseaux thématiques, nationaux et régionaux (Fidafrique). Ces ateliers permettront d'amener les différents acteurs de la filière: les partenaires et les professionnels impliqués dans la chaîne de valeurs des produits considérés à partager les connaissances, les contraintes, les approches de solutions et les technologies;
 - ii) la réalisation de missions thématiques ponctuelles afin d'analyser en détail des thématiques ou problématiques dégagés par les acteurs dans les concertations ou par les interventions sur le terrain et qui sont jugés utiles pour le développement de la filière et pour la diffusion de bonnes pratiques;
 - iii) la production et la diffusion de supports audio-visuels se feront régulièrement pour transmettre des informations et des savoirs à plus grande échelle. Les différents canaux de communication. Seront utilisés: manuels de formation, guides de bonnes pratiques, fiches techniques, posters, vidéos, émissions radio, diffusion et mise à jour régulières des informations sur le site web FIDA.
 - iv) Tous les membres de l'UCP, tous les cadres du MPA et tous les agents de mise en œuvre sont responsables de recueillir de l'information valable sur le terrain pour le partager et le communiquer aux autres partenaires
12. La mise en œuvre de ce système de gestion des savoirs facilitera: la coordination et la gestion des informations et des connaissances et l'établissement des relations avec le système plus large de connaissances de l'espace rural; les échanges sur le financement de la pêche et des activités piscicoles, spécialement la mise en place des produits financiers appropriés; la mise en place des mécanismes d'échange et d'amélioration de l'accès des jeunes et des femmes à l'information et aux savoirs en utilisant les radios rurales, plateformes de consultation, etc., particulièrement leur accès au savoir-faire entrepreneurial et aux informations sur le développement des petites entreprises rurales; la promotion des bonnes pratiques de pêche et de pisciculture, et de gestion des ressources-halieuistiques.

Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement

I. EVALUATION DE LA GESTION FINANCIERE

A. Environnement pays

1. La République du Congo est un pays à revenu intermédiaire qui a connu un taux de croissance de 5,8% en moyenne sur les 5 dernières années. L'inflation a été modérée sur la période et elle est estimée à 3,7% (FMI 2013). L'économie est dominée par le secteur pétrolier qui représente aujourd'hui 60% du PIB, 90% des exportations et 80% des recettes de l'Etat. Le revenu par habitant (en USD courant) s'élève à 2660 USD (Banque Mondiale, 2013). L'incidence de la pauvreté dans le pays a été réduite de 50,7% en 2008 à 46,5% en 2011. Cependant le taux de pauvreté atteint 70% dans les zones rurales. On estime que 33% de la population du Congo est rurale et que 70% des ménages ruraux vivent de l'agriculture. Le secteur agricole représente 35% des emplois et contribue 3,4% du PIB (Banque Mondiale, 2011). Le secteur de la pêche et de l'aquaculture concerne environ 15% de la population rurale et contribue 2,75% du PIB (FAO).

2. La récente revue du système de gestion des finances publiques du Congo dans le cadre du système PEFA15 a mis en évidence des forces et des faiblesses du système public. Les principales faiblesses du système de gestion des finances publiques citées dans le PEFA report 2014 :

3. « Comparativement à 2006, le système de GFP en République du Congo a connu quelques progrès dans les domaines de l'amélioration de la prévisibilité à moyen terme et la qualité de la préparation du budget, de l'organisation de la passation et des contrôles des marchés publics, dans la gestion de la dette contractuelle et dans le renforcement des capacités de contrôle interne et externe.

4. Dans d'autres domaines, les progrès ne sont pas à la hauteur des objectifs annoncés et des efforts déployés. C'est le cas notamment pour les domaines de l'organisation et du suivi de l'exécution du budget, de la tenue des comptabilités administrative et financière, de l'encadrement des entités extrabudgétaires.

D'une manière générale, les efforts sont amoindris par l'insuffisante priorité accordée :

- 1) au renforcement des systèmes informatiques dont l'importance des retards pour leur modernisation ne relèverait pas que des problèmes techniques;*
- 2) au renforcement des capacités de diffusion de l'information.»*

5. La corruption reste un problème dans le pays, où selon l'indice de perception de la corruption, publié par l'ONG Transparency International, le Congo est classé à 22/100 (1= plus corrompu ; 100 = moins corrompu), soit au 154eme rang sur 177 pays enquêtés.

B. . Evaluation du risque en matière de gestion financière

6. Le projet sera placé sous la tutelle du **Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA)**. Le MPA délèguera la mise en œuvre des activités à l'Unité de Coordination de Projet (UCP) et aux différentes Directions Départementales (DDPA) et Chefs de Secteur. Les DDPA et Chefs de secteur seront chargés de l'élaboration des PTBA départementaux, de l'exécution et du suivi des activités, et du rapportage à l'UCP et aux Directions Générales.

7. Le Ministère mettra en place par arrêté un **Comité de Pilotage National** du projet dont les fonctions sont : (i) la revue et la validation des documents de conception du projet, des manuels d'opération, de suivi évaluation et des procédures administratives, financières, comptables et de

¹⁵ Cadre de Mesure de la Performance de la Gestion des Finances Publiques (PEFA) République du Congo : (Juin 2014)

passation des marchés du projet ; (ii) le suivi de la ratification des accords de financement ; (iii) la revue et l'approbation du premier plan de travail et budget annuel (PTBA) et des PTBA subséquents ; (iv) la revue et l'approbation du rapport semestriel, du rapport annuel, du rapport d'audit, du rapport de la revue à mi-parcours et d'achèvement du projet ; (v) l'endossement et la prise de mesures d'application idoines pour l'application de cadres stratégiques et règlementaires proposés par le projet. Le Comité de Pilotage National (CPN) sera présidé par le Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture. La FAO et le FIDA participeront au CPN en qualité d'observateurs. Le **Comité de Suivi du Projet** sera mis en place par le Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture au niveau des directions générales de la pêche et de l'aquaculture.

8. Une analyse de conception du Projet. De cette évaluation, il ressort que le système de gestion financière du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ne permet pas actuellement de répondre aux exigences du FIDA, qui prévoit entre autre une comptabilité séparée, l'établissement de rapports intermédiaires spécifiques au projet, ainsi que des rapports financiers annuels audités. Il a donc été retenu, de commun accord avec la partie congolaise, que Le projet sera géré par une **unité de coordination de projet** qui sera placée sous la direction générale de la pêche continentale. Ce choix se justifie par la portée plus grande du projet vers les pêcheurs continentaux et la taille de l'investissement dans le budget du projet. La coordination nationale est chargée des activités suivantes:

- l'élaboration des manuels du projet ;
- l'élaboration et l'exécution du PTBA ;
- le suivi et l'évaluation régulière des activités ;
- l'appui technique et la supervision des DDPA et secteurs dans l'exécution des activités ;
- la gestion financière et la passation des marchés de manière conforme avec les dispositions de la législation nationale et des directives du FIDA
- la préparation des rapports trimestriels
- répondre à toutes les requêtes des bailleurs de fonds.

9. L'UCP jouira d'une autonomie administrative et financière. La partie administrative sera basée à Brazzaville et la partie technique à Makoua. L'UCP sera constituée par les personnes suivantes:

Brazzaville (pôle administratif)	Makoua (pôle technique)
un coordonnateur,,	un spécialiste pêche continentale
un responsable administratif et financier	un spécialiste aquaculture
un responsable de la planification et du suivi évaluation,	un spécialiste en animation rurale et genre
un spécialiste en passation des marchés	un adjoint au responsable de la planification et du suivi évaluation
un adjoint au spécialiste en passation des marchés un comptable	un aide comptable
deux secrétaires	un secrétaire
trois chauffeurs	deux gardiens
un planton	trois chauffeurs
un agent de ménage	un agent de ménage/planton

10. Une évaluation du système de gestion financière proposé a été conduite pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Les résultats sont présentés dans le tableau ci- après. Quant aux risques en matière de passation des marchés, ils font l'objet de l'Appendice 8 et le Document de Travail

Tableau 1 Système de gestion financière : évaluation du risque fiduciaire

	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
Risque inhérent			
1. Indice TI : 22	M	-	M
2. Note RSP ¹⁶ :	M	-	M
<p>1. Niveau agence d'exécution</p> <p>2. Inadéquation actuelle du système de gestion financière du DDPA aux exigences du FIDA</p> <p>Relativement nouveau ministère (2009), n'a jamais reçu le financement des bailleurs de fonds (à l'exception d'une petite subvention de l'UE) et la capacité financière est faible</p> <p>3. Faible synergie pour la mise en œuvre entre le DDPA, le Ministère de l'Agriculture et l'Élevage (partenaire d'exécution de projets en cours du FIDA) et le Département de la Planifications et des études MAE et faible coordinations de les départements déconcentrés.</p>	E	<p>4. UCP disposant d'autonomie administrative et financière. Rapportage régulier du FIDA pendant la mise en œuvre et évaluations deux fois par année ou inopinés du programme par les autorités congolaises de l'audit interne (à confirmer)</p>	M
Risques relatifs aux contrôles			
<p>1. Organisation et dotation en personnel</p> <p>Organisation administrative, financière et comptable à mettre en place. Faible disponibilité dans le pays des ressources humaines de qualité sur les aspects financiers et techniques. Personnel proposé sera affecté probablement du Ministère de la Pêche</p>	E	<p>Pour assurer la gestion administrative, financière et comptable du Projet tous les cadres de l'UCP. Ceux-ci seront formés sur avec les fonds d'un Don dès l'approbation du PD-PAC par le conseil d'administration. Durant cette année préparatoire, le SAF aura l'obligation de produire le manuel administratif et financier et sera formé en TOMPRO – qui sera une condition de décaissement du Prêt FIDA. Contrats renouvelables basés sur la performance</p> <p>La composante Renforcement des capacités de l'administration vise à redresser, dans la zone du projet, la situation de sous-représentation de l'administration dans les départements et zone de pêche.</p>	E

¹⁶ RSP = Les notes de la performance du secteur rural sont réunies et publiées annuellement par le département des opérations du FIDA. Elles sont utilisées dans le système d'allocation fondé sur la performance. La note globale est la somme des notes de 12 indicateurs, dont E ii), qui se rapporte au respect de l'obligation de rendre compte, à la transparence et à la corruption en zone rurale

	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
		Suivi de proximité (supervision et missions d'appui) du ICO FIDA de Brazzaville	
<p>2. Budgétisation</p> <p>Planification opérationnelle et préparation des PTBA</p> <p>Elaboration et approbation de PTBA/PPM réalistes et conformes au cadre logique</p> <p>Difficulté du suivi de l'exécution du budget, qui pourrait causer dépassements par rapport aux catégories (surtout en ce qui concerne les frais de fonctionnement)</p>	M	<p>Le projet de PTBA accompagné du plan de passation des marchés (PPM) des 18 premiers mois, élaboré pendant la conception devra être revu et validé dès le recrutement de l'UCP par le don FIDA. démarrage du projet (condition de décaissement) La planification devra tenir compte du calendrier budgétaire du Gouvernement du Congo et de la disponibilité des fonds à partir d'avril/mai de chaque année.</p> <p>Rapportage trimestriel incluant le suivi budgétaire.</p>	M
<p>3. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement</p> <p>Ouverture d'un compte désigné pour recevoir les fonds/FIDA.</p> <p>Ouverture d'un compte de contrepartie pour recevoir les fonds/Contrepartie.</p> <p>Ouverture d'un compte de projet dans une institution financière acceptable par le FIDA</p> <p>Disponibilité des fonds de la contrepartie, dès le démarrage du projet engendre des financements croisés réguliers qui ne sont pas justifiés avec la conséquence du décaissement des fonds de contrepartie et pas les fonds du FIDA</p> <p>Possible déconnection entre les districts et le siège de l'UCP, pouvant engendrer du retard dans la transmission des informations financières relatives aux dépenses des entités, - Délais remontée pièces a l'UCP par les différents districts, ralentirait processus de décaissement.</p> <p>Non-respect tenue correcte des pièces justificatives au niveau des départements, possible dépenses inéligibles</p> <p>Départements éloignés de l'UCP</p>	E	<p>Le processus de transfert des ressources du compte désigné au compte de projet ne pose pas de problèmes aux projets en cours mais il est important d'éviter la pratique des financements croisés /préfinancement du fonds FIDA sur les fonds de l'État</p> <p>Suivi de proximité du département par le RAF de l'UCP en matière de gestion financière.</p> <p>Validation du système d'information et des outils de gestion avant la mise en œuvre et l'installation</p> <p>Suivi de la tenue correcte des pièces justificatives qui sont effectués au niveau des départements /prestataires et structures partenaires pour éviter les dépenses inéligibles</p> <p>Eviter les transferts en caisse directement au nom des agents. Les transferts se feront uniquement par biais de virement dans un compte bancaire. Il sera nécessaire instituer un seuil maximal pour les comptes dans les départements. Ceux-ci seront reconstitués après justification de 75% de l'avance département</p> <p>L'UCP fera des contrôles inopinés réguliers dans les départements. Le personnel des départements participera à de la formation continue en comptabilité</p>	M

	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
<p>4. Contrôle interne</p> <p>Faible maîtrise des procédures de contrôle interne</p> <p>Respect insuffisant des procédures de contrôle interne</p>	E	<p>Manuel de procédures prévoyant la séparation des fonctions et les différentes séquences est disponible et approprié par le SAF actuel</p> <p>Manuel de procédures PD PAC harmonisé unique préparé en phase de conception et validé par l'équipe lors du démarrage du projet financé sur le Don</p> <p>Vérification contrôle interne et passation marchés lors de la supervision et de l'audit Ministère des finances impliqué dans le suivi des recommandations de l'audit</p>	M
<p>5. Systèmes, principes et procédures comptables</p> <p>Cadre comptable réglementaire SYSCOHADA applicable au CONGO</p> <p>Cependant, aucune législation nationale n'a pas encore été adoptée pour la création d'un organisme/ordre comptable composé de professionnels de la comptabilité. Des améliorations significatives doivent être faites pour normaliser la comptabilité et l'audit dans le but de créer un cadre juridique et réglementaire conforme aux normes internationales</p>	M	<p>Acquisition de logiciel comptable de type TOMPRO actuellement utilisé par les autres projets en cours; cela permettra de développer des synergies et complémentarité en matière de gestion financière. Le SAF sera également formé dès son recrutement et avant le démarrage effectif du prêt</p> <p>Logiciel de comptabilité bien maîtrisé par le SAF, a paramétrer pour intégrer la comptabilité de PD-PAC. DRFs, états financiers et rapports intermédiaires produits à partir du logiciel</p> <p>SAF actuel composé d'un RAF, un comptable et une assistante comptable, ayant les compétences techniques requises.</p> <p>Comptabilité tenue à jour.</p>	E
<p>6. Rapports financiers et suivi</p> <p>Système d'information peu performant</p> <p>Insuffisance du rapportage financier qui pourrait compromettre le suivi et le processus de décaissement</p> <p>Transmission irrégulière des rapports financiers et d'activités au MAF qui pourrait compromettre son appropriation du Projet</p>	M	<p>5.</p> <p>6. Créer un bonne maîtrise du rapportage financier par l'UCP à transmettre au FIDA et le Ministère des finances; rapports produits par un logiciel de comptabilité</p> <p>Créer une synergie avec les autres projets FIDA en cours dans le pays.</p> <p>Formations régulières de l'UCP.</p>	M
<p>7. Audit interne</p> <p>Le DDPA ne dispose pas d'unité que pouvant assurer la fonction de contrôle interne.</p>	E	<p>(i) le suivi conjoint par la tutelle et par le FIDA (suivi de proximité Bureau-pays du FIDA au Congo, missions de supervision et d'appui); (ii) les audits annuels des comptes du Programme et (iii) le suivi et le contrôle assurés par les autorités dans le cadre de leurs prérogatives, et suivant le</p>	M

	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
		planning annuels de leurs activités.	
8. Audit externe Délais de soumission audits des projets en cours d'exécution étendue des audits insuffisamment exhaustif Inadéquation capacité cabinets nationaux exigences du Projet ; utilisation staff junior	E	Étendue audits annuels couvrira dépenses in manière compréhensive. La portée de l'audit externe doit inclure tous les niveaux (central et décentralisé) pour la traçabilité des ressources, ébauche TdR préparés pendant la conception Auditeurs à recruter sur liste établie après consultation restreinte internationale. Contrat audit pour un an, renouvelable selon la qualité de la prestation (max. 3 ans)	M
Risque fiduciaire du projet au stade de la conception	E		M

C. Forces et faiblesses du dispositif de mise en œuvre en matière de gestion financière

11. La gestion financière des projets en cours enregistre un risque élevé surtout en matière de comptabilité, états financiers, rapportage, audit interne et audit externe. La République du Congo ne bénéficie que d'appuis projets. Ils sont tous inscrits dans le budget de l'Etat, quel que soit le mode de financement (prêts ou dons).

12. Le Ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration (MEFPPPI) joue un rôle important de contrôle du processus de décaissement des ressources des projets des bailleurs, y compris du FIDA ; mais la transparence budgétaire est fortement compromise par la quasi-absence de diffusion d'information budgétaire et par l'accès aux données systématiquement soumis à autorisation de haute hiérarchie.

13. Globalement, le risque de gestion financière du programme est jugé élevé avant les mesures d'atténuation et modéré après les mesures d'atténuation. Les modalités de gestion financière proposées permettront de satisfaire aux exigences minimales du FIDA en vertu des procédures du FIDA17 et de fournir, de manière relativement sûre, des informations précises et régulières sur l'état du financement, comme l'exige le FIDA.

II. DISPOSITIF DE GESTION FINANCIERE

A. Organisation et dotation en personnel

14. L'unité de coordination du projet sera composée des cadres suivants : (i) coordonnateur; (ii) responsable de planification suivi évaluation; (iii) responsable des activités piscicoles ; (iv) responsable des activités de pêche; (v) responsable des activités de renforcement des capacités qui s'occupe des formations sous les deux composantes 1 et 2 et des activités de la composante 3; (v) responsable en passation des marchés ; (vi) responsable administratif et financier. Ce personnel

¹⁷ Note d'orientation concernant l'évaluation de la gestion financière au stade de la conception (novembre 2012)

devra avoir une bonne maîtrise des logiciels de gestion des projets/programmes de développement, notamment le TOMPRO, modèle multi-site, le logiciel habituel pour les Projets du FIDA in Congo.

15. Le Service Administratif et Financier (SAF) sera composé d'un responsable administratif et financier, d'un comptable et d'un aide-comptable sur la base d'une évaluation qui sera conduite un an après le démarrage de PD PAC le SAF pourrait en cas de besoin être éventuellement renforcé. Comme décrit dans le tableau plus haut, le RAF et le comptable seront au niveau de Brazzaville et l'Aide Comptable au niveau de Makoua pour faire la saisie des données du pôle technique. Au niveau des départements, il aura un secrétaire-comptable recruté par chaque département ou secteur pour s'occuper des finances de ceux-ci.

16. L'aide comtable et les secrétaires comptable seront chargés de la gestion de la caisse et de la remontée des pièces justificatives des dépenses a l'UCP, sous la responsabilité du Responsable administratif et financier (RAF), qui assumera la responsabilité globale de la gestion financière de du projet.

17. Un organigramme de la structure future de l'UCP PD PAC est joint à l'annexe

18. La gestion financière s'appuiera sur une bonne maitrise d'un logiciel de comptabilité, TOMPRO qui sera aussi disponible dans le pôle technique et chacun des départements et secteurs (au moins pour la saisie des données).

19. En termes de gestion financière et comptable, le SAF sera chargé :

- de la mise en place d'un système comptable et de gestion financière en mesure de séparer la gestion des fonds de la contrepartie et des fonds du PD PAC;
- de la mise en place dans le cadre du PD-PAC, d'une gestion comptable séparée et distincte des financements FIDA et co-financier;
- de la préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) et des plans de passation des marchés (PPM) du PD PA en collaboration avec le responsable de passation des marchés la gestion des comptes (comptes désignés, comptes de contrepartie, et comptes des opérations) du PD PAC;
- de l'enregistrement comptable des opérations financières du PD-PAC, ainsi que de la préparation des états financiers (EF) annuels, et de la tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable des deux interventions;
- de la programmation des audits annuels et de la mise en œuvre des recommandations y relatives, et ;
- de la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et des missions de contrôle interne des activités des prestataires, selon une périodicité à déterminer dans le manuel de procédures.

20. La performance de l'UCP et des départements, leurs capacités à mener à bien les tâches sous leur responsabilité, la complémentarité développée avec les partenaires stratégiques et les prestataires et une synergie avec les directions départementales. La performance et la composition des équipes seront évaluées annuellement. Un plan de formation annuel des agents de l'UCP, y compris du SAF, sera établi dans le cadre de chaque PTBA.

B. Budgétisation

21. Le budget global du PAD-PAC sera convenu entre le Gouvernement du Congo et le FIDA et spécifié dans l'accord de financement. Conformément aux Conditions Générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) de PAD PAC, accompagné d'un plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit mois premiers mois, sera

une condition de décaissement du financement. Les PTBAs annuels seront élaborés par l'UCP en collaboration avec les départements et les partenaires de mise en œuvre, validés par le coordonnateur et approuvés par le Comité de Pilotage et non objecté par le FIDA.

22. Le processus de budgétisation des dépenses du PTBA sera défini dans le manuel de procédures, et harmonisé avec le processus de budgétisation du PD-PAC. Le budget du PTBA approuvé par le FIDA sera saisi dans le logiciel de gestion comptable et financière afin d'assurer le suivi de son exécution. L'UCP devra soumettre des rapports trimestriels d'activités et financiers. Ces rapports seront soumis au FIDA et au gouvernement et incluront le rapportage du suivi budgétaire.

C. Flux des fonds et dispositions relatives au décaissement

23. Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Congo ainsi que celles du FIDA en matière de gestion administrative et financière des projets. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur.

Flux des fonds

24. **Compte désigné.** Pour faciliter les décaissements du prêt FIDA, le Ministère des Finances ouvrira au nom du projet un compte désigné (CD) dans une banque commerciale à Brazzaville, acceptable au FIDA. Le compte désigné sera mouvementé selon le principe de la double signature par le Coordonnateur et le RAF.

25. Un compte du Projet sera ouvert par le Ministère des Finances dans une banque commerciale acceptable au FIDA. Le compte du Projet sera mouvementé selon le principe de la double signature par le Coordonnateur et le RAF.

26. Un sous-compte sera ouvert au niveau du pôle technique et des comptes d'opération au niveau de chaque département et secteur bénéficiant des activités du projet. Ces comptes seront ouverts dans des banques commerciales acceptables au FIDA. Les sous-comptes et comptes d'opérations seront mouvementés selon le principe de la double signature par le Chef d'Antenne et l'aide-comptable et le Directeur Départemental ou Chef de Secteur (selon le cas) et le secrétaire comptable..

27. Les spécimens des signatures des personnes habilitées à mouvementer le compte désigné et le compte du projet seront transmis au FIDA dès le démarrage du Projet.

28. Le schéma de flux des fonds du PD-PAC est joint en annexe.

Décaissement

29. Dès l'atteinte des conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement et sur demande de l'emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, suffisant pour couvrir la moyenne projetée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six mois, soit 50% du 1^{er} PTBA validé. Le compte désigné sera réapprovisionné après la soumission au FIDA de demandes de retrait de fonds (DRF) préparées par l'UCP et signées par un représentant autorisé de l'emprunteur.

30. Les demandes de retrait seront générées à partir du logiciel TOMPRO, sur la base des formulaires du FIDA. Les originaux des pièces justificatives seront gardés à l'UCP et mis à la disposition des auditeurs et des missions de supervision.

31. Une avance au démarrage d'un montant ne dépassant pas 200 000 Euro (Ce montant est à revoir à la hausse et sur la base du coût des dépenses de démarrage) sera mise à la disposition du projet pour couvrir les dépenses relatives aux premières activités.

32. Le gouvernement prendra toutes les dispositions utiles pour la prise en charge totale des droits et taxes afférents aux dépenses du projet, y compris les inscriptions annuelles au budget

d'investissement consolidé de l'État, l'émission de chèques du trésor, et les exonérations des droits sur les importations effectuées par le projet.

D. Contrôle interne

33. Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, seront détaillées dans le manuel des procédures administratives et financières. Le Coordonnateur de l'UCP sera responsable d'assurer le respect des clauses du manuel. La vérification du contrôle interne se fera pendant les missions de supervision ainsi que pendant la mission d'audit annuelle.

34. Dans ce dispositif, le Directeur Général de la Pêche Continentale sera chargé de l'évaluation du personnel de l'unité de coordination, tandis que l'Inspection Générale de la Pêche et de l'Aquaculture sera chargée de l'audit interne des comptes du projet. Le Directeur Général et l'Inspecteur Général feront rapport de leurs constats et recommandations au Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture qui prendra les décisions y relatives en concertation avec les directeurs généraux de la pêche continentale et de l'aquaculture, et le FIDA.

E. Systèmes, principes et procédures comptables

35. La comptabilité du PD-PAC se basera sur le système SYSCOHADA (comptabilité d'engagement). Le suivi des engagements financiers et des réalisations financières s'appuiera sur l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et financière de projet adapté (TOMPRO, déjà utilisé et maîtrisé par les projets en cours) et sur la production de tableaux de bord financiers et de gestion.

36. L'UCP utilisera un système de suivi financier à quatre piliers:

- le suivi bancaire du CD et du compte des opérations, en vue de visualiser les règlements effectués et les demandes de retrait de fonds (DRF). Ce suivi permettra d'assurer un contrôle efficace en temps réel des règlements des comptes ayant fait l'objet d'une DRF et de tous ceux en attente;
- le suivi budgétaire, à travers les contrôles internes financiers et de gestion, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources des deux interventions;
- le suivi comptable, avec la vérification de la régularité des dépenses et des imputations des pièces de dépenses au niveau de la comptabilité; et
- Le suivi technique et méthodologique (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles), focalisé sur la corrélation entre les réalisations financières, décaissements et réalisations dans l'exécution des marchés.

37. Les suivis bancaires et budgétaires seront à la charge du RAF, qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources au Coordonnateur de l'UCP.

38. Les exemptions de taxes devront être dûment documentées, comptabilisées par tous les acteurs du Projet comme telles, et utilisées par eux pour justifier de façon transparente la part de la contribution du Gouvernement couvrant les taxes générées par le Projet. Le système comptable utilisé dans le cadre du Projet devra permettre l'enregistrement des exemptions de taxes obtenues.

F. Rapports et suivi financier

39. Les états financiers (EF) annuels seront préparés par l'UCP et transmis au FIDA au plus tard le 31 mars de chaque année. Des rapports financiers (intérimaires et non audités), produits à partir du logiciel, seront préparés trimestriellement par l'UCP et incluront les sources et utilisations des fonds par classification de dépenses du projet. Ils présenteront également une comparaison des dépenses budgétisées et des dépenses réelles (engagement et décaissements) à la date de rédaction des

rapports et pour le semestre suivant. L'UCP soumettra des copies des rapports financiers au Gouvernement et au FIDA au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre soit au 15 février, au 15 avril au 15 aout, au 15 novembre Elle préparera pour chaque exercice fiscal les états financiers consolidés des opérations, des ressources et des dépenses relatives au Programme.

40. Le RAF rendra mensuellement compte de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources au Coordinateur du Projet et au FIDA et préparera les dossiers financiers nécessaires à la préparation des missions de supervision et les sessions du comité de pilotage.

41. Le paramétrage du logiciel TOMPRO permet la génération automatique des demandes de retrait à partir du système sur la base des formulaires /FIDA. Le personnel du SAF sera formé lors de la mise en œuvre du don et bénéficiera de formations d'appoint durant le cours du projet sur les modules TOMPRO «gestion financière et rapports financiers» et « suivi des contrats et conventions».

G. Audit interne

42. Le rôle de l'audit interne est de veiller à la bonne application des procédures mises en place tant du point de vue financier, que du point de vue administratif et technique.

43. Le contrôle interne de l'administration publique ou encore contrôle administratif est assuré ex ante par le Contrôle financier sur la régularité des engagements de dépenses et la liquidation du service fait ; il est exercé ex post par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale d'Etat; L'inspection Générale d'Etat est la structure supérieure de contrôle de l'ordre administratif.

H. Audit externe

44. Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par l'UCP et acceptable pour le FIDA, Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal, soit au plus tard le 30 juin de chaque année. La non soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

Les opérations d'audit seront étendues à la gestion des agences d'exécution du Projet. Les versions provisoires des TDR seront préparées durant la phase de conception, seront discutées et convenues pendant les négociations et joints à la lettre à l'emprunteur.

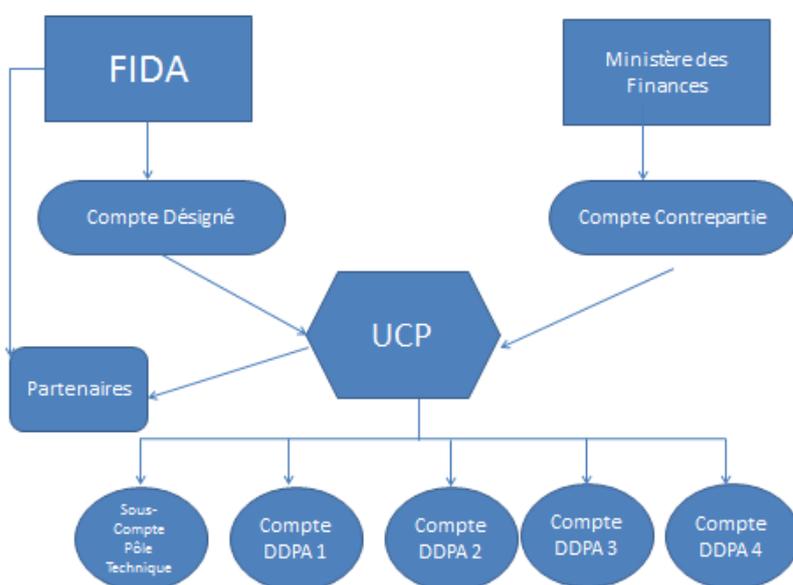


Tableau résumant les différents rôles de la FAO dans l'exécution du projet et les sources de financement

Activités FAO	Financement (UTF/TCP/Don FIDA)
Cartographie ZPP	TCP
Études sur les repos biologiques	TCP
Manuel d'opérations	Don FIDA
Etude faisabilité élevage en cages flottantes	UTF
formation des pêcheurs techniques élevage cage flottantes	UTF
formation en génie piscicole	UTF
Formation pond maintenance	UTF
Appui à la multiplication d'alevins des espèces locales	UTF
Formation en techniques de piscicultures	UTF
Formation intra-pisciculteurs (apprentissage)	UTF
Contrat de prestations des services	UTF
Formation en gestion organisationnelle des dirigeants des groupements	UTF
Recensement des pêcheurs - Conception, formation et analyse	UTF
Étude sur les techniques de pêche, les engins, les méthodes et identification des besoins des pêcheurs	UTF
Analyse Socio Economique des pêcheurs	UTF
Plans de co-gestion (préparation et ateliers pour la planification et le développement du système)	UTF
Sélection des villages et campements pour les comités de gestion	UTF
Identification des contraintes à une co-gestion des pêcheries et formulation de recommandations	UTF
Formations en S/E pour les comités de pêche	UTF
Organisation des pêcheurs en collaboration avec les DDPA	UTF
Études sur les besoins en renforcement des capacités	UTF
Études sur l'échange de filet et renforcement relatif	UTF
Support technique pour les formations en fours améliorés	UTF
Support technique pour les formations sur la glace et la gestion	UTF

Appendice 8: Passation des marchés

Le PD-PAC utilisera les mêmes procédures de passation de marché que le PADEF. La mise en œuvre de deux projets FIDA dans le même pays est logiquement soumise aux mêmes procédures de passation des marchés. Depuis 2009, la République du Congo est dotée d'un nouveau code des marchés publics qui est régi par les principes suivants: concurrence, transparence, égalité d'accès à la commande publique et utilisation efficiente des fonds publics. En plus, les principales innovations introduites au Congo par le nouveau code des marchés publics sont: la création d'une cellule des marchés au niveau ministériel, la possibilité pour les ministères les collectivités locales d'être maître d'ouvrage, et la mise en place de l'autorité de régulation des marchés publics.

1. La passation des marchés est régie par le décret N° 2009/156 du 20 Mai 2009 et les textes d'application. La passation des marchés est obligatoire pour toute dépense d'exécution de travaux, de livraison de fourniture ou de réalisation de prestation de services. Ne sont pas soumis aux dispositions du Code des marchés publics, les conventions portant sur des travaux, des fournitures, des services ou des prestations intellectuelles dont les montants sont inférieurs aux seuils déterminés par le Décret N° 2009-162 du 20 Mai 2009. Ce Décret porte fixation des seuils de passation des marchés publics et limite les compétences des organes chargés de la passation des marchés publics.

2. Sont soumis aux règles de passation de marchés publics prévues dans le Code des marchés publics, les contrats de travaux, fournitures, services et de prestations intellectuelles dont le montant est supérieur ou égale à 10 millions de francs CFA, toutes taxes comprises. Les marchés passés conformément à ces seuils sont approuvés par le Président de la république, pour les marchés supérieur ou égal à 2.000.000.000 de FCFA et par délégation, par le Ministre chargé des finances pour les marchés inférieurs à ce seuil, toutes taxes comprises. En définitive, doivent emprunter le circuit de passation et d'exécution des marchés publics du Congo, tous les contrats de travaux, de fournitures, de services ou de prestations intellectuelles dont le montant excède 10 millions de francs CFA (environ 20 000 \$USD), à l'exception des contrats de délégations de services publics. On distingue quatre (4) types de marchés publics :

- les marchés publics de travaux;
- les marchés publics de fournitures;
- les marchés publics de services; et
- les marchés publics de prestations intellectuelles.

3. Les conventions portant sur des travaux, de fournitures, des services ou des prestations intellectuelles dont les montants sont inférieurs aux seuils ci-dessus indiqués (10.000.000 FCFA équivalent à 20 000 \$US) sont passés après consultation de candidats. Dans ce cas les propositions d'au moins trois candidats seront toujours obtenues. le maître d'ouvrage est tenu d'adresser aux entrepreneurs, aux fournisseurs et aux prestataires de services une lettre de commande faisant ressortir notamment l'objet, la nature, la consistance et le prix des prestations. Tout fractionnement de prestations portant sur un même objet en vue d'éviter l'appel à la concurrence et de favoriser des paiements successifs sur simple facture ou mémoire est formellement interdit.

Les organes de passation des marchés

4. Le circuit de passation de marchés publics actuel tire sa force de la réforme de la réglementation qui a abouti à la mise en place d'un dispositif réglementaire relativement complet à date et stable, de l'adoption des textes d'application ainsi que de la mise à dispositions des acteurs de la commande publique des modèles de dossiers types par catégorie tirés des documents types de la Banque mondiale. Documents disponibles au niveau du site Web de l'ARMP (www.armp.cg), et accompagnés d'une instance programme de renforcement des capacités des acteurs publics et

privés impliqués. La notion de marché a été relativement simplifiée et les lacunes de l'ancien code ont été comblées à certains égards. Les principales instances de la passation, de l'exécution et du contrôle des marchés publics prévues par les textes sont: i) les Cellules de Gestion des Marchés Publics; ii) la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) ; iii) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux

5. Appel à la Concurrence Internationale. Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de fournitures et travaux sont attribués sur la base d'un Appel d'Offres International.

6. Autres méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux. Le tableau ci-dessous détermine les méthodes de passation des marchés autres que l'Appel à la Concurrence Internationale, pouvant être utilisées pour les fournitures et les travaux. Le Plan de passation des marchés spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

Tableau 1 : Méthodes de passation de marchés applicables

(a) Appel à la Concurrence Nationale (ACN)
(b) Appel à la Concurrence Locale (ACL)
(c) Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Nationale (CFN)
(d) Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Locale (CFL)
(e) Marché passé avec la communauté
(f) Entente directe

Méthodes de Sélection et d'Emploi de Services de Consultants

7. Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût. Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût.

8. Autres méthodes de Sélection et d'Emploi de services de Consultants. Le tableau ci-dessous définit les méthodes de passation des marchés, autres que la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, qui peuvent être utilisées pour les services de Consultants. Le Plan de passation des marchés spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

Tableau 2 : Autres Méthodes de Sélection applicables

Méthodes de Sélection
(a) Sélection du Moins-Disant (SMD)
(b) Sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQL)
(c) Sélection Fondée sur la Qualité (SQ)
(d) Sélection par Gré à gré (G/G)
(e) Sélection avec Enveloppe Budgétaire (SEB)
(f) Sélection de Consultant à Titre Personnel (STP)

E. Examen par le FIDA des Décisions relatives à la Passation des Marchés

9. Un Plan de Passation de Marchés pour les premiers 18 mois de mise en œuvre du projet sera élaboré par l'UCP en même temps que le PTBA et soumis au CP pour approbation et pour non objection du FIDA. Il mentionnera pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés. Ce premier plan de passation des marchés sera une des conditions préalables de décaissement.

10. Toutes les activités de passation des marchés dont les seuils requièrent un avis préalable du fonds à une étape quelconque du processus doit obligatoirement faire l'objet de revue, certifié par un avis de non objection en bonne et dûe forme obtenue par le FID.A. Les seuils proposés par catégorie et les étapes nécessitant un avis préalable sont précisés dans le manuel de procédures de gestion administrative, comptable, financier et de passation des marchés du programme, conformément aux accords de prêt et/ou de don ainsi que dans la lettre à l'emprunteur

11. Le contrôle portera sur la conformité de l'activité par rapport au PTBA, au PPM et à la réglementation du FIDA et du pays et il portera également sur l'existence des ressources nécessaires et de son éligibilité ou pas.

12. Les seuils à mettre en œuvre par l'UCP pour la passation des marchés seront les suivantes:

	Seuil de revu à priori	
	FCFA	
Travaux	≥ 50 000 000	
Fournitures	≥ 10 000 000	
Consultants	≥ 5 000 000	
	Seuil pour AON FCFA	Seuil pour AOI FCFA
Travaux	≥ 10 000 000	≥ 500 000 000
Fournitures	≥ 10 000 000	≥ 100 000 000
Consultants	≥ 10 000 000	≥ 50 000 000

Recommandations

13. Utiliser les procédures nationales dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PD-PAC, en matière d'acquisition de biens, travaux et services, avec l'appui des organes mis en place à cet effet. Ceci devra se faire toutes les fois que ces procédures nationales sont en conformité avec celles du FIDA dans le cas contraire, les procédures du FIDA prévalent.

14. Recruter tout le personnel du projet sur la base d'un appel à candidature dont le processus sera géré entièrement par un Cabinet/Bureau spécialisé. Le recrutement de ce prestataire se fera après avis de non objection et les résultats issus de ces travaux devront également faire l'objet d'un avis de non objection du FIDA.

Appendice 9: Coût et financement du projet

Tableau 1: Catégories de dépenses par composante (000\$ US)

République du Congo Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales Components Project Cost Summary								
	(F CFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Développement de la chaîne de valeur de la pêche continentale								
1. Information, sensibilisation et concertation	929	419	1 348	1 897	854	2 751	31	16
2. Appui technique aux pêcheurs et aux organisations de base	2 085	21	2 107	4 255	44	4 299	1	25
Subtotal Développement de la chaîne de valeur de la pêche continentale	3 015	440	3 455	6 152	898	7 050	13	40
B. Développement de la pisciculture commerciale								
1. Information, sensibilisation et communication	25	-	25	50	-	50	-	-
2. Appui technique aux pisciculteurs et aux organisations de base	715	156	871	1 459	319	1 778	18	10
Subtotal Développement de la pisciculture commerciale	739	156	896	1 509	319	1 828	17	10
C. Renforcement des capacités du MPA								
1. Construction et réhabilitation des bureaux du MPA	1 505	494	1 999	3 072	1 008	4 080	25	23
2. Formation des agents du MPA	374	-	374	763	-	763	-	4
Subtotal Renforcement des capacités du MPA	1 879	494	2 373	3 836	1 008	4 843	21	28
D. Coordination, suivi évaluation et gestion des savoirs								
1. Coordination et gestion	1 386	177	1 563	2 829	361	3 190	11	18
2. Suivi évaluation, gestion des savoirs et communication	274	-	274	559	-	559	-	3
Subtotal Coordination, suivi évaluation et gestion des savoirs	1 660	177	1 837	3 388	361	3 749	10	21
Total BASELINE COSTS	7 293	1 267	8 561	14 884	2 586	17 470	15	100
Physical Contingencies	85	26	111	173	52	226	23	1
Price Contingencies	586	85	671	1 196	173	1 369	13	8
Total PROJECT COSTS	7 964	1 378	9 342	16 253	2 812	19 065	15	109

Tableau 2: Catégories de dépenses par financier (000\$US)

République du Congo Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales Expenditure Accounts by Financiers (US\$ '000)																				
	FIDA		DONFIDA		GV CONGO HT		OPEP		FAO		GVT TAXES		BENEF		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%				
I. Investment Costs																				
A. Etudes	339	48.4	-	-	-	-	325	46.3	31	4.4	7	1.0	-	-	701	4.0	5	689	7	
B. Contrat de prestation de services	465	34.0	500	36.5	-	-	220	16.1	45	3.3	138	10.1	-	-	1 368	7.8	56	1 174	138	
C. Vehicules et équipements	1 771	34.8	-	-	250	4.9	322	6.3	-	-	521	10.2	2 226	43.7	5 091	29.0	742	3 828	521	
D. Formation et ateliers	1 876	75.6	-	-	401	16.2	33	1.3	-	-	170	6.9	-	-	2 479	14.1	-	2 309	170	
E. Génie civil et rural	389	13.5	-	-	501	17.4	1 279	44.4	-	-	482	16.7	229	8.0	2 881	16.4	648	1 751	482	
F. Assistance technique																				
Expertise nationale	82	56.6	-	-	37	25.4	-	-	-	-	26	18.0	-	-	145	0.8	-	119	26	
Expertise internationale	79	60.0	-	-	52	40.0	-	-	-	-	0	-	-	-	131	0.7	104	27	-	
Assistance technique FAO	1 069	85.6	-	-	-	-	22	1.8	146	11.7	11	0.9	-	-	1 248	7.1	942	295	11	
Subtotal Assistance technique	1 229	80.6	-	-	89	5.9	22	1.4	146	9.6	37	2.5	-	-	1 524	8.7	1 046	441	37	
Total Investment Costs	6 070	43.2	500	3.6	1 241	8.8	2 202	15.7	222	1.6	1 355	9.6	2 455	17.5	14 045	80.0	2 497	10 193	1 355	
II. Recurrent Costs																				
A. Frais de personnel	1 366	47.9	-	-	670	23.5	817	28.6	-	-	-	-	-	-	2 853	16.2	-	2 853	-	
B. Maintenance et fonctionnement	269	40.2	-	-	126	18.8	153	23.0	-	-	120	18.0	-	-	668	3.8	162	385	120	
Total Recurrent Costs	1 635	46.4	-	-	796	22.6	970	27.6	-	-	120	3.4	-	-	3 521	20.0	162	3 238	120	
Total PROJECT COSTS	7 704	43.9	500	2.8	2 037	11.6	3 172	18.1	222	1.3	1 475	8.4	2 455	14.0	17 566	100.0	2 660	13 431	1 475	

Appendice 10: Analyse économique et financière

Introduction

Le projet va appuyer 5000 pêcheurs artisanaux et 600 pisciculteurs. Ce sont les bénéficiaires directs et ils représentent au moins 20000 personnes pour un ménage moyen de 4 personnes. Les bénéficiaires indirects seront les femmes commerçantes qui assurent la commercialisation du poisson. Le PD-PAC prévoit un ensemble d'activités qui auront un impact direct ou indirect sur les revenus des groupes cibles. Il s'agit notamment des activités suivantes :

- le renforcement des capacités des petits pêcheurs en techniques améliorées de pêche à travers l'introduction de filets trémails, en techniques de transformation et de conservation de poisson à travers l'introduction de fours améliorés pour le fumage, de séchoirs solaires pour le séchage, de machines à glace et de caisses isothermes pour la conservation ;
- la diffusion des techniques modernes de pisciculture et la facilitation de l'accès des petits pisciculteurs aux intrants de qualité (alevins et aliments) ;
- la facilitation de l'accès des petits pêcheurs et des petits pisciculteurs aux services financiers adaptés (crédit, épargne, assurance, etc.) à travers la mise en relation avec les institutions financières ;
- la construction des infrastructures de mise en marché des produits halieutiques (marchés, débarcadères);
- le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des groupements de petits pêcheurs et de petits pisciculteurs ;
- le renforcement des capacités du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) en vue l'amélioration de la régularité et de la fréquence des actions d'appui conseil ;
- l'amélioration de l'application de la réglementation de la pêche continentale et la cogestion des ressources halieutiques.

La présente Appendice résume la méthodologie, les principales hypothèses et les résultats de l'analyse financière et économique conduite pour évaluer la viabilité du projet. L'objectif est d'analyser la relation entre les coûts et les bénéfices attendus, d'une part du point de vue des agents économiques participant au projet (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).

La méthodologie utilisée est l'analyse coûts-avantages qui repose sur la valorisation en termes monétaires des coûts et des avantages du projet. L'analyse financière est réalisée lorsque cela fait du sens et que des données suffisantes sont disponibles. L'analyse économique est fondée sur l'agrégation des bénéfices nets additionnels calculés à partir des modèles d'exploitation type élaborés dans l'analyse financière. Les activités de renforcement des capacités n'ont pas fait l'objet d'analyse spécifique dans la mesure où les gains y relatifs sont dans une certaine mesure pris en compte dans les activités analysées. L'analyse faite s'appuie principalement sur les informations collectées sur le terrain auprès des différents acteurs de la filière halieutique (pêcheurs, pisciculteurs, commerçants, services techniques, etc.). Les détails de ces analyses sont contenus dans le Document Technique 8, Analyse économique et financière.

Analyse financière pêche

L'objectif visé par l'analyse financière de projet est d'évaluer l'impact financier de l'adoption des nouvelles technologies proposées par le projet sur les principales parties prenantes. Elle permet de s'assurer de la capacité des participants à faire face aux dépenses y relatives grâce aux recettes attendues et de dégager un bénéfice financier plus élevé dans la « situation avec projet » que dans la « situation sans projet ». L'adoption par le groupe cible des technologies proposées, condition nécessaire à l'atteinte des objectifs du projet, est généralement motivée par l'espérance d'un revenu additionnel positif.

L'analyse financière du PD-PAC est réalisée du point de vue des petits pêcheurs et des petits pisciculteurs pour lesquels des modèles d'exploitation type ont été élaborés sur la base des pratiques en cours dans la zone d'intervention du projet. L'analyse faite vise à apprécier la viabilité financière de l'exploitation type, en prenant en compte toutes les ressources engagées, que celles-ci proviennent de l'exploitant lui-même ou d'un organisme de crédit.

Bénéfices

Les bénéfices de la pêche continentale pris en compte dans les calculs proviennent principalement de :

- i) l'augmentation des captures grâce à l'introduction à la place des filets dormants traditionnels des filets trémails (composés de trois nappes de filets aux mailles inégales) qui permettent de capturer un pourcentage plus important de gros poissons qui sont mieux valorisés sur le marché ;
- ii) l'amélioration de la valorisation des captures, d'une part, en diminuant la part du poisson fumé à travers l'introduction de machines à glace et de caisses isothermes pour accroître les capacités de conservation du poisson frais, et d'autre part, en améliorant les techniques de fumage par l'introduction de four amélioré et des techniques de salage/séchage par l'introduction de séchoirs solaires et de claies surélevées pour améliorer la qualité du poisson séché. Il convient de rappeler que le fumage réduit la valeur du poisson, sa pratique s'explique seulement par le besoin de conservation car le poisson frais est un produit hautement périssable.

Prix financiers

Les prix des produits retenus dans l'analyse financière correspondent à ceux qui sont payés aux petits pêcheurs (prix de marché). Ils ont été collectés par la mission auprès des commerçantes sur les marchés et des pêcheurs dans les villages. Il s'agit des estimations comme les poissons ne sont pas vendus au kilo, mais par unité, par tas et par paniers de différentes tailles. Les prix dans la situation avec projet du poisson fumé et du poisson salé-séché sont supposés légèrement supérieurs à ceux de la situation sans projet en raison de l'amélioration des techniques de fumage et de séchage.

Tableau 1 : Prix du poisson de pêche

	Prix (FCFA)	
	Sans projet	Avec projet
Poisson salé-séché (équivalent à 1 kg de poisson frais)	800	900
Poisson fumé (équivalent à 1 kg de poisson frais)	400	500
1 Kg de poisson vivant	750	750
1 Kg de gros poissons frais	1 000	1 000
1 Kg de petits poissons frais	600	600

Main-d'œuvre

La main-d'œuvre utilisée dans l'activité de pêche est essentiellement familiale, le plus souvent les hommes pour la capture et les femmes pour la commercialisation. Dans la zone du projet, la main-

d'œuvre engagée dans les travaux agricoles est rémunérée au taux de 3 000 FCFA/jour. Dans l'analyse financière, la main-d'œuvre familiale a été valorisée à ce taux, quand bien même son coût d'opportunité serait vraisemblablement plus bas compte tenu du chômage et du sous-emploi.

Modèle d'exploitation type pêche

Sur la base des pratiques en cours dans la zone du projet, la viabilité financière de l'activité de pêche a été évaluée pour le cas d'un pêcheur avec une pirogue, qui utilise 200 mètres de filets dormants et 50 hameçons dans la situation sans projet. Dans la situation avec projet, il remplace les filets dormants par des filets trémails (200 m). Les rendements (capture/jour) de la pêche à l'hameçon, pratiquée pendant les saisons des pluies, sont maintenus constants dans la mesure où il n'est pas prévu d'action significative du projet pouvant justifier un éventuel accroissement des captures. En revanche, pour la pêche aux filets, pratiquée pendant les saisons sèches, le remplacement des filets dormants par des filets trémails se traduirait à la longue par un doublement des prises.¹⁸

Tableau 2 : Evolution des captures par pêcheur

Situation sans projet	Matériel utilisé	Jours de pêche	Capture/jour (kg)					
			An1	An2	An3	An4	An5	An6
Petite saison sèche	Filets dormants	50	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Petite saison des pluies	Hameçons	40	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Grande saison sèche	Filets dormants	90	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Grande saison des pluies	Hameçons	40	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
	Total	220						
Situation avec projet			Capture/jour (kg)					
Situation avec projet	Matériel utilisé	Jours de pêche	An1	An2	An3	An4	An5	An6
			An1	An2	An3	An4	An5	An6
Petite saison sèche	Filets trémails	50	5,0	6,0	7,0	8,0	8,0	8,0
Petite saison des pluies	Hameçons	40	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Grande saison sèche	Filets trémails	90	2,5	3,0	3,5	4,0	4,0	4,0
Grande saison des pluies	Hameçons	40	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
	Total	220						

Dépenses d'investissement et d'exploitation

Les dépenses (sorties) effectuées par l'exploitant sont de deux types : les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation. Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses dont les bénéfices s'étalent sur plusieurs années. Pour le petit pêcheur, les dépenses d'investissement concernent l'achat des filets, de la pirogue, du four, de caisse isotherme et du petit outillage dont la durée de vie dépasse un an. L'analyse a été faite sur 6 ans correspondant à la durée de vie de l'investissement le plus durable (four). Il est prévu le remplacement des différents équipements aux années correspondantes à leur durée de vie estimée.

Les dépenses d'exploitation, ou charges d'exploitation, correspondent aux dépenses effectuées pour l'achat des intrants, la main-d'œuvre et le petit outillage dont la durée de vie n'excède pas un an. Pour le modèle de petit pêcheur, ces dépenses concernent les pagaies, les hameçons, les bassines, les lampes et la main-d'œuvre familiale.

Recettes

¹⁸ Source : Expert international spécialiste de la pêche de la mission de conception

Les recettes (entrées) correspondent aux produits¹⁹ obtenus par l'exploitant à l'issue du cycle de production. Pour le modèle du petit pêcheur, les produits sont constitués de la valeur de l'ensemble des captures autoconsommées et vendues sous les différentes formes (poisson vivant, poisson frais, poisson salé-séché, poisson fumé).

Résultats de l'analyse financière pêche

Sur la base de la méthodologie et des hypothèses ci-dessus indiquées, les dépenses d'investissement et d'exploitation ainsi que les recettes ont été calculées dans la situation sans projet et dans la situation avec projet. Ensuite, les avantages nets ont été calculés dans la situation sans projet et dans la situation avec projet en retranchant des recettes les dépenses, année par année. Les avantages nets additionnels ont été calculés pour chaque année, en retranchant des avantages nets de la situation avec projet les avantages nets de la situation sans projet. Le taux de rentabilité interne financier (TRIF) et la valeur actuelle nette (VAN) ont été calculés sur les avantages nets additionnels. La VAN est calculée au taux d'opportunité de capital de 14% qui correspond au taux d'intérêt appliqué par les Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC). Avec un TRIF de 62% et une VAN de 325 000 FCFA, il ressort que l'activité de pêche proposée par le projet est financièrement viable. Ce TRI élevé s'explique par la nature de l'activité de pêche qui est caractérisée par de faibles dépenses d'exploitation. Le petit pêcheur améliorerait significativement son revenu en remplaçant les filets dormants par des filets trémails.

Analyse financière pisciculture

Bénéfices

Les bénéfices de la pisciculture continentale pris en compte dans les calculs de la rentabilité financière proviennent principalement de l'augmentation des productions des petits pisciculteurs individuels et en groupement grâce à i) la facilitation de l'accès à l'aliment amélioré de poisson, aux alevins mono sexes de tilapia et aux alevins de *Clarias* et de l'*Heterotis*, ii) au renforcement des capacités techniques de construction et de gestion des étangs piscicoles et iii) à l'amélioration de l'appui conseil piscicole.

L'élevage mono sexe de tilapias mâles accroît significativement les rendements car les mâles ont un taux de croissance de 50% plus élevé que celui des femelles à cause de la forte prolificité des femelles qui pratiquent l'incubation buccale. Il est à noter que dans de bonnes conditions d'élevage, le tilapia pourrait atteindre une croissance moyenne journalière de 2 g, voire 4 g pour les pisciculteurs les plus performants.²⁰

Le développement de l'élevage du *Clarias* pourrait accroître sensiblement les rendements de la pisciculture dans la mesure où c'est une espèce à croissance rapide. Il atteint fréquemment 400 à 500 g en 5 mois, avec un taux de croissance allant jusqu'à 5 gr par jour. La mise en charge peut atteindre jusqu'à 10 poissons/m² en cas de monoculture avec une alimentation riche en protéines.²¹

L'*Heterotis niloticus* est également une espèce à fort potentiel aquacole en raison de sa forte croissance, sa double respiration, la bonne qualité gustative et ferme de sa chair, et sa relative haute valeur commerciale.

Prix financiers

Comme dans le cas des produits de la pêche, les prix des produits et intrants piscicoles sont librement déterminés par le marché. Mais, ils sont fixés sur la base du poids, tant en ce qui concerne les alevins que les poissons récoltés ou l'aliment amélioré. Les prix pris en compte dans les calculs sont les prix

¹⁹ Appelés parfois bénéfices ou avantages

²⁰ Jérôme Lazard, CIRAD, « la pisciculture des Tilapias », Cahiers de l'Agriculture Vol. 18, N°2-3, mars-juin 2009 - page p174-182.

²¹ Référentiel technico-économique, Projet d'appui au Développement de la Filière Aquacole (PRODEFA), Mali.

de marché au départ de l'exploitation.

Tableau 3 : Prix du poisson de pisciculture et des aliments

	Prix financier (FCFA)
1 kg d'aliment amélioré de tilapia	500
1 kg d'aliment amélioré de clarias & heterotis	600
1 kg d'aliment tout venant	145
1 kg d'alevin de tilapia	2,500
1 alevin de clarias	150
1 alevin d'hétérotis	300
1 Kg de tilapia	2,500
1 Kg de clarias	3,000
1 Kg d'hétérotis	5,000

Main d'œuvre

Mis à part le cas des grandes fermes, la main-d'œuvre utilisée dans la pisciculture dans la zone du projet est principalement familiale. Comme pour la pêche, la main-d'œuvre familiale a été prise en compte dans les budgets de production des différentes espèces de poisson au taux de 3 000 FCFA/jour.

Modèles d'exploitation type

La viabilité financière de la pisciculture a été évaluée sur des modèles d'exploitation type élaborés sur la base des entretiens avec les pisciculteurs et les services techniques chargés de l'aquaculture, des sources de données secondaires et des discussions avec l'expert international en pisciculture de la mission de conception du projet. Ces modèles représentent en moyenne les systèmes d'exploitation les plus rencontrés dans la zone d'intervention du projet qui sont susceptibles de participer au projet. Il reste entendu qu'il existe de nombreuses autres formes d'exploitation, suivant la taille et la structure des étangs, la superficie alevinée, les espèces produites, les intrants utilisés ou le niveau de connaissances techniques en matière de pisciculture. En outre, ces modèles n'ont pas vocation à capter l'ensemble des revenus des petits pisciculteurs qui généralement exercent beaucoup d'autres activités économiques non prises en compte dans la présente analyse (agriculture, chasse, petit commerce, etc.). Ils permettent toutefois de donner une estimation réaliste des revenus issus de l'activité piscicole en lien avec les actions prévues par le projet.

Sur la base des paramètres techniques fournis par l'expert en pisciculture, il a été préparé des budgets de production en monoculture des différentes espèces piscicoles sur une superficie théorique, de 1 are pour les petits pisciculteurs individuels et de 10 ares pour les groupements coopératifs.²² Ces budgets de production et les superficies effectivement alevinées pour chaque modèle d'exploitation (dans la situation sans projet et dans la situation avec projet) ont permis de calculer les avantages financiers nets additionnels, le taux de rentabilité interne financier et la valeur actuelle nette au niveau de chaque modèle d'exploitation. Les budgets de production préparés reposent sur les paramètres techniques récapitulés dans le tableau suivant.

²² Même approche que les budgets de culture par hectare, généralement préparés pour les productions agricoles.

Tableau 4 : Paramètres techniques du modèle de PPI

	Tilapia		Clarias
	Sans projet	Avec projet	Avec projet
Nombre de cycle par an	1	2	2
Densité (alevins/m ²)	2	3	3
Perte durant le transport	15%	5%	5%
Perte durant l'élevage	10%	10%	10%
Poids moyen de l'alevin	10 g	30 g	15 g
Poids moyen du poisson à la récolte	150 g	300 g	600 g
Type d'aliment	Feuilles de manioc	amélioré	amélioré
Quotien nutritif (Qn)	8	2.5	2.5

Dans les budgets de production, les dépenses d'investissement, les dépenses d'exploitation et les produits d'exploitation ont été calculés annuellement sur une période de 10 ans correspondant à la durée de vie estimée des étangs. Ces budgets de production ont permis d'estimer les avantages financiers nets annuels obtenus dans la situation sans projet et dans la situation avec projet sur la superficie théorique d'un are.

Pour évaluer l'impact financier du projet au niveau de l'exploitation type, les résultats obtenus dans les budgets de production ont été rapportés aux superficies effectivement alevinées au niveau de l'exploitation type. La surface d'eau alevinée par le petit pisciculteur individuel dans la situation sans projet est supposée constante et égale à deux ares. Dans la situation avec projet, il est estimé que cette surface s'accroîtrait de deux ares supplémentaires qui seront exploités pour la production du *Clarias* à partir de la deuxième année.

Tableau 5 : Evolution de la superficie de l'exploitation type PPI

	Sans projet	Avec projet	
		An 1	An 2 - An 10
Etangs de Tilapia (en are)	2	2	2
Etangs de Clarias (en are)	0	0	2
Total	2	2	4

L'atteinte de l'objectif en termes d'augmentation de la production (cible) suite à la l'adoption d'une nouvelle technologie proposée par le projet est conditionnée par l'application complète des itinéraires techniques. Bien que beaucoup de petits pisciculteurs aient des notions de base sur la pisciculture, il est évident qu'il est plus prudent de considérer que l'assimilation des itinéraires techniques proposés se fera de façon progressive et qu'en moyenne la production obtenue sera inférieure à la production estimée lorsque ces itinéraires techniques sont correctement respectés. C'est la raison pour laquelle il a été fait l'hypothèse que l'exploitant qui adopte la nouvelle technologie atteindra 60 % de la production cible à la 1^{ère} année, 70% à la 2^{ème} année et 80% pour les années suivantes.

Résultats de l'analyse financière piscicole

Sur la base de ces hypothèses, les résultats obtenus indiquent une rentabilité financière très satisfaisante, avec un taux de rentabilité interne de 44 % et une valeur actuelle nette de près de 450 000 FCFA au coût d'opportunité du capital de 14%. Il est à noter que les avantages financiers nets qui sont négatifs dans la situation sans projet (en prenant en compte le coût de la main-d'œuvre familiale) deviennent nettement positifs dans la situation avec projet. Il ressort donc que l'adoption des technologies proposées serait financièrement viable pour les petits pisciculteurs individuels.

Pour le deuxième modèle-type d'exploitation, un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) d'environ 8 pisciculteurs, les résultats obtenus indiquent également une rentabilité financière satisfaisante, avec un taux de rentabilité interne de 35 % et une valeur actuelle nette d'environ 2 234 000 FCFA (au taux de 14%).

Analyse économique

La production additionnelle totale imputable au projet en année de croisière est estimée à environ 1520 tonnes de poissons pêchés et 300 tonnes de poissons d'élevage.

Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 15,4 % et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6,5%, s'élève à 4 630 millions de FCFA, soit 6,9 millions de dollars des Etats-Unis (MUSD). Ce résultat est très satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation. Il s'agit notamment de l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, des effets induits des actions de renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur le secteur post capture, notamment sur les femmes et les jeunes.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, l'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus. Même dans l'hypothèse d'une baisse des revenus de 20% ou d'un retard des bénéfices de deux ans, le taux de rentabilité demeure supérieur à 10% (largement plus élevé que le coût d'opportunité du capital de 6,5%) et la VAN supérieure à 2,4 milliards de FCFA (3,6 MUSD).

Tableau 6 : Résultats des tests de sensibilité

Scénarios	TRIE	VAN (MFCFA, au taux de 6,5%)
Cas de base	15,4%	4 630
coûts + 10%	13,7%	3 956
coûts + 20%	12,2%	3 281
revenus + 10%	17,1%	5 768
revenus + 20%	18,7%	6 906
revenus - 10%	13,5%	3 493
revenus - 20%	11,5%	2 355
bénéfices retardés d'1 an	12,8%	3 492
bénéfices retardés de 2 ans	10,7%	2 423

Appendice 11: Manuel d'exécution du projet - version préliminaire

1. Le manuel des procédures administratives et financières sera élaboré par l'équipe de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) avec l'appui d'une assistance technique du Fonds Rural pour l'Afrique de l'Ouest (FRAO) dans le cadre du don de démarrage du projet.
2. Le Manuel des procédures administratives et financières (MPAF) fournira une description détaillée de l'organisation et des principales opérations de gestion administrative, financière et comptable du Projet. La mise en place de ces procédures formalisées répondra aux objectifs suivants:
 - fournir un cadre formel d'exécution à caractère administratif et financier, et conforme aux principes de gestion généralement admis, aux dispositions des différents accords et à la législation du pays de mise en œuvre,
 - responsabiliser d'avantage le personnel dans l'accomplissement des tâches respectives, en leur fournissant une définition précise de leurs attributions,
 - rendre plus productif le personnel pour une efficacité accrue dans l'optimisation des circuits d'information (circulation du document),
 - mettre en œuvre un contrôle interne efficace.

Le manuel d'opérations sera préparé par l'UCP une fois recruté avec l'appui de la FAO dans le cadre du Don FIDA pour le renforcement des capacités du MPA.

Appendice 12: Respect des politiques du FIDA

PD-PAC est en ligne avec le COSOP, ainsi que la politique du FIDA dans les domaines suivants:

Politique	Adhésion
Cadre stratégique du FIDA 2011-2015	PD-PAC est aligné sur les objectifs du cadre stratégique du FIDA.
Stratégie de changement climatique du FIDA	Avec l'appui du projet, les pêcheurs pratiqueront une pêche plus durable pour faire face aux modifications des conditions climatiques. De plus, des plans de co-gestion des pêcheries seront mises en place afin de protéger les périodes de repos biologique des espèces. Voir NEES ci-dessous.
Stratégie de développement du secteur privé	. Le projet a identifié au moins une grande ferme piscicole privée dans chacun des départements pour la assurer la production des alevins de qualité et de l'aliment amélioré..
Politique d'entreprises rurales	. PD-PAC appuie l'entrepreneuriat en milieu rural à travers le développement des activités de pêche et de pisciculture
Politique de finance rurale du FIDA	Le projet va établir un partenariat avec la MUCODEC et le Fonds de soutien à l'agriculture pour le financement de l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural.
Stratégie de ciblage du FIDA	. Le PD-PAC s'est doté d'une stratégie de ciblage conforme aux orientations du FIDA qui cible les pêcheurs et pisciculteurs les plus pauvres et qui inclut des activités spécifiques pour les femmes et les jeunes (voir appendice 2).
Politique du FIDA en termes de genre	Aligned. Le PD-PAC est en ligne avec les politiques du FIDA en termes de genre. Dans sa stratégie, le PD-PAC assure que les activités de transformation et de commercialisation du poisson traditionnellement faites par les femmes soient plus durables et moins laborieuses afin de leur permettre plus de temps pour avoir d'autres activités. Le cadre logique et le système de suivi évaluation collectera des données relatives aux femmes.
L'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière	Aligned.
Note d'évaluation environnementale et sociale (NEES)	Aligned. Voir ci-dessous

Note d'évaluation environnemental et social (NEES)

Le Projet ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs en matière environnemental et sociale et par conséquent il est proposé qu'il soit classé dans la catégorie B.

Il aura certains effets sur l'environnement et la préservation des ressources naturelles, mais des mesures d'atténuation seront prises. Les infrastructures et les aménagements piscicoles vont générer des effets positifs et négatifs sur l'environnement. Pour garantir le succès de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, la question environnementale sera intégrée dans toutes les étapes du cycle du Projet mais particulièrement dans les cahiers de charges des travaux en y incluant une étude environnementale. Les conseils départementaux seront impliqués dans la gestion de la mise en

œuvre de ces mesures. L'adoption de bonnes pratiques de pêche permettront une meilleure gestion des zones de pêche et de surcroît des ressources halieutiques. Le Projet financera des formations qui porteront sur l'exploitation rationnelle des zones de pêche et la pratique d'une pisciculture raisonnée qui respecte les normes environnementales.

Une note plus détaillée se trouve dans le Document de Travail n. 11.

Appendice 13: Teneur du fichier "cycle de vie" du projet

- Note conceptuelle du projet
- CPMT Pre-OSC minutes
- OSC Issues Paper
- OSC Minutes
- TDRs Conception détaillée
- Aide-mémoire du rapport de la mission de conception – novembre 2014
- Minutes CPMT AM Conception détaillée – 28 novembre 2014
- Minutes CPMT PRE QUE – 15 décembre 2014
- Minutes CPMT, April, May 2015,
- Rapport de Conception Finale – Rapport principal - Appendices
- Documents de travail:
 - Document de travail 1: Pauvreté, ciblage et genre
 - Document de travail 2: Développement chaînes de valeur de la pêche continentale
 - Document de travail 3: Développement de la pisciculture commerciale
 - Document de travail 4: Renforcement des capacités du MPA
 - Document de travail 5: Accès aux services financiers de proximité
 - Document de travail 6: Gestion financière et décaissement
 - Document de travail 7: Coûts et financement du Projet
 - Document de travail 8: Analyse économique et financière
 - Document de travail 9: La passation des marchés
 - Document de travail 10: Proposition de Don pour le renforcement des capacités
 - Document de travail 11: SECAP
 - Document de travail 12: Analyse institutionnelle